54e Année. Juillet 1940 à Décembre 1944. Nos 4 à 6.

REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

FONDATEURS :

Charles GIDE †, Alfred JOURDAN †, Edmond VILLEY †.

Charles RIST, Professeur honoraire à la Faculté de droit de Paris, Membre de l'Institut,

et

Gaëtan PIROU, Professeur à la Faculté de droit de Paris,

RÉDACTEURS EN CHEF

(*Voir la suite du sommaire page 2 de la couverture.*)

LIBRAIRIE

DU

RECUEIL SIREY

(SOCIÉTÉ ANONYME)

22, Rue Soufflot, PARIS, 5e

SOMMAIRE (*suite*).

REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

AVANT-PROPOS

D'accord, en septembre 1940, nous avons décidé que la Revue d'Économie politique cesserait de paraître. Les Allemands étaient à Paris. La liberté était morte. Le silence seul convenait à ceux qui déjà savaient de science certaine qu'elle ressusciterait un jour.

Faire reparaître la revue en zone libre, comme quelques-uns nous le conseillaient ? Qui pouvait y songer, quand, en « zone libre », c'étaient des Français qui confisquaient la liberté ? Cette revue, depuis plus de cinquante ans, avait inscrit sur son drapeau, contre tous les dogmatismes économiques, la libre discussion scientifique. Elle n'avait plus qu'à se taire ou à renier son passé.

A côté de nous, cependant, beaucoup parlaient et écrivaient. Un jour peut-être quelqu'un dira l'histoire de la littérature économique pendant cette période. On retiendra avec reconnaissance les noms des hommes courageux qui continuaient à mener à bien leurs publications pédagogiques et techniques, ou qui, sous le couvert de la pure documentation, ont dit des vérités salutaires, discuté les problèmes d'avenir, imperturbablement continué à dresser les courbes de l'évolution économique, en dépit de l'insuffisance et de la rareté des sources.

D'autres ont préféré, et non sans bruit, se lancer à corps perdu dans l' « économie nouvelle ».

En quoi consistait-elle au juste ? Personne n'en a jamais rien su. Ce que l'on voyait clairement, c'est qu'en anathémisant Karl Marx elle ne répudiait pas moins, et en bloc, Turgot, Walras, Colson ou Charles Gide. Quant aux économistes anglo-saxons, leur souvenir semblait s'être brusquement évanoui. Par contre, Le Play et La Tour du Pin — ces esprits honorables, mais à rayonnement limité — faisaient figure de précurseurs. Quand on se souvient du peu d'accord des idées de ces précurseurs entre elles et de leur désaccord radical avec les doctrines totalitaires, on ne peut qu'admirer le syncrétisme de ceux qui nous les offraient comme une panacée. Pendant quatre ans, le « corporatisme » a suffi à tout. Assorti des idées brusquement rajeunies de Sully sur la prépondérance nécessaire de l'agriculture et de celles à peine moins vieilles des chrétiens-sociaux d'Autriche sur

la renaissance de l'artisanat, assaisonné de quelques paradoxes rougeoyants de Proudhon (bien étonné s'il s'était vu salué comme un maître par de tels disciples), le corporatisme fournissait à ces « novateurs » la doctrine-clé, qui donnait accès au nouveau paradis économique. Par ailleurs, la suppression de l'or et son remplacement par la monnaie « basée sur le travail » — autre antique nouveauté — devait résoudre toutes les difficultés des échanges internationaux. Même la liberté d'association, si passionnément revendiquée autrefois comme antidote au « funeste » individualisme révolutionnaire, avait perdu son attrait pour ces nouveaux réformateurs. Car la liberté d'association est encore une « liberté » — et de celle-ci on ne voulait plus. Et puis n'était-elle pas l'œuvre d'un grand homme d'Etat de la IIIe République ? Or, d'elle non plus il n'était pas permis de parler, sinon pour en dire du mal.

En somme, dans ce « confusionnisme intégral », une seule idée claire émergeait, et celle-là n'était pas économique, mais politique : il s'agissait d'abolir 1789 et les idées de la Révolution française. Peu importait que ces idées fussent devenues depuis cent cinquante ans la Charte commune de tous les pays civilisés — circonstance cependant fâcheuse pour le succès de novateurs allègrement embarqués dans une entreprise destinée à ramener l'histoire de France à un siècle et demi en arrière. Des vers de Victor Hugo, qui s'appliquent comme s'ils étaient d'hier à l'époque que nous venons de traverser, nous reviennent en mémoire :

Hommes riez. La chute adhère à l'apogée.
L'écume manquerait à la mer submergée,
L'éclat au diamant,
La neige à l'Athos, l'ombre aux loups, avant qu'on voie
Manquer la confiance et l'audace et la joie
A votre aveuglement.

Certains écrivains ne peuvent donner leur vraie mesure que dans le silence des autres. Ceux dont nous parlons, abrités pendant quatre ans contre toute critique par la censure française et ennemie qui refusait la parole à leurs adversaires, ont pu déployer leur génie. Quant à trouver un auditoire, c'était une autre affaire. Il leur a fallu quelque temps pour s'apercevoir que se faire entendre n'est pas forcément se faire écouter.

Laissons tomber dans l'oubli cet attristant passé. Nous devions cependant à nos lecteurs de fixer une fois pour toutes notre attitude à son égard. Ceci fait, c'est vers l'avenir que nous nous tournons, sans récriminations inutiles et sans vains regrets. Tous les Français ne peuvent aujourd'hui travailler qu'à reconstruire. Dans l'ordre intellectuel en particulier, cette reconstruction ne se conçoit que sous le signe de la liberté. La tâche de cette revue consistera, demain comme hier, à fournir une tribune à tous ceux pour qui la libre discussion scientifique est la condition de tout progrès.

Notre programme est celui-là même que notre fondateur, Charles Gide, formulait au lendemain de la guerre précédente. Nous vou-

drions voir traiter librement dans ces pages tous les problèmes économiques et sociaux qui se posent à la France, après l'un des plus affreux cataclysmes qu'ait connus l'histoire de notre pays et celle du monde. Problèmes monétaires et de crédit, problèmes de commerce extérieur, de rénovation industrielle, de rajeunissement agricole, d'unification « impériale », de renouvellement des transports, d'ententes internationales, exigeront pour leur solution les efforts des meilleurs esprits. Nous voudrions aider à ces efforts en regroupant autour de la Revue d'Economie politique *l'équipe désintéressée et efficace qui, par ses articles, par les exposés documentés de notre Annuaire, lui avait obtenu à l'étranger comme en France une large audience. D'autres bonnes volontés, nous l'espérons, viendront encore la grossir. Nous ferons comme autrefois appel à des économistes étrangers. Nous continuerons à donner une place aux études de pure théorie dont l'économiste ne saurait se dispenser. Nous reprendrons dès que ce sera possible nos chroniques sur les économies étrangères, plus nécessaires que jamais dans un monde où les distances, grâce à l'aviation, ont presque disparu. Nous ferons connaître les grands courants d'idées dont l'action sur la politique économique, à l'étranger comme en France, est à certaines périodes si puissante sur la législation. Nous donnerons enfin à nos comptes rendus critiques toute l'importance que mérite cette rubrique dans une revue scientifique.*

Dans l'œuvre de reconstruction qui s'impose, l'imagination devra jouer son rôle, autant que l'expérience et l'observation. L'imagination lui sera fournie par les techniciens, les savants, les hommes d'Etat. Notre tâche plus modeste d'économistes sera de lui apporter tout ce que l'expérience et l'observation, méthodiquement conduites et analysées, peuvent donner de lumière et de certitude. C'est proprement le but d'une Revue comme celle-ci, d'éclairer la route plus encore que de la tracer. En matière d'économie, l'orientation est donnée par les grandes découvertes techniques et par des forces sociales et politiques qui, germant d'abord silencieusement, viennent brusquement, de période en période, modifier les conditions où se posaient jusque-là les problèmes de politique économique. Celle-ci ne saurait résulter que d'un effort perpétuel d'adaptation. Son but et ses moyens se transforment avec les moyens même dont l'économie dispose. Le métier de l'économiste est justement de marquer ces changements, de les signaler à l'avance, d'en tirer les conclusions, d'en pénétrer les causes et si possible d'en annoncer les effets. Œuvre digne de tenter des esprits jeunes, ayant les yeux ouverts sur la réalité, et prêts à accepter les risques d'un avenir toujours imprévisible, que des milliers d'activités déployées sur tous les points du globe concourent à recréer à chaque instant, dans un incessant effort vers une vie plus digne d'être vécue.

A cette œuvre nous entendons, sans parti pris, sans idées préconçues, sans ostracisme d'aucune sorte, apporter, dans la clarté et la liberté, notre contribution.

Ch. Rist.

NÉCROLOGIES

Maurice ANSIAUX.

L'activité de la pensée économique en Belgique a toujours été très vive. Qu'ils viennent du côté socialiste ou du côté libéral, les économistes belges forment une phalange d'hommes distingués dont les œuvres ont toutes pris une place de premier plan dans la littérature économique. Dans cette phalange, M. Ansiaux tenait un rang exceptionnel. Sa grande sympathie pour les questions ouvrières le rapprochait des socialistes, et quoique, comme théoricien, il restât dans la grande tradition des économistes classiques, il acceptait volontiers une intervention énergique de l'Etat dans les domaines les plus variés de la vie économique. Rien de plus éclectique que sa pensée. Son grand *Traité d'Economie politique* en quatre volumes, publié en France, est l'un des meilleurs instruments d'enseignement que nous connaissions, en un éclatant témoignage. De même, son excellent ouvrage sur *Le Crédit et l'origine des crises*, publié peu de temps avant cette guerre, est pénétré de cette largeur d'esprit conciliante et compréhensive.

En dehors de ses livres, il faudrait mentionner les très nombreux articles, dont plusieurs publiés dans la *Revue d'Economie politique*, où il s'est attaché à élucider des questions spéciales et difficiles. L'un d'entre eux en particulier, — où il démontre l'identité de nature du chèque et du billet de banque, de la monnaie « scripturale » et de la monnaie fiduciaire, — à une date où la doctrine française presque unanimement persistait à la méconnaître — marque une étape importante dans l'étude des questions monétaires.

Son influence personnelle a été considérable. Administrateur de l'Institut Solvay, Doyen de l'Université libre de Bruxelles, souvent consulté par le Gouvernement et par la Banque nationale de Belgique, il a été à même de rendre de grands services à son pays.

Pour nous, il incarnait l'amitié et la collaboration entre économistes belges et français. Entre la science économique dans nos deux pays, il avait établi une liaison permanente, d'autant plus précieuse qu'elle était inspirée par le cœur autant que par l'esprit. Son autorité dans nos réunions était grande. Tous ceux qui l'y ont rencontré gardent le souvenir de sa bienveillance souriante, de sa science dénuée de morgue et de pédanterie, et de son ardeur juvénile pour toutes les initiatives tendant à resserrer l'amitié entre son pays et le nôtre. Il est mort avant la libération de la Belgique, mais sans qu'à aucun moment sa foi dans la résurrection de nos deux patries, qui pour lui n'en faisaient qu'une ait jamais vacillé.

Charles Rist.

W. OUALID

William Oualid, qui appartenait à une vieille famille d'Alger, avait soutenu ses deux thèses de doctorat à Aix, lorsqu'il vint, en 1907, à Paris, pour préparer l'agrégation. Il se présenta dès 1908 et ses épreuves, à ce premier concours, le classèrent parmi les candidats destinés à réussir. Cependant, le concours, en 1910, lui fut défavorable, et la guerre de 1914 survint sans qu'il ait eu la possibilité d'en affronter de nouveau les épreuves. Parti avec un régiment de zouaves, il fut blessé à la bataille de la Marne, et, après avoir été nommé interprète auprès de l'armée anglaise, il devint, aux côtés de François Simiand, un des collaborateurs immédiats de ce grand animateur qu'était Albert Thomas, ministre de l'Armement.

Au premier concours qui suivit la victoire, en 1919, il fut reçu brillamment et vint occuper un poste d'agrégé à la Faculté de Strasbourg, où il fut titularisé en 1921. Dès 1923, brûlant désormais les étapes, il était appelé à la Faculté de Paris, où il devenait chargé de cours, agrégé, puis professeur. A partir de 1934, il professa dans la chaire d'économie et de législation industrielles.

Sa première thèse sur *Le libéralisme économique en Angleterre*, et sa seconde thèse sur *Le nantissement immobilier dans le droit indigène algérien* furent suivies de plusieurs ouvrages et d'un grand nombre d'études et articles, sur des sujets très divers.

Le premier de ces ouvrages, rédigé avec la collaboration de l'auteur de la présente notice, mais dans lequel il avait eu la plus large part, fut publié dans l'*Histoire du Travail*, dirigée par Georges Renard, sous le titre : *L'évolution du commerce du crédit et des transports, depuis 150 ans* (Paris, 1914). En 1919, il publia un autre ouvrage sur *Les bénéfices de guerre*. Puis il fit paraître un autre petit volume : *Le privilège de la Banque de l'Indochine et la question des banques coloniales* (1923) et des *Leçons sur la monnaie et les problèmes monétaires* (1927). Vint ensuite un gros ouvrage rédigé en collaboration avec Ch. Picquenard, intitulé *Salaires et tarifs, conventions collectives et grèves, la politique du ministère de l'Armement et du ministère du Travail* (1928). En 1931, il publiait, en collaboration avec Charles Gide, *Bilan de la guerre pour la France*.

Les nombreuses études qu'il a fait paraître, entre temps et dans la suite, sous forme d'articles de revue ou de collaboration à des ouvrages collectifs, se réfèrent à des sujets très divers; car sa curiosité, toujours en éveil, l'entraînait successivement dans des directions variées. Cependant, un bon nombre de ses études ont porté sur les problèmes coloniaux, notamment sur les banques coloniales, sur la fiscalité et sur les problèmes du travail. En effet, William Oualid, en attendant de passer le concours d'agrégation, était entré au ministère du Travail; il avait continué à suivre, de très près, les problèmes ouvriers au ministère de l'Armement, où, ayant succédé, pour quelque temps, à l'auteur de la présente notice, dans la direction du Service

de la main-d'œuvre étrangère créé en 1916, il s'était, pendant plusieurs années, consacré à l'étude des problèmes de l'immigration.

Bien que les publications de William Oualid attestent une grande activité, qui s'étendait à de nombreux domaines de l'économie politique, elles ne suffisent pas à donner une idée complète de l'étendue de sa curiosité scientifique et du rôle d'animateur qu'il joua à l'égard des étudiants de la Faculté de Paris. Ouvert à toutes les suggestions, il acceptait, avec un libéralisme éclairé, les sujets de thèse que lui présentaient, chaque année, de nombreux étudiants de doctorat, séduits par sa grande bienveillance et par sa souplesse d'esprit; car, s'il accueillait volontiers les suggestions, il aimait aussi à en faire, stimulant ainsi, autour de lui, l'activité intellectuelle.

Le malheur des temps a voulu que William Oualid fût atteint par une retraite prématurée et qu'il ne vécût pas assez longtemps pour recevoir la réparation qui lui était due, en reprenant sa place à la Faculté de Paris. En 1941, il quitta Paris et se consacra à des œuvres sociales intéressant ses coreligionnaires dispersés. C'est au cours d'une de ses tournées d'inspection, dans un de ces mois d'hiver qu'il ne passait jamais sans dommage pour sa santé, qu'il fut atteint, en 1942, d'une maladie dont il ne se releva pas. Le souvenir de William Oualid restera gravé dans la mémoire des nombreux collègues de France et de l'étranger, qui avaient su reconnaître en lui un homme de science désintéressé et un homme de bien.

Bertrand Nogaro.

QUESTIONS ACTUELLES

A PROPOS DE L'EXPÉRIENCE MONÉTAIRE BELGE

Les orthodoxies ont la vie dure. Il existe une orthodoxie de la déflation; elle était partagée, chose amusante, pendant la dernière après-guerre, entre 1918 et 1926, à la fois par les anciens régents de la Banque de France et par les partis dits « avancés ». Elle repose sur une idée simpliste et en apparence irréfutable : « Ce que l'inflation a fait, la déflation peut le défaire. Si l'accroissement du pouvoir d'achat fait hausser les prix, sa diminution les fera baisser. » Malheureusement, toutes les expériences de déflation démontrent le contraire. On le savait déjà au XVIIIe siècle; qu'on relise Dutot et Melon. Le XIXe siècle l'a démontré avec éclat après les guerres napoléoniennes, après la guerre de Sécession, après la guerre franco-allemande. Le XXe siècle est venu le confirmer une fois de plus. Les tentatives de déflation, en Angleterre comme en France ou en Tchéco-Slovaquie, ont abouti à des échecs. Seule la dévaluation française en 1926 a mis fin à la fuite du franc. Seule la dévaluation anglaise après 1930 lui a permis de surmonter la crise. La dévaluation américaine par le Président Roosevelt a eu le même effet.

Malgré cela, la réaction instinctive de beaucoup d'esprits après une période d'inflation et de hausse des prix consiste encore aujourd'hui à réclamer et à provoquer une déflation ou, comme on dit, à « résorber » les billets de banque. Il est curieux qu'un esprit aussi averti que celui de l'ancien ministre des Finances de Belgique ait cédé, lui aussi, à cette tentation de l'esprit logique.

Et cependant, comment espérer que le simple retrait d'une partie des billets de banque et le blocage d'une partie des dépôts en banque (car c'est en cela que consiste l'essentiel de la réforme belge) puissent déclencher une baisse des prix ?

Sans doute, la réforme belge vise bien d'autres objets encore, et en particulier la reprise des gains illicites. Mais son motif principal est l'espoir de faire baisser les prix et de les faire baisser de telle sorte que le cours du change, actuellement fixé à 176 francs belges pour une livre sterling, puisse être maintenu. C'est par une réduction *intérieure* du pouvoir d'achat que l'on espère maintenir le pouvoir d'achat *extérieur du franc belge.*

Mettons de côté l'aspect pénal de la question auquel nous reviendrons tout à l'heure. N'envisageons que ses effets économiques probables.

Peut-on espérer d'une diminution de la circulation et d'un blocage des dépôts en banque (très justement considérés comme un pouvoir d'achat s'ajoutant à celui des billets) une réduction du niveau des prix en Belgique ?

Deux grandes raisons s'y opposent :

1° Tant que nous restons dans les conditions *actuelles* (c'est-à-dire celles d'un blocus presque complet et d'une production industrielle et agricole réduite ou dont l'augmentation ne peut être que très lente), en un mot, tant que la guerre dure, quelle force pourrait bien engager les commerçants et les agriculteurs à diminuer les prix de leurs produits ? Les besoins du public sont restés les mêmes, la quantité de denrées destinées à y satisfaire reste tragiquement inférieure aux besoins minimum. Même s'ils sont contraints d'attendre quelques jours ou quelques semaines pour trouver un débouché, les vendeurs savent bien que dans la pénurie générale la demande des denrées dépassera ce qu'ils peuvent offrir. Pourquoi donc l'offriraient-ilss meilleur marché ? Il faut, pour provoquer une baisse des prix, un stimulant. Ce stimulant ne saurait être qu'une augmentation de *l'offre* déterminant une concurrence des vendeurs. Or, cette augmentation est invraisemblable aujourd'hui. Quant aux consommateurs, comme leurs revenus perçus au cours des semaines qui suivent la réforme n'auront pas diminué, ils pourront reprendre leurs achats après un assez court délai.

Nous avons autrefois, tirant les conclusions d'une revue générale des expériences de déflation, formulé la constatation suivante, que les faits n'ont pas démentie :

« C'est par une *augmentation rapide des revenus monétaires en face d'une offre stationnaire de produits* que la hausse des prix se réalise. L'inflation n'est pas autre chose.

» Inversement, pour déterminer la baisse, il faut provoquer une *augmentation importante de l'offre des produits* sans accroissement correspondant *des revenus monétaires.* »

2° En ce qui concerne non plus les consommateurs proprement dits mais les entreprises ou même les particuliers ayant des besoins de capitaux, les banques peuvent faire des avances qui, à notre connaissance, n'ont pas été limitées par les nouvelles lois belges. Nul doute que le public n'y ait recours. C'est ce qui s'est passé autrefois en Tchéco-Slovaquie lors de l'expérience fameuse de Rasin, et ce qui ne manquera pas de se passer encore.

Il faut faire ici une remarque générale : toute expérience de déflation oublie que les phénomènes sociaux en général, et les phénomènes de prix en particulier, sont, dans la plus large mesure, *irréversibles.* Lorsqu'on met de la monnaie nouvelle en circulation, cette monnaie constitue pour ceux qui la reçoivent un *revenu.* C'est grâce à cette augmentation de *revenus* (la masse des denrées existantes étant supposée stable, ou mieux encore décroissante, comme c'est le cas en temps de guerre) que les prix s'élèvent. Un nouveau palier des prix étant atteint, il faut, pour acquérir la même quantité de marchandise, une quantité supérieure de monnaie. C'est bien pour cela qu'après un certain temps, ouvriers, employés, fonctionnaires, réclament des augmentations de traitement. La déflation constitue donc une réduction générale, non seulement de « pouvoir d'achat », mais de *revenus.*

Ce n'est pas une simple opération mécanique, c'est une opération qui bouleverse les budgets de tous les particuliers. A cette réduction de leur *budget*, les particuliers et les entreprises résistent dans toute la mesure de leurs moyens : reconstitution de leurs encaisses anciennes, appel au crédit privé, etc. Toute tentative de déflation se heurte donc à un effort généralisé de la part du public pour reconstituer le pouvoir d'achat que l'on a voulu détruire.

Une réduction des moyens monétaires, ou, ce qui revient au même, une amputation générale des revenus des particuliers, n'a de chance de réussir que si l'inflation précédente n'a pas encore exercé son action sur les prix. Or, rien ne nous permet de dire si, à l'heure actuelle, l'inflation belge ou une partie de cette inflation est, en fait, restée inopérante. Tout permet de croire, au contraire, que la portion de cette inflation qui ne s'est pas encore incorporée dans les prix est extrêmement faible. Dans ce cas, la réduction générale des revenus en quoi consiste la déflation se heurtera à une résistance générale du public. Elle n'entraînera pas de réduction sensible des consommations individuelles, celles-ci étant déjà réduites au minimum, mais provoquera, par contre, un ralentissement ou une réduction de l'activité de certaines entreprises avec toutes ses conséquences sociales.

Une autre remarque doit être faite ici. En période d'inflation, c'est moins l'accroissement *déjà acquis* des moyens de paiement que leur augmentation *future* appréhendée par le public qui exerce son action sur les prix. La crainte de voir l'inflation augmenter encore pousse les entrepreneurs et les cultivateurs à accroître *dès maintenant* leurs prix, dans la conviction que leurs prix de revient ou ceux de reconstitution de leur stock s'élèveront dans l'intervalle.

Or, la Belgique (et ce qui est vrai de la Belgique l'est aussi de la France) est-elle en mesure dès maintenant d'échapper à une inflation *future* ? La réponse dépend essentiellement de ce que sera le budget prochain du pays. Ce budget pourra-t-il s'équilibrer avec des recettes normales ou restera-t-il en déficit au-delà de ce que peuvent couvrir les impôts et les emprunts ? Dans le premier cas, on peut espérer voir s'arrêter la hausse des prix et, en supposant une production même modérément accrue, commencer une baisse. Dans le second, la crainte d'une inflation future et à plus forte raison la réalisation de cette inflation redonneront aux prix un nouvel élan et la déflation sera restée sans effet. En temps normal et en l'absence de contrôle des changes, ces craintes d'inflation future se manifesteraient aussitôt dans le cours du change. Aujourd'hui, le cours de change belge comme le cours de change français est légalement fixé. Sa stabilité momentanée est donc assurée; il ne peut plus servir d'indicateur. Par contre, le mouvement des prix, malgré les efforts pour stabiliser ceux-ci, subira certainement les réactions qu'une crainte d'inflation future ne peut manquer de produire. Si l'on pouvait assurer le public que l'équilibre budgétaire est dès à présent ou sera très prochainement réalisé, on verrait, *sans déflation préalable*, les prix se stabiliser d'abord, s'abaisser ensuite. Mais qui peut, tant que la guerre dure encore,

tant que les importations de denrées civiles sont réduites au minimum par suite des besoins militaires, affirmer que le budget puisse être équilibré sans recours à l'inflation monétaire ?

***

La réforme belge a encore d'autres aspects dont l'un au moins mérite d'être signalé comme particulièrement intéressant.

Une des préoccupations des auteurs de la réforme semble avoir été de maintenir ou d'assurer pour l'avenir le taux actuel du change fixé à 176 francs belges pour la livre sterling. A envisager les écarts actuels du niveau des prix en Angleterre et en Belgique (dans la mesure, bien entendu, où le niveau des prix belges avec ses deux marchés, l'officiel et le « noir », peut être justement apprécié) impliquerait un taux de change beaucoup plus favorable pour la livre. Mais si l'on arrive à abaisser le niveau des prix belges, le taux de change « naturel » qui en résultera ne pourra-t-il se rapprocher de plus en plus du taux de change officiel ? Tel semble être l'un des objets visés par la réforme.

Cette conception est, elle aussi, inspirée par des idées qui remontent à l'époque de Ricardo ou de Stuart Mill. Pour ces deux auteurs classiques, le taux de change d'un pays à papier-monnaie était essentiellement déterminé par la dépréciation interne du papier. Cette dépréciation elle-même était à leurs yeux le résultat exclusif de la *quantité* accrue de ce papier. Le moyen de relever le change était donc de diminuer la quantité du papier-monnaie. C'est la théorie classique telle qu'on la retrouve encore chez des écrivains, tels que Goschen par exemple, quoiqu'elle eût été déjà fortement battue en brèche par W. Tooke.

Or, depuis lors, des expériences nombreuses ont amené les économistes à considérer au contraire que le cours du change est, dans un très grand nombre de cas, le principal moteur de la hausse des prix (ou inversement de la baisse). M. Nogaro, en particulier, a défendu cette thèse avec beaucoup d'énergie et de continuité. Les événements postérieurs à la Grande Guerre ont, dans une large mesure, confirmé sa thèse.

Or, quel est le facteur principal qui influence le cours du change dans un pays à papier-monnaie ? Là encore, ce sont *les craintes d'inflation future* qui sont déterminantes beaucoup plus que l'inflation déjà réalisée. En d'autres termes, nous retrouvons ici l'équilibre budgétaire comme élément fondamental. Nous ne pouvons retracer ici le mécanisme complet du phénomène. Les niveaux des prix comparés entre les deux pays en cause jouent nécessairement leur rôle, mais la crainte d'inflation future détermine la *tendance* du cours du change. C'est en rétablissant son équilibre budgétaire après 1815, comme après 1918, que l'Angleterre a fait remonter le cours extérieur de la livre sterling.

A l'heure actuelle, la plus complète incertitude règne encore en ce

qui concerne la situation budgétaire belge. A cet égard, l'incertitude est plus grande encore en ce qui regarde le budget français. Tant que cette incertitude durera, on ne saurait prévoir que le niveau des prix justifie l'espoir d'une baisse suffisante pour consacrer le taux officiel du change.

***

Voici enfin un dernier aspect de la réforme qu'il est impossible de passer sous silence. Le souci, d'ailleurs légitime, du Gouvernement belge est de récupérer les profits exagérés tirés par certains entrepreneurs (négociants, industriels ou banquiers) de l'inflation allemande. Ces « bénéfices de guerre », que tous les belligérants s'efforcent de réduire au minimum par des impôts spéciaux, sont particulièrement choquants lorsqu'ils sont nés sous l'occupation étrangère, et parfois par une connivence délibérée entre l'occupant et les entrepreneurs. Mais l'échange des billets et le blocage d'une partie des comptes courants sont-ils le moyen le plus efficace de les atteindre ? Il semble difficile de le soutenir. Ceux qui ont été assez habiles pour les recueillir ne le seront-ils pas également assez pour les faire disparaître sous leur forme initiale, celle d'argent liquide, qu'il s'agisse d'ailleurs de billets de banque ou de comptes courants ?

Une grande partie des billets thésaurisés, comme des comptes courants créditeurs, est l'effet non de l'accumulation de bénéfices illicites, mais de la mise en réserve des profits en vue d'une reprise des affaires et d'une reconstitution des stocks de matières premières, ou d'un rajeunissement de l'outillage. Il est difficile de fixer le montant actuel de ces réserves non seulement légitimes, mais nécessaires. Ces réserves-là ne sont pas le symptôme d'une collusion avec l'occupant, mais l'effet d'une prudence indispensable en vue de l'activité que ramènera la paix. Comment les distinguer des bénéfices illicites sans une enquête préalable qui sera nécessairement lente et difficile ? Les « profiteurs de guerre » auront pris soin de consolider leurs gains sous forme d'objets précieux, d'immeubles, de biens fonciers, de titres, plutôt que sous forme de billets ou de comptes courants. Le blocage de ceux-ci ne dispensera pas de rechercher l'origine de ces bénéfices, et le Gouvernement français a été sage en décidant de procéder directement à cette recherche par des commissions spéciales. Essayer de les dépister par la simple constatation des billets thésaurisés ou des comptes courants accumulés serait tout à fait inopérant. C'est une méthode par trop simpliste que de soumettre les encaisses de la totalité du public à un versement préalable pour mettre la main sur une minorité de délinquants. C'est comme si l'on essayait d'arrêter l'ensemble des citoyens pour s'assurer qu'une minorité de voleurs n'échappera pas aux mains de la justice.

Cependant, l'idée d'un échange de billets est devenue si rapidement populaire auprès d'une certaine partie du public et même auprès de quelques théoriciens, qu'il n'est pas sans intérêt de se demander comment elle a pris naissance.

L'expérience tchéco-slovaque, au lendemain de la dernière guerre mondiale, semble être la base des projets de ce genre. Mais de quoi s'agissait-il en Tchéco-Slovaquie ? Il fallait faire face à une situation qui n'a rien de commun avec celle des pays occupés pendant la guerre actuelle. La monnaie tchéco-slovaque en 1918, au moment où se créait ce jeune Etat gouverné par des hommes énergiques et patriotes, était la couronne autrichienne. Or, la couronne autrichienne était la monnaie de l'ensemble de la monarchie austro-hongroise, dont les Gouvernements se livraient à ce moment à une inflation sans limite. La Tchéco-Slovaquie, au contraire, entendait prendre en mains la situation financière et arrêter l'inflation. Elle risquait donc de voir affluer chez elle, comme en un lieu de refuge, les couronnes de toutes les régions de l'ancienne monarchie dont les citoyens se voyaient livrés à l'incurie financière de leurs chefs. Le seul moyen d'éviter cette inondation était de transformer l'ancienne couronne austro-hongroise en une couronne *tchéco-slovaque* par un estampillage rapide. C'est ce qui fut fait à un jour déterminé où, pendant vingt-quatre heures, la frontière fut fermée et où toute importation de monnaie se trouva ainsi impossible.

L'estampillage tchéco-slovaque a donc été une mesure de précaution contre l'invasion d'une monnaie étrangère, nullement une mesure intérieure d'assainissement monétaire. Entre cette situation et la situation des pays délivrés de l'occupation ennemie, il n'y a point d'analogie.

***

Bien d'autres observations sont suggérées par les mesures monétaires belges; je me suis borné ici aux plus importantes. On trouvera peut-être téméraire d'exprimer une opinion sur cette réforme avant qu'elle ait pu développer tous ses effets, mais le rôle des économistes serait réduit à bien peu de chose s'il se limitait à observer après coup les conséquences d'une mesure aussi importante; ce serait le confondre avec celui de l'historien. Il nous a paru intéressant, au contraire, d'essayer de prévoir dès à présent l'efficacité probable de cette grande expérience. Ses auteurs, certes, n'ont manqué ni de courage ni de décision, mais ils nous paraissent cependant avoir fait fi trop volontiers des enseignements fournis par les expériences d'un passé encore récent et dont on aurait pu penser que le souvenir était resté plus présent à l'esprit des hommes d'Etat et des financiers.

Charles RIST.

P.-S. — L'article ci-dessus était rédigé dès le mois de novembre. Malgré des démarches nombreuses auprès du Ministère de l'Information, ce n'est que maintenant que la *Revue d'Economie politique* peut enfin paraître. Il m'a semblé qu'il y avait lieu cependant de le publier tel qu'il avait été rédigé il y a six mois. Depuis lors, les événements ont confirmé les prévisions ci-dessus. D'après les renseignements pui-

sés à la meilleure source, les prix en Belgique marquent une légère tendance à la baisse. Cette tendance a commencé à se manifester *à partir du moment où la Belgique a reçu d'abondantes importations.* Ce sont donc celles-ci, et non pas la restriction monétaire, qui ont déterminé la baisse. Quant aux fonds bloqués, ils doivent servir à fournir un emprunt forcé à l'Etat; ils seront donc, par l'intermédiaire de l'Etat, remis en circulation. C'est ce qu'il était aisé de prévoir dès le début.

Au moment où nous écrivons, la France fait l'expérience des échanges de billets. Cette opération en elle-même ne pourra, bien entendu, exercer aucune action sur les prix, c'est une pure opération de recensement des fortunes. Il est possible qu'elle rapporte au Trésor un certain bénéfice si une partie des billets émis et figurant au bilan de la Banque de France ne sont pas rapportés; dans ce cas, les bons du Trésor, qui représentent ces billets à l'actif de la Banque, deviendraient inutiles et pourraient être détruits. La dette du Trésor vis-à-vis de la Banque en serait réduite d'autant et l'Etat pourrait, dans cette mesure, émettre de nouveaux billets sans que pour cela la circulation soit augmentée. Les événements nous diront si le chiffre ainsi récupéré valait véritablement que l'on prît la peine d'une opération aussi compliquée et qui risque de créer une défiance monétaire générale.

En tant que moyen de recenser des fortunes, il est difficile de comprendre quelles informations on pourra tirer d'une pareille opération. Le fait qu'un particulier ou une société possède dans son tiroir à un moment donné une somme importante de billets ne prouve nullement que la fortune de cette personne ou de cette société ait augmenté. S'il s'agit d'un agriculteur par exemple, une somme de 500.000 francs dans son tiroir peut représenter le simple produit d'une vente de pommes de terre ou de blé. En d'autres termes, elle représente non pas un capital nouveau s'ajoutant au capital précédemment possédé, mais un revenu brut qui doit être redépensé sous forme de salaires, instruments agricoles, semences, etc., et qui ne fait que traverser momentanément la caisse de l'agriculteur. Elle ne constitue donc pas un accroissement de fortune mais une encaisse momentanée. Comme, depuis cinq ans, le renouvellement de l'équipement, de l'outillage et du cheptel a été prodigieusement réduit, dans le plus grand nombre des cas les sommes accumulées dans des tiroirs l'ont été en vue de ce renouvellement. Elles ne constituent donc pas un capital nouveau mais un moyen de reconstituer un capital ancien diminué par la guerre. Dans beaucoup de cas aussi ces sommes représentent des revenus non distribués au cours des années précédentes (par exemple, parce que le siège d'une société s'est trouvé coupé de ses exploitations coloniales ou étrangères). Il s'agit là aussi de revenus et non pas d'une épargne destinée à augmenter le capital. La constatation de ces sommes importantes dans les caisses des particuliers ou des sociétés ne prouve rien en ce qui concerne l'état véritable de leur fortune. Dans tous ces cas, une enquête sera nécessaire. La monnaie, ne l'oublions pas, est un instrument de circulation et de réserve momentanée,

elle ne représente que dans des cas exceptionnels une accumulation réelle de capital.

Le véritable problème d'aujourd'hui est le problème budgétaire. Tant que les dépenses militaires, actuellement de 200 milliards, créeront dans le budget un déficit égal à cette somme et obligeront l'Etat, pour y faire face, à émettre des billets pour un montant équivalent, le péril monétaire subsistera tout entier. Tant que ces dépenses n'auront pas été réduites au quart ou au cinquième de ce qu'elles sont aujourd'hui, et tant qu'elles ne seront pas couvertes par des ressources normales, la menace de dépréciation de la monnaie ne fera qu'augmenter.

LE PROBLÈME DES TROIS SECTEURS

On ne peut comprendre les controverses et les projets récents sur les nationalisations et sur les réformes de structure si on ne les relie au travail effectué durant les années 1940-1944 par des groupements de tendances diverses, qui le plus souvent ont mené leurs études dans la clandestinité, et qui se sont proposés, alors que la France métropolitaine était partiellement ou totalement occupée, de rechercher quel statut économique et social elle devrait adopter au lendemain de sa libération. En dépit des divergences, parfois notables, que l'on peut relever entre eux, les projets qui furent ainsi élaborés s'inspirent tous d'une même préoccupation : ils manifestent le souci de corriger les défauts d'un régime individualiste et libéral qui ne faisait pas une place suffisante à la sauvegarde de l'intérêt collectif et qui n'accordait pas assez d'attention aux considérations sociales; mais en même temps ils traduisent la volonté d'éviter une étatisation générale, et de laisser aux initiatives individuelles une sphère d'action et de responsabilité. La conciliation entre ces deux tendances apparemment contradictoires a semblé pouvoir être obtenue par une solution *pluraliste*, c'est-à-dire par l'adoption de régimes différents pour les diverses branches de l'activité économique.

Trois régimes ont été ainsi envisagés :

Dans un premier secteur, — nommé par les uns : secteur *dirigé*, par d'autres : secteur *géré*, par d'autres enfin : secteur *nationalisé* —, l'emprise de l'Etat serait portée à son maximum, et, corrélativement, la disparition de l'entreprise privée, telle que la connaissait le capitalisme libéral, serait totale. On prendrait toutefois certaines précautions pour éviter que la nationalisation n'entraîne une sclérose des activités placées dans ce secteur; à cette fin, on s'appliquerait à y conserver le stimulant de l'intérêt personnel et le souci de la productivité maxima.

Dans un deuxième secteur — appelé communément secteur *contrôlé* — l'Etat laisserait aux entreprises privées (ou à la profession organisée) le soin d'aménager l'exploitation, mais il fixerait les directives générales auxquelles cette exploitation devrait se soumettre en ce qui concerne l'emploi des manières premières, les débouchés, les prix. Une planification sans étatisation introduirait dans ce secteur le primat de l'intérêt collectif sans supprimer l'entreprise privée.

Un troisième secteur — qualifié de secteur *libre* — comporterait un dosage dans lequel l'élément individualiste, privé, concurrentiel, serait

nettement dominant, ce qui ne signifie pas que l'Etat s'abstiendrait de toute intervention, mais simplement que cette intervention se ferait plus discrète que dans les deux autres secteurs, et que les catégories classiques de l'économie libérale subsisteraient, avec seulement quelques atténuations et tempéraments destinés à contenir les diversités individuelles dans le cadre général dressé par la puissance publique.

On voit que ce système des trois secteurs [1] apporte une solution différente de celles que préconisaient les grandes doctrines traditionnelles. S'il devait triompher, il marquerait sans aucun doute un recul du capitalisme libéral, qui serait plus ou moins complètement écarté dans les deux premiers secteurs, et qui, même dans le troisième, connaîtrait de sérieuses limites. Mais il ne consacrerait pas pour autant le triomphe du dirigisme, de la planification intégrale, du collectivisme, puisqu'il écarterait pour de vastes portions de l'ensemble économique le système de l'exploitation publique, puisqu'il rejetterait la thèse d'une mainmise générale de la collectivité sur la production et les échanges, puisqu'il proclamerait que, tout au moins dans un secteur, le dosage entre les éléments publics et les éléments privés doit maintenir ces derniers au premier plan.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'examiner d'un peu près quel-

1. M. Ph. Guignabaudet (*La monnaie rationnelle*, Plon, 1944, p. 556 et s.) propose, lui aussi, une division de l'économie en trois secteurs, mais selon des critères et en des termes très différents de ceux dont il est parlé au texte. A la distinction en secteur dirigé, secteur contrôlé, secteur libre, M. Ph. Guignabaudet reproche d'être purement arbitraire et de ne pas reposer sur des bases objectives. Il conçoit pour sa part : 1° un secteur *libéral*, comprenant toutes les entreprises soumises à l'action de la concurrence (c'est-à-dire obéissant à la loi de l'offre et de la demande et poursuivant un bénéfice); 2° un secteur *socialisé*, englobant tous les monopoles et qui comprendrait également les entreprises non rentables, c'est-à-dire celles qui doivent être réalisées parce qu'elles sont nécessaires à la prospérité générale de la nation, mais dont les intérêts particuliers ne voudront pas se charger, parce qu'elles ne laisseraient pas de bénéfices : par exemple l'électrification d'une région peu peuplée; 3° un secteur *collectivisé*, comprenant les productions où est réalisée l'abondance et où, par suite, les produits n'ont plus de valeur d'échange appréciable. Ces produits seront distribués gratuitement aux consommateurs : ils seront obtenus soit par une prestation gratuite de travail au moyen d'un service civil analogue au service militaire, soit par une rémunération des producteurs à l'aide de sommes puisées dans le budget ordinaire.

Selon H. Culmann (*Considérations sur l'Economie dirigée*, *Revue de l'Economie contemporaine*, mai 1943), le deuxième secteur devrait être plutôt appelé « secteur *encouragé* ». En ce secteur, les pouvoirs publics ne doivent pas agir directement *sur les agents économiques*, mais simplement *sur le milieu* où ces agents exercent leurs initiatives. Par exemple, si l'Etat estime opportune une politique de constructions d'immeubles comportant des logements pourvus de chambres d'enfants exposées au soleil et possédant un certain cube d'air, il laissera à l'initiative privée le soin de construire ces logements en les faisant bénéficier de subventions, ou d'exonérations fiscales, ou de prêts à intérêts réduits, etc.

La doctrine des trois secteurs était déjà amorcée dans des documents antérieurs à la guerre, en particulier dans le plan de Man de 1933 et dans le plan de la C. G. T. de 1935. Cf. sur ce point H. Noyelle, *Les plans de reconstruction économique et sociale à l'étranger et en France*, Sirey, 1935.

ques-uns de ces plans, de rechercher comment chacun d'eux comprend le contenu concret des trois secteurs, et le régime auquel ils seraient respectivement soumis.

Notre étude prendra comme base cinq documents :

1° Le plan dressé en mars 1943 par le *Centre d'Etudes Techniques et Sociales* (*C. E. T. S.*) sous le titre : *Pour une nouvelle économie sociale... Les réformes de structure nécessaires*. A la différence des documents dont nous donnerons l'indication ci-dessous, ce plan n'avait pas un caractère clandestin. Il fut signé, au nom du comité de rédaction du C. E. T. S., par deux rapporteurs responsables : MM. Bernard de Plas et André Monestier. C'est lui qui, sur le problème des trois secteurs, contient l'étude la plus complète, la plus fouillée. Elle occupe les chapitres III, IV, V, de la deuxième partie de l'ouvrage.

2° Le *Rapport sur la politique économique d'après guerre* établi en novembre 1943 au nom du *Comité National d'Etudes* (*C. N. E.*). Une deuxième édition de ce rapport fut publiée à Alger en février 1944, par les éditions *Combat*, sous la signature de son auteur : M. René Courtin. Ce document est une fresque magistrale où sont examinés tous les problèmes économiques et monétaires que pose la reconstruction de la France. La question des trois secteurs y est évoquée (p. 13 et s.) en fonction des mesures à prendre « pour détruire les féodalités économiques et financières »[2].

3° Une brochure clandestine publiée par *Défense de la France*, qui étudie dans une sixième partie (p. XXIV et s.) la politique économique de demain, et consacre quelques pages (XIX à XXV) à la distinction des secteurs qui, pour elle, est bipartite : secteur *dirigé* et secteur *libre*. (Mais le secteur dirigé se décompose en secteur nationalisé et secteur contrôlé).

4° Le troisième fascicule des *Cahiers de l'Organisation Civile et Militaire* (*O. C. M.*) paru en mai 1943, et qui contient la première partie d'un rapport sur la réforme économique où est évoquée la distinction de l'économie en divers secteurs. L'auteur du rapport estime que la planification implique la suppression du secteur libre. Il conviendrait donc de ne prévoir que deux secteurs : l'un dirigé et l'autre contrôlé. Mais on aurait tort d'en conclure que le plan de l'O. C. M. est plus proche du socialisme, et plus éloigné du libéralisme, que les autres plans, car l'auteur envisage la planification générale qu'il prévoit comme exclusive de toute étatisation, et comme présentant un caractère nettement « contractualiste »[3].

2. Le rapport de M. R. Courtin a été commenté de manière intéressante par M. G.-H. Bousquet dans le numéro 12 de la *Revue économique et sociale* (Alger, 1944).

3. Le plan de l'O. C. M. entend concilier dirigisme et liberté économique. La direction du plan procéderait à un recensement des besoins et des ressources du pays. Puis l'Etat passerait des contrats avec l'ensemble des entreprises constituant un groupe professionnel, lesquelles s'engageraient à livrer à la consommation les quantités de produits indiqués par l'Etat, à un prix convenu d'avance. A la vérité, on n'aperçoit pas bien quel domaine resterait aux libres conventions dans le cadre de ce planisme généralisé. Et le rédacteur du cahier de l'O. C. M. me

5° La revue *France Intérieure*, publiée dans la clandestinité avant de paraître au grand jour à Paris après la libération, donnait dans ses cahiers nos 18 et 19 (janvier-février 1944) une étude spécialement consacrée aux « trois secteurs de l'économie » sous la signature de « Sergine ». Le cahier n° 23 (15 août 1944) contient une « Réponse à quelques observations sur les trois secteurs » qui complète — en particulier en ce qui concerne le statut des banques — le travail initial de Sergine. Le cahier n° 28 (janvier 1945) — toujours sous la même signature — réexamine plus spécialement le problème de l'étendue et des modalités de la nationalisation.

Il est vraisemblable que d'autres études, qui ne sont pas parvenues à ma connaissance, ont été consacrées au problème des trois secteurs. Celles que je viens d'énumérer apportent une base documentaire suffisante pour permettre d'entreprendre un tour d'horizon, qui n'a d'autre but que de fournir un point de départ aux réflexions de nos lecteurs.

I. — Le secteur nationalisé.

A propos de chaque secteur, deux questions se posent : 1° Quel sera son *contenu ?* 2° Quel sera son *régime ?*

A. — *Le contenu du secteur nationalisé.*

I. — On peut songer à faire appel à deux critères différents : l'un *économique*, l'autre *politique*. Suivant que l'on mettra l'accent sur l'un ou l'autre point de vue, ce ne sont pas les mêmes nationalisations qui paraîtront les plus urgentes. Le problème est d'importance. Certains flottements, que l'on constate à l'heure actuelle dans l'ordre à suivre pour les nationalisations procèdent de là.

Si l'on adopte un critère *économique*, on est conduit à placer par préférence dans le secteur nationalisé ce que l'on appelle les *industries-clés*, c'est-à-dire celles qui forment en quelque sorte le soubassement de toutes les autres. Ce sont, essentiellement : 1° les *charbonnages* et la *grosse métallurgie;* 2° la production et la distribution de l'*énergie électrique;* 3° les entreprises de *transport*. On y peut joindre les *banques*, en invoquant le fait que toute entreprise a besoin de crédit, et que si la distribution du crédit reste en dehors du secteur nationalisé, celui-ci n'aura pas une autonomie véritable.

Si l'on adopte un critère *politique*, on estimera que doivent être nationalisées les entreprises qui, en raison de leurs dimensions, ou de leur puissance, ou de leur comportement, mettent en péril l'indépendance de l'Etat et le fonctionnement normal de la démocratie. En ce cas, ce sont les *assurances* et les services *d'information* qui sembleront devoir être nationalisés en premier lieu, l'expérience de la

semble se faire de grandes illusions lorsqu'il croit avoir découvert le moyen de faire « du socialisme non étatiste ». Le socialisme est inévitablement une doctrine autoritaire, et qui donne le pas à la notion d'intérêt public sur celle de liberté individuelle.

IIIe République ayant montré qu'à maintes reprises, ces entreprises ou services ont fait peser sur l'Etat une pression choquante. Viendront ensuite les charbonnages et la métallurgie (en raison du rôle joué naguère par le Comité des Forges et le Comité des Houillères) et éventuellement aussi les Banques.

II. — Le plan du *C. E. T. S.* range dans ce qu'il appelle le secteur dirigé *six branches* d'activité qui jusqu'alors appartenaient au secteur privé, et voici comment il justifie sa thèse :

1° *L'énergie électrique* doit être nationalisée : *a*) parce qu'elle est devenue aujourd'hui un véritable service public; *b*) parce qu'elle est à la base de toute l'activité industrielle; *c*) parce que les quelque 600 sociétés actuellement existantes, qui au début vivaient isolément, ont été, pour des raisons techniques, amenées à établir entre elles des connexions qu'il y aurait tout avantage à consolider en les fusionnant en un petit nombre de « sociétés de service public » (on verra plus loin le sens exact de ce terme). Au surplus, la vie des sociétés d'électricité et l'importance des bénéfices qu'elles réalisent sont entièrement conditionnées par les décisions des pouvoirs publics concernant le prix du kilowat, d'où une lutte permanente entre les intérêts privés et les pouvoirs publics, qui disparaîtra si l'entreprise est transformée en service public.

2° Les *compagnies d'assurances* doivent être nationalisées en raison du caractère particulier qu'elles présentent. La période héroïque qu'elles ont connue, comme toutes les autres activités économiques, lorsqu'il fallait gagner les usagers à la pratique de l'assurance et mettre au point sa technique, est maintenant dépassée. Le métier d'assureur ne comporte plus de risques. Il est devenu un « art actuariel ». Au surplus, les compagnies d'assurance, par la masse considérable d'épargne qu'elles drainent, possèdent une puissance formidable, et qui est en mesure d'exercer sur l'Etat une influence fâcheuse. Les auteurs du plan de la C. E. T. S. notent à cet égard (p. 17) qu'en 1936 le Comité des Assurances obtint du gouvernement de Front Populaire l'abandon de toute campagne en faveur de la nationalisation des assurances, contre la promesse d'employer pendant quinze mois, en souscriptions d'emprunt d'Etat, 75 p. 100 des disponibilités des compagnies.

3° Les *houillères* doivent être nationalisées : *a*) parce que les mines ne sont que concessionnaires et non propriétaires des gisements; *b*) parce que l'Etat, pour des raisons techniques et sociales, exerce depuis longtemps un contrôle serré sur leur exploitation; *c*) parce qu'elles sont, en fait, dirigées par des ingénieurs du corps des mines qui n'ont pas d'intérêt financier dans l'affaire. Le rapport du C.E.T.S. reconnaît que l'industrie houillère n'a pas prélevé sur le public une dîme aussi importante que l'électricité ou l'assurance, et qu'elle a généralement pratiqué une politique de prix raisonnables, laissant une marge bénéficiaire modique. Mais il rappelle que le Comité des houillères constitue une féodalité qui a exercé son emprise sur tous les gouvernements, quelle que fût leur nuance politique.

4° En ce qui concerne les *transports*, la transformation de la S.N.C.F. en société de service public sera l'aboutissement logique et rationnel de l'évolution. L'expérience de la S.N.C.F. prouve d'ailleurs qu' « une grande exploitation industrielle, soustraite au régime du secteur privé, peut être gérée avec des résultats pleinement satisfaisants ». Quant à la marine marchande, les solutions d'économie mixte adoptées avant la guerre pour les Messageries Maritimes et la Transatlantique sont aujourd'hui dépassées. La formule de la société de service public doit leur être préférée — étant entendu qu' « aucune gestion ne requiert, plus que celle d'une entreprise maritime, d'initiative de la part des responsables, de rapidité dans la décision, de souplesse dans l'exécution ».

5° L'*information* et la *publicité d'Etat* étaient, avant la guerre, entre les mains de l'Agence Havas, puissant trust privé, jouissant d'un monopole de fait. Depuis l'armistice, l'Etat Français a acquis une importante participation financière au sein de l'Agence Havas. Celle-ci devrait être transformée en société de service public chargée de distribuer, en exclusivité, la publicité d'Etat, sauf à maintenir, à côté d'elle, une société privée, qui s'occuperait des autres sortes de publicité.

III. — Nous pourrons passer plus rapidement sur les critères de délimitation que proposent les autres documents.

Dans le plan de « Défense de la France », le secteur nationalisé comprend les entreprises : 1° dont le fonctionnement conditionne la marche normale des autres secteurs de l'économie nationale : énergie (houille, gaz, électricité, pétrole), mines métalliques, sidérurgie, transports ferroviaires et maritimes; 2° dont l'objet est tel qu'il met en jeu la sécurité de la nation (industries travaillant pour la défense nationale); 3° dont la puissance financière est telle qu'elle permet d'exercer sur les pouvoirs publics des pressions injustifiables (assurances, banques).

Dans le rapport établi par René Courtin au nom du C. N. E., la discrimination est faite à l'aide de la notion de monopole. Devront être nationalisées les branches d'industrie actuellement monopolisées en fait ou en droit. L'auteur ajoute toutefois : 1° que la nationalisation ne sera effectuée que progressivement; 2° qu'il n'y aura pas lieu de nationaliser les branches dans lesquelles le monopole s'est constitué à la faveur de tarifs douaniers ou de contingentements. En ce cas, en effet, il suffira que l'Etat supprime ces mesures pour faire disparaître le monopole.

Dans le plan de la « France intérieure », le secteur nationalisé inclut : la production et la distribution de l'électricité et du gaz, les distributions d'eau, les sources d'énergie en général, telles que les combustibles minéraux solides et liquides, les carburants et les huiles minérales, le minerai de fer et la sidérurgie, les moyens de transport, l'information et la publicité d'Etat, les assurances. Ce choix

découle du caractère de service public que revêtent ces activités. L'auteur de l'étude précise : 1° que la distribution de l'eau doit être soumise au même régime que celle de l'électricité et du gaz, parce que, s'il en était autrement, les dirigeants expropriés des affaires d'électricité et de gaz mettraient la main sur elle; 2° que la nationalisation des gisements de minerai de fer et des entreprises sidérurgiques s'impose parce que le minerai de fer est la base fondamentale des industries-clés, parce que l'importation des minerais de fer doit être réglée en fonction de l'intérêt national et non des intérêts privés, parce que l'industrie sidérurgique conditionne la vie des industries mécaniques; 3° que les combustibles liquides doivent être nationalisés en raison de leur importance pour la défense nationale et pour le fonctionnement des transports, et parce qu'il y a nécessité, pour le pays, d'adopter une politique nationale des carburants qui nous libère autant que possible de la dépendance à l'égard des producteurs étrangers. Un certain flottement est manifeste, dans l'étude de la *France intérieure*, relativement au statut des banques. Dans le premier article (janvier-février 1944), l'énumération des branches d'activité à nationaliser se termine par ces mots : « et éventuellement les services de dépôts de fonds ». Dans le second article (août 1944), l'auteur répond aux critiques qui lui avaient reproché de ne pas comprendre dans le secteur nationalisé les organismes de crédit. Il soutient qu'une nationalisation générale du crédit n'est ni nécessaire ni souhaitable. Il préconise un certain nombre de mesures de contrôle qui, à son sens, corrigeraient les défauts de notre organisation bancaire « sans profonde transformation des moyens bancaires existants ». Il admet toutefois que les dépôts pourraient être versés dans le secteur nationalisé au moyen du transfert, à une société nationale de dépôts, des services de dépôts des établissements de crédit, cependant que l'escompte et le crédit à long terme échapperaient à la nationalisation et prendraient place dans le secteur contrôlé ou dans le secteur libre.

En définitive, et sous réserve de nuances d'ailleurs parfois importantes, les divers plans sont, en substance, d'accord sur la consistance du secteur à nationaliser. Mais l'ordre d'urgence des nationalisations paraît devoir être assez différent selon qu'est mis l'accent sur les données *économiques* du problème (auquel cas ce sont les industries les plus concentrées ou les plus fondamentales qui devraient être nationalisées les premières) ou qu'est souligné l'aspect politique de la nationalisation (les assurances et les banques semblent alors devoir passer avant les industries et, parmi celles-ci, les houillères et les forges avant les autres).

B. — *Le statut du secteur nationalisé.*

Donner, dans ce secteur, la primauté à l'intérêt public en y subordonnant étroitement toute considération d'intérêt privé — mais cependant assurer au service une certaine dose d'autonomie et de souplesse pour éviter la routine et la paralysie que risquerait d'entraîner une

étatisation bureaucratique, tel est l'objectif que se proposent tous les plans de réforme. Pour marquer cette volonté, on écarte généralement le terme d' « *étatisation* » considéré comme évocateur d'un système d'exploitation trop administratif et trop rigide. Parfois même, on évite aussi le terme de « *nationalisation* » auquel on préfère celui de « *socialisation* ». Par là, on n'entend pas seulement que le titulaire de la propriété collective peut n'être pas la nation ou l'Etat mais une autre collectivité publique. On veut marquer aussi et surtout que la gestion de l'entreprise devra s'inspirer de préoccupations « sociales » et viser à la plus large satisfaction de la masse des usagers, non à la plus haute productivité technique ou au plus fort rendement pécuniaire, comme l'ont fait souvent dans le passé les entreprises publiques (et par exemple les monopoles d'Etat à caractère fiscal). Ne nous arrêtons pas plus longuement sur cette querelle de terminologie. Elle importe moins que le fond des choses, que nous atteindrons en recherchant les règles juridiques et financières selon lesquelles sera gérée l'entreprise nationalisée.

I. — Ici encore, c'est le plan du C. E. T. S., qui nous fournit le système le plus élaboré. Il propose la formule de la « Société de Service Public » (2e partie, p. 28 et s.). Les S. S. P. seraient des institutions d'un type nouveau. Elles différeraient à la fois des sociétés privées et des entreprises publiques. Les auteurs du rapport du C. E. T. S. rappellent que déjà dans le passé on a tenté d'assouplir l'entreprise publique en y faisant pénétrer la technique du capitalisme privé et d'améliorer l'entreprise privée en y faisant pénétrer l'esprit du service public. Ils invoquent à cet égard la solution des régies autonomes et des offices, ainsi que celle des sociétés mixtes [4]. Mais il leur semble que, à l'usage, ces deux solutions n'ont pas donné de résultats pleinement satisfaisants. Il leur paraît préférable de s'inspirer des « Public Corporations » telles que le service des transports à Londres, la B. B. C., le Central Electricity Board. Et c'est en transposant dans le cadre français ces institutions britanniques qu'ils esquissent le statut des sociétés de service public.

A la tête de chaque S. S. P. serait placé un *directeur général*, nommé par le Ministre de l'Economie nationale. Il serait « fortement appointé », mais il lui serait interdit de faire partie d'aucun conseil de société privée, ni de posséder aucun intérêt dans les entreprises pouvant avoir des relations de fournisseurs avec le S. S. P. qu'il administre. A ce directeur général (assisté de collaborateurs techniques nommés par lui) incomberait la mission d'assurer, dans la ligne des directives gouvernementales, la marche du service « à la meilleure satisfaction de l'intérêt général ». Il serait responsable devant le Ministre de l'Economie nationale. Pour l'accomplissement de sa tâche, les pouvoirs les plus étendus d'initiative et d'action lui seraient accordés.

4. Cf. Gaëtan Pirou, *La Technique et le Droit. Le Capitalisme. L'Industrie*, p. 442 et s.

Un « *conseil de surveillance* » assisterait de ses avis le directeur général et exercerait une mission de surveillance au nom de l'intérêt public. Il serait composé, en nombre égal : 1° de représentants de l'Etat; 2° de représentants des intérêts économiques et techniques en liaison avec le service public assumé par la S. S. P.; 3° de représentants du personnel de la S. S. P.

Un *commissaire du gouvernement* ferait la liaison entre la S. S. P. et le secrétaire d'Etat dont elle relèverait. Il transmettrait au directeur général les consignes gouvernementales, et veillerait à leur exécution. C'est lui qui présiderait le conseil de surveillance.

Enfin, un « *collège de censeurs* », composé de trois membres (un désigné par le secrétaire d'Etat aux Finances publiques, un choisi par le conseil de surveillance, le troisième coopté par les deux premiers), exercerait le contrôle financier et comptable. Les censeurs assisteraient de droit aux séances du conseil de surveillance.

Les S. S. P. seraient gérées suivant les méthodes en usage dans les entreprises privées, et libérées de l'application des règles de la comptabilité publique. Les prix de leurs produits et services seraient fixés par le secrétaire d'Etat compétent, après consultation du conseil de surveillance, de manière à laisser, entre le coût de l'exploitation et le total des recettes brutes, une marge de bénéfice. Il pourrait toutefois être décidé, dans l'intérêt de la collectivité, que le service doit fonctionner à prix coûtant, ou même à perte, pour permettre une plus large satisfaction des besoins.

Selon les cas, la S. S. P. aurait donc à verser à l'Etat une redevance ou à en recevoir une subvention. Mais l'une et l'autre seraient fixées d'avance. Au budget de l'Etat seraient simplement inscrites, en recette, les redevances ou, en dépenses, les subventions prévues. Le budget de la S. S. P. serait totalement indépendant du budget de l'Etat. Il serait établi comme un budget d'affaire privée avec division en *section d'exploitation* et en *section de premier établissement*. Il pourrait comporter des crédits pour dépenses imprévues et la faculté de report. La S. S. P. serait autorisée éventuellement à se procurer les capitaux qui lui seraient nécessaires au moyen d'emprunt à court, moyen ou long terme, qui pourraient lui être garantis par l'Etat.

II. — Les autres documents, sans entrer dans autant de détails, s'inspirent des mêmes lignes générales.

Le plan de « Défense de la France » n'emploie pas l'expression « Société de Service public », mais la structure qu'il prévoit pour le secteur nationalisé comporte un directeur, un conseil de contrôle, un commissaire de gouvernement, dont les attributions respectives sont à peu près celles que décrit le rapport du C. E. T.S. Il déclare que la structure financière des entreprises nationalisées devra être telle qu'elle permette à celles-ci d'équilibrer leurs charges et leurs recettes sans déficit et sans marge bénéficiaire. Comme il est précisé, au paragraphe suivant, que les entreprises nationalisées pourront recevoir une subvention de l'Etat ou lui verser une redevance, la formule employée ne

doit pas être interprétée *stricto sensu* comme signifiant — ce qui serait difficilement soutenable — que l'entreprise nationalisée doit nécessairement équilibrer ses recettes propres et ses dépenses propres. Par ailleurs, le plan de « Défense de la France » prévoit la création d'un fonds de compensation auquel serait versée une partie des bénéfices des entreprises excédentaires et qui comblerait les pertes des entreprises déficitaires. La fraction du bénéfice non versée au fonds de compensation serait « distribuée aux travailleurs et techniciens de l'entreprise »[5].

L'article de *La France intérieure* préconise la formule de la société de service public. Il met l'accent sur deux points : 1° il faut que les entreprises de ce secteur fassent des bénéfices afin d'assurer l'amortissement de leurs installations, de constituer des provisions pour le renouvellement de leur outillage, des réserves pour leurs œuvres sociales, et d'assurer à l'Etat des rentrées substantielles allégeant les impôts; il conviendra donc de ne pas céder, par démagogie, aux « réclamations habituelles de l'usager »; 2° il faut qu'elles conservent un sens commercial aiguisé, qu'elles répondent intelligemment aux desiderata de la clientèle, qu'elles se maintiennent à la hauteur du progrès technique, que leurs dirigeants et leurs cadres connaissent les entreprises étrangères analogues, et que leur rémunération soit fonction du rendement et du succès de l'entreprise[6].

5. Selon A. Hauriou (*Le socialisme humaniste*, Editions Fontaine, Alger, 1944), les entreprises du secteur nationalisé devraient, dans l'avenir, prendre la forme de *coopératives publiques*. D'après cet auteur, la coopérative publique présente les caractères suivants : 1° sa fondation résulte d'une décision des pouvoirs publics; 2° elle a pour membres des personnes de droit public, des représentants des travailleurs groupés sous la forme syndicale, et des usagers groupés en associations ou en syndicats. Ces divers groupes désignent les membres d'un conseil de gestion sous l'autorité duquel se trouve le directeur technique de l'entreprise; 3° elle a son patrimoine propre, entièrement séparé du budget de l'Etat; 4° elle ne fait pas de bénéfices capitalistes : lorsqu'elle a assuré son équilibre financier et prévu ses réserves normales, le surplus est réparti entre les usagers, le personnel et l'Etat.

Cette conception (M. Hauriou le fait lui-même remarquer) est assez proche de celle développée par Bernard Lavergne dans son livre : *Les Régies Coopératives*, Alcan, 1927, et reprise par lui plus récemment dans la *Revue Economique et Sociale*, publiée à Alger (n°s 3 et 4). M. Hauriou indique toutefois qu'il attribue à l'Etat et aux syndicats de travailleurs une place plus grande que ne le fait Bernard Lavergne. Pour notre part, nous estimons que, s'il est bon d'associer à la gestion de l'entreprise les représentants des usagers et ceux du personnel, il est indispensable de donner une part prépondérante aux représentants de l'Etat afin qu'ils soient en mesure de faire prédominer l'intérêt général sur les intérêts particuliers des producteurs et des consommateurs. Mais nous pensons également que ces représentants de l'Etat devraient être aussi indépendants que possible des pressions politiques et parlementaires, qui risquent d'introduire dans l'entreprise l'instabilité et le favoritisme. Là est le point le plus délicat dans l'aménagement de la société de service public. La difficulté n'est cependant pas insurmontable, comme le prouve le succès des « Public Corporations » britanniques. Cf. à cet égard (outre l'ouvrage précité de Bernard Lavergne) : Lincoln Gordon, *The Public Corporation in Great Britain*, Oxford, 1938; Terence O'Brien, *British Experiments in Public Ownership and Control*, Londres, 1937.

6. Selon Sergine (*Expropriation-Nationalisation*, *La France intérieure*, 15 janvier

Dans son rapport au nom du C. N. E., R. Courtin adopte, lui aussi, le terme de « Société de Service Public ». Il voit à la tête de ces sociétés un conseil de direction, dans lequel les délégués de l'Etat auraient la majorité et où seraient représentés également les techniciens et salariés de l'entreprise. Il prévoit que, en fin d'année, les bénéfices seraient répartis entre l'Etat, le personnel, et les œuvres de solidarité sociale. Il voudrait qu'à la tête des entreprises nationalisées soient placés des hommes ayant à la fois la compétence du grand homme d'affaires et le désintéressement du haut fonctionnaire. Il préconise, pour la formation de ce personnel, la création d'une grande école d'administration et de gestion économique. Il admet qu'éventuellement les dirigeants d'une entreprise nationalisée soient recrutés dans l'industrie privée, mais il devrait leur être interdit de quitter la Société de Service Public pour prendre un emploi dans les affaires.

Notons enfin que tous ces projets sont d'accord pour l'octroi d'une indemnité aux actionnaires des sociétés nationalisées. Cette indemnité de rachat serait égale à la capitalisation du bénéfice net moyen réalisé par l'entreprise au cours d'un certain nombre d'exercices antérieurs à la nationalisation. Le projet du C. E. T. S. spécifie : 1° que le bénéfice pris pour base devrait être non pas seulement le dividende effectivement distribué, mais aussi la fraction mise en réserve; 2° qu'il conviendrait de tenir compte des modifications qui auraient pu être apportées, entre temps, à la définition de l'unité monétaire. Ces deux précisions traduisent la volonté d'accorder une indemnisation équitable aux actionnaires dépossédés et d'éviter à leur égard toute mesure qui ressemblerait à une spoliation.

II. — Le secteur contrôlé.

I. — Par définition, le secteur contrôlé présente un caractère *intermédiaire* entre le secteur nationalisé et le secteur libre. Aussi son contenu sera-t-il plus ou moins large suivant que la nationalisation aura été poussée plus ou moins loin. Telles industries que certains plaçaient dans le premier secteur, nous allons les retrouver mises par d'autres dans le second. Intermédiaire est aussi le régime du secteur contrôlé. L'action régulatrice et coordinatrice de l'Etat doit s'y concilier avec le maintien d'une large dose d'initiative privée, de profit, de concurrence. Mais naturellement, cette juxtaposition soulève les sérieuses difficultés que rencontrent toujours sur leur chemin les systèmes d'économie mixte. On les résoud avec une relative aisance sur

1945), le secteur nationalisé devrait comprendre deux types de sociétés très différents. Aux entreprises nationalisées *ratione materiae* s'appliquerait la « Société de Service Public ». Aux entreprises nationalisées *intuitu personae* conviendrait la société anonyme de droit commun; si l'Etat, après confiscation, ne croyait pas devoir transférer la propriété de l'entreprise à de nouveaux titulaires, c'est lui qui serait le seul actionnaire de la société; mais, par ailleurs, elle aurait le même statut et serait soumise aux mêmes obligations que les entreprises de même nature pour lesquelles la nationalisation *intuitu personae* n'aurait pas été édictée.

le papier. Reste à savoir si elles pourront l'être dans la vie concrète.

Visiblement d'ailleurs, l'étude du secteur contrôlé a été moins poussée par les auteurs des plans récents que celle du secteur nationalisé. Beaucoup d'incertitudes subsistent. Seules les arêtes maîtresses du système apparaissent avec quelque netteté, et se retrouvent sensiblement les mêmes dans tous les plans qui nous sont proposés.

A. — *Le contenu du secteur contrôlé.*

I. — Deux idées sont généralement invoquées. Pour qu'une branche d'activité soit du domaine du secteur contrôlé, il faut qu'il s'agisse : 1° d'un produit essentiel pour l'économie; 2° d'une branche de production où le monopole et l'entente ont plus ou moins complètement supprimé la concurrence. On notera tout de suite que ces deux thèmes étaient déjà développés, par certains auteurs, sous le nom d'industries-clés ou sous le vocable de la lutte contre les trusts, à l'appui de la thèse de la nationalisation. Ce qui induit à penser qu'il n'y a pas, entre le secteur nationalisé et le secteur contrôlé, une frontière absolument nette. Au vrai, le « contrôle » semble parfois avoir été inventé comme une sorte de succédané, moins rigide et moins brutal, de la « nationalisation », ou comme un moyen de soustraire à celle-ci certaines industries, sans cependant les rejeter au secteur libre.

II. — Le plan du C. E. T. S. donne au secteur contrôlé le contenu suivant :

1° L'*importation* de certaines matières premières essentielles : combustibles solides, combustibles liquides, cuivre, plomb, zinc et étain, grandes fibres textiles (laine, coton, jute, soie, lin, chanvre), fibres papetières, caoutchouc brut, engrais, certaines matières grasses et graines oléagineuses.

2° La *fabrication* de certains produits-clés : sidérurgie, industrie des tuyaux de fonte, des tubes d'acier, de l'aluminium, des engrais azotés et phosphatés, des matières colorantes, du sel et de la soude, distillation du pétrole, sucreries et raffineries de sucre, distilleries d'alcool industriel, industrie de la meunerie (quand les moulins dépassent une certaine puissance), industrie de la soie artificielle, du papier journal, du ciment. Dans toutes les branches de production que nous venons d'énumérer existent soit une haute concentration, soit des ententes. Le plan du C. E. T. S., toutefois, n'entend pas lier d'une manière absolue la notion d'entente et celle de secteur contrôlé. Lorsqu'existe une entente dans une branche qui n'a pas le caractère d'industrie-clé, il conviendra sans doute que l'Etat ait un droit de regard pour empêcher que l'entente n'abuse de son pouvoir, mais ce droit de regard sera beaucoup moins étendu que lorsqu'il s'agit d'une industrie essentielle appartenant au secteur contrôlé.

L'ensemble des industries classées dans le secteur contrôlé représenterait environ 20 p. 100 du total des valeurs produites et des revenus distribués (référence 1938).

B. — *Le régime du secteur contrôlé.*

I. — Pour les produits d'importation, on prévoit des groupements analogues aux consortiums de la guerre 1914-1918 et aux « G. I. R. » institués par la loi de 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre [7]. Ces groupements, transformés en « Offices d'Importation », assureraient la répartition des contingents et la distribution des licences. Ce sont les pouvoirs publics qui fixeraient les prix de cession, aux utilisateurs, des matières importées, compte tenu des éléments d'information que l'Office leur fournirait. Eventuellement, l'Office pourrait être chargé de créer et de gérer une caisse de péréquation destinée soit à stabiliser les prix de cession des matières importées, soit à établir une parité entre les prix d'importation et les prix de la production nationale.

II. — En ce qui concerne les productions nationales classées dans le secteur contrôlé, elles seraient soumises à certaines obligations particulières : 1° l'entreprise devrait être strictement spécialisée dans l'exercice de l'activité contrôlée sans pouvoir prendre de participations ou créer de filiales qui lui donneraient la latitude de s'étendre en dehors de son objet propre (cette solution paraît nécessaire pour permettre au contrôle de s'exercer efficacement); 2° l'entreprise serait tenue de se soumettre aux directives qui lui seraient prescrites par l'Etat en ce qui concerne sa production et ses investissements; 3° elle serait obligée d'établir ses comptes et ses bilans conformément aux règles édictées par les pouvoirs publics; 4° ses bénéfices seraient limités, cette limitation apparaissant comme la contrepartie naturelle de la suppression de la concurrence et de la disparition corrélative du risque économique.

Toutefois, afin de maintenir, à défaut de concurrence proprement dite, une certaine émulation entre les diverses entreprises d'une même spécialité, et pour inciter chacune d'elles à améliorer ses méthodes de production, à comprimer ses prix de revient, à étendre ses débouchés, le plan du C. E. T. S. propose un système ingénieux qui permettrait à chaque entreprise de conserver le bénéfice de l'écart entre son *propre* prix de revient et le prix de revient *moyen* de la profession, et qui en revanche pénaliserait l'entreprise qui se laisserait distancer par ses concurrents dans les efforts vers l'abaissement du prix de revient.

III. — A la différence de ce qui a lieu dans le secteur nationalisé, le directeur d'une entreprise appartenant au secteur contrôlé serait nommé non par l'Etat mais par le conseil de contrôle de l'entreprise [8].

7. Cf. P. Muron, *Les groupements d'importation à caractère industriel*, thèse Paris, 1945.
8. Comme on l'a dit expressivement, dans le premier secteur, l'Etat imposera ses *directeurs;* dans le deuxième secteur, il n'imposera que ses *directives*.

Le plan de *Défense de la France* précise que ce conseil comprendrait des représentants des techniciens, des travailleurs, et du capital (alors que, dans le secteur nationalisé, les anciens actionnaires n'ont plus aucune part à la gestion). L'Etat serait représenté, en outre d'un commissaire du gouvernement, par un certain nombre d'administrateurs, dont le nombre varierait suivant les espèces d'entreprises. L'article de *La France intérieure* prévoit qu'un Conseil Supérieur Economique (qui pourrait être une émanation du Parlement) ou une commission bipartite composée à la fois de techniciens et d'hommes politiques, servirait éventuellement d'arbitre en cas de conflit entre l'Etat et l'industrie contrôlée.

Il prévoit également que l'Etat pourrait, le cas échéant, faire passer du deuxième secteur dans le premier telle ou telle industrie, si l'intérêt national commandait ce transfert, en veillant « à ce que les porteurs du capital et les cellules vivantes de l'organisme qui auront concouru à son succès ne subissent nulle lésion dans leurs intérêts matériels ».

III. — Le secteur libre.

Le secteur libre comprend tout ce qui n'est pas inclus dans les secteurs nationalisé ou contrôlé, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises qui ne mettent en jeu ni l'indépendance de l'Etat, ni la défense nationale, ni les besoins essentiels de la population. En fait, il s'étend à la majorité des produits finis, des industries et des commerces de transformation — en particulier dans le domaine des articles de luxe. Il doit être *libre :* cela signifie que l'initiative privée et ses souples combinaisons, la poursuite du profit et le stimulant à une gestion économique qu'elle entraîne, la concurrence et son action réductrice du prix de revient et du prix de vente, doivent y être maintenus. Pourtant, même dans ce secteur, la puissance publique a des droits à exercer, et c'est à définir ces droits, en même temps qu'à en marquer les limites, que les auteurs des plans récents se sont principalement attachés.

I. — Tous semblent d'accord, en premier lieu, pour préconiser une *réforme des cadres juridiques* dans lesquels s'insère l'activité économique privée. La législation des sociétés par actions leur paraît appeler une révision profonde. Dans son rapport au nom du C. N. E., après avoir vigoureusement résumé les critiques qu'appelle le fonctionnement des sociétés anonymes (p. 20), M. R. Courtin propose : 1° la limitation des cumuls de postes d'administrateurs (déjà, on le sait, tentée par la législation de Vichy) et le contrôle effectif de cette limitation; 2° la mise des actions au nominatif; 3° l'uniformité des bilans; 4° la désignation des commissaires aux comptes par le président du tribunal du commerce (p. 22).

L'auteur de l'article de *La France intérieure* voudrait, en outre, que soient supprimés les pouvoirs en blanc et les votes par correspondance, que soient obligatoirement communiqués aux actionnaires les comptes et les décisions qui seront soumis à l'assemblée générale, que l'objet de

la société soit limité à une seule activité et à ses accessoires techniques indispensables, et que la création de filiales soit au besoin interdite.

Certains vont jusqu'à penser que, dans le secteur libre, la société anonyme doit devenir l'exception, vu que ce secteur est, en principe, celui de la petite et de la moyenne entreprise, et que les formes de la société en nom collectif et de la société en commandite simple, qui groupent des personnes et non des capitaux, paraissent un vêtement juridique plus adéquat pour ces types de production.

II. — La plupart des projets estiment souhaitable, dans le secteur privé, une organisation *professionnelle*. Les uns prononcent le mot de corporation. D'autres le répudient. Tous estiment que les entreprises d'une même spécialité ont intérêt à se grouper, à étudier en commun les possibilités de fabrication, les progrès techniques, les besoins des marchés français et étrangers, etc.

III. — Le plan du C. E. T. S. superpose, à la réforme *juridique* des sociétés par actions, une réforme *économique* de l'entreprise, qui s'attaque au principe même du capitalisme et y substitue celui de la *communauté d'entreprise*.

Trois conséquences découleraient de cette substitution :

1° La *direction* de l'entreprise ne peut appartenir au capital seul. Le chef d'entreprise doit être désigné par le commun accord des agents de la production (capital et travail), et uniquement en considération de sa capacité à présider à leur association.

2° Les *bénéfices* annuels de l'entreprise ne peuvent appartenir au capital seul. Ils doivent être partagés entre lui et le travail, au prorata de leur contribution respective à la création de ces bénéfices.

3° En cas de *dissolution* de l'entreprise, le capital a droit, par priorité, au remboursement de sa mise. Mais les profits réinvestis pour le compte commun doivent être partagés entre le capital et le travail. Quant à la « plus-value non gagnée » (c'est-à-dire celle qui résulte de la conjoncture économique générale), seule la communauté nationale a des droits sur elle.

Dans l'entreprise ainsi transformée, les rouages administratifs seraient autres que dans la société anonyme traditionnelle. Aux côtés du directeur siégerait un conseil de surveillance, comprenant des représentants du capital et des représentants du travail (cadres, d'une part; ouvriers et employés, de l'autre). Les représentants du travail seraient nommés par la section syndicale d'entreprise et pris parmi les membres du personnel appartenant à l'établissement depuis au moins un an. C'est ce conseil qui nommerait et révoquerait le directeur. En cas de conflit persistant entre le directeur et les représentants du travail au conseil de surveillance, les « autorités corporatives » trancheraient le différend.

Les autres plans ou projets ne s'étendent pas aussi longuement sur la réforme de l'entreprise ou même n'y font qu'à peine allusion.

***

La doctrine des trois secteurs a-t-elle chance de passer rapidement dans les faits ?

Certains symptômes pourraient faire croire qu'une réponse affirmative s'impose. Les groupements et organismes de Résistance, au sein desquels cette doctrine a été élaborée, sont actuellement au pouvoir ou dans ses alentours. Ils ne paraissent nullement avoir abandonné leur croyance en l'opportunité de réformes de structure. Le Président du Gouvernement Provisoire de la République Française, en plusieurs de ses discours, a nettement évoqué la lutte contre les trusts et la nécessité de soumettre à la loi suprême de l'Etat les féodalités financières, qui trop souvent, dans le passé, s'y sont soustraites. Le Conseil National de la Résistance et, à la fin de sa session de 1944, l'Assemblée Consultative, ont, par des ordres du jour votés à des majorités massives, mis l'accent sur l'importance et l'urgence de larges nationalisations et d'un contrôle de l'Etat sur les grandes forces productives du pays. Déjà plusieurs nationalisations ont été édictées : celle des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, par une ordonnance du 13 décembre 1944; celle des Usines Renault, par une ordonnance du 16 janvier 1945. Le Ministre de la Production industrielle annonçait récemment que l'année 1945 verrait la nationalisation des mines du Gard, de l'Aveyron, de la Loire. On sait par ailleurs qu'un projet de nationalisation de l'électricité est en préparation, et que des conversations ont eu lieu en vue d'une nationalisation des assurances [9].

Toutefois, en sens inverse, certains indices permettent de douter de l'imminence d'une réforme générale de la structure juridico-économique de la France, et de l'insertion, dans le cadre des trois secteurs, de l'ensemble de notre économie. Les ordonnances prises jusqu'ici, dans leurs exposés des motifs et dans leurs textes, se présentent comme des mesures limitées et modestes, justifiées en une large mesure par des considérations particulières ou personnelles. Cela est particulièrement net en ce qui concerne les Usines Renault, dont la nationalisation a été faite *intuitu personae*, beaucoup plus que *ratione materiae* (selon la distinction proposée par Sergine dans une récente étude : *Expropriation-Nationalisation*, *La France intérieure*, 15 janvier 1945). Quant aux Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, il a été spécifié que le régime institué pour elles a un caractère provisoire, qu'il s'agit d'une expérience dont les leçons devront servir pour l'élaboration du régime définitif, et l'on a eu visiblement la volonté (en parti-

9. Le Ministre de la Production industrielle, M. R. Lacoste, dans une interview prise par le journal *Volontés* (17 janvier 1945), répondait en ces termes à la question : « Concevez-vous une nationalisation de l'industrie automobile dont l'expérience Renault serait le point de départ ?

— Certainement ! L'automobile en France n'arrivera à surmonter la concurrence étrangère après la guerre que par la concentration sous la direction de l'Etat et la spécialisation des entreprises actuelles, chaque entreprise travaillant à un type déterminé de véhicule. Si l'industrie automobile reste privée, elle tombera inévitablement entre les mains des capitalistes étrangers. »

culier pour l'indemnisation des actionnaires) de renvoyer à plus tard le choix définitif de ses bases de calculs. Une opinion assez répandue dans le pays dénie aux organismes politiques actuels (Gouvernement Provisoire et Assemblée Consultative) le droit d'effectuer des réformes de structure. Celles-ci, déclare-t-on, engageraient l'avenir, et c'est seulement quand le pays aura pu parler, quand les élections générales auront permis la constitution d'un parlement réellement représentatif, et d'un gouvernement choisi par lui et responsable devant lui, que pourront être mises en chantier les réformes profondes qui donneront à la France un statut économique nouveau [10]. Si cette thèse devait triompher, les chances d'aboutissement des réformes de structure, et en particulier d'un aménagement systématique des trois secteurs, s'en trouveraient grandement compromises. Il suffit d'avoir assisté à une séance de l'Assemblée Consultative pour se rendre compte qu'elle est très nettement « axée » à gauche, et que les représentants du capitalisme et du libéralisme n'y sont qu'une poignée, tellement dénuée d'influence véritable qu'ils osent à peine déployer leur drapeau. Au sein d'une telle assemblée, les réformes de structure réuniraient assurément une majorité substantielle. Il n'est pas certain que, dans le parlement futur, l'orientation socialisante soit aussi marquée. Il n'est guère douteux, en effet, que les tendances conservatrices, individualistes, traditionnalistes, qui n'ont guère la possibilité de s'exprimer à l'heure actuelle dans la presse [11], n'ont pas, pour autant, disparu.

10. Si l'on en croit un article de M. André Mutter dans *France Libre* (9 janvier 1945), la commission politique du *Conseil National de la Résistance* se serait prononcée contre l'application immédiate des réformes de structure « afin de ne pas compromettre l'union du pays, dont tous les efforts doivent être dirigés vers la guerre, afin de ne pas modifier notre économie nationale qui a du mal à se remettre d'aplomb, et aussi parce que les réformes de structure doivent au préalable être soumises à la nation ».

11. A notre connaissance, le seul article hostile aux nationalisations qui ait paru dans la presse quotidienne depuis la libération est celui de Paul Claudel (*Figaro*, 11 janvier 1945). Encore la direction du journal avait-elle cru devoir le faire précéder d'un « chapeau » dans lequel elle donnait sa « pleine adhésion » à la thèse de la nationalisation.

Selon P. Claudel, l'idée de « Nationalisation » s'oppose à l'idée d' « Entreprise » (?). Cette thèse serait « l'aboutissement des idées du vieux socialisme français, avant que le branle donné par Saint-Simon et propagé par Fourier et par Proudhon ne fût dévié sous l'influence du marxisme et du brutal caporalisme allemand » (???).

Un éditorial du *Monde* (1er février 1945), qui a fait grand bruit, sans se prononcer au fond, conteste que la Résistance soit unanimement favorable aux réformes de structure, et exprime la crainte qu'en violentant le pays par des mesures hâtives on ne le rejette définitivement « dans un conservatisme buté ». M. A. Siegfried conclut un article synthétique et très nuancé (*Figaro*, 24 février 1945) en déniant à la Résistance le droit d'opérer « à chaud » l'économie, et demande que le verdict soit rendu « par le suffrage universel, s'exprimant dans une assemblée élue ».

H. Noyelle se prononce contre le système des trois secteurs. Il déclare que cette construction « flatte peut-être l'esprit logicien, classificateur, et déductif », mais ne repose pas sur une analyse économique correcte. En particulier, le secteur contrôlé lui semble ne comporter aucune précision ni quant à son contenu ni quant à son régime. Cf. H. Noyelle, *Révolution politique et Révolution économique*, Sirey, 1945, p. 98.

Visiblement elles attendent et se réservent. Le souvenir qu'elles ont gardé de l'alerte de 1936 les incline à penser qu'en France, après quelques mois ou au plus quelques années, le virus révolutionnaire généralement s'atténue. Et l'habileté avec laquelle dans le passé elles ont su, plus d'une fois, esquiver ou détourner les menaces leur donne à croire que, cette fois encore, la partie peut être gagnée. Que vaut ce calcul ? Selon qu'il se révélera bien fondé ou non, la doctrine des trois secteurs demeurera une construction de l'esprit ou deviendra une réalité.

Gaëtan Pirou.

P.-S. — Depuis que cet article a été écrit, un certain nombre d'éléments nouveaux sont intervenus. Permettent-ils d'émettre sur l'avenir prochain un pronostic sensiblement plus ferme que nous ne l'avons fait au texte ?

1° Dans un discours prononcé devant l'Assemblée Consultative, le 2 mars 1945, le Général de Gaulle s'est prononcé en faveur du principe des réformes de structure... Mais il a réservé les questions de date et de modalités, en déclarant qu'il appartiendrait « à la représentation nationale, lorsqu'elle existera », de prendre les décisions définitives. Quelques jours plus tard, au cours d'une conférence de presse (cf. *le Monde* du 6 mars), M. H. Teitgen, répondant à la question : « Procédera-t-on à des nationalisations avant les élections ? » (il s'agissait évidemment des élections générales, et non des élections municipales), s'exprimait en ces termes : « Si les élections étaient imminentes, je pourrais vous répondre qu'il n'y en aura aucune. Si les élections doivent avoir lieu dans un an, à coup sûr, je vous réponds : « Il y en aura avant. » M. Teitgen spécifiait que certains secteurs sont au point mort, qu'il peut s'écouler six mois avant que, pour eux, la situation s'améliore, et que le Gouvernement repoussait l'idée de nationaliser de tels secteurs dans ces conditions.

2° A la même époque (fin février-début de mars), la presse annonçait que le Conseil des Ministres avait consacré plusieurs séances à l'étude d'un projet comportant la division de l'économie française en trois secteurs : secteur nationalisé, secteur contrôlé, secteur libre... Mais il n'a plus été question ensuite, du moins officiellement, de ce projet, et son instigateur, M. Mendès-France, quelques semaines plus tard, quittait le Gouvernement.

3° M. R. Pléven, dans son discours à l'Assemblée Consultative, le 29 mars 1945, annonçait que le Gouvernement l'avait chargé de préparer un projet de nationalisation du crédit... Mais les commentaires dont il faisait suivre cette déclaration donnaient à penser qu'il s'agissait en réalité non d'une nationalisation, mais d'un contrôle, et que ce contrôle serait confié moins à l'Etat qu'à l'Institut d'émission.

4° Dans les professions de foi publiées par les différents partis à l'occasion des élections municipales, se sont prononcés en faveur des réformes de structure : *a*) le parti communiste; *b*) le parti socialiste

S. F. I. O.; *c*) le Mouvement républicain populaire; *d*) la Jeune République. S'y sont montrés nettement hostiles : *a*) la Fédération Républicaine; *b*) L'Alliance Démocratique; *c*) le Regroupement Républicain (ancien P. S. F.). Quant au Parti Radical-Socialiste, il a pris une position réticente. Interviewé par *Temps Présent*, M. Mazé, secrétaire général de ce parti, déclarait : « Les nationalisations peuvent correspondre à l'intérêt réel du pays, mais elles ne sauraient être considérées comme une panacée universelle. Le parti estime que, dans ce domaine tout particulièrement, une politique ordonnée et rationnelle s'impose. Il approuve les nationalisations jugées indispensables et adoptées par une assemblée élue. » Les résultats des élections municipales semblent avoir nettement manifesté la faveur des électeurs pour les partis qui s'étaient montrés sympathiques aux réformes de structure. Et le comportement de la Bourse au lendemain de ces élections donne à penser que les inquiétudes des milieux capitalistes ont grandi, en ce qui concerne l'imminence et l'étendue probable des nationalisations.

5° Dans un discours prononcé à la radio, le jeudi 24 mai 1945, le Général de Gaulle annonçait, comme devant intervenir avant la fin de l'année 1945, un certain nombre de réformes. Il laissait prévoir en particulier des dispositions « qui placent organiquement entre les mains de l'Etat, sans spoliation assurément, mais pour le service exclusif de la nation, deux leviers de commande essentiels, savoir la production du *charbon* et de l'*électricité*, dont dépend en grande partie le développement économique du pays et de l'Empire, et la distribution du *crédit* par quoi il deviendra possible d'orienter tout l'ensemble de l'activité nationale ». Les termes de cette déclaration ont donné lieu à de nombreux commentaires, pas toujours concordants. A certains, ils ont paru constituer une adhésion formelle à la doctrine de la nationalisation du charbon, de l'électricité, du crédit. D'autres ont fait remarquer que le chef du Gouvernement provisoire a soigneusement évité d'employer le mot « nationalisation », y substituant des expressions sensiblement plus vagues. M. R. Courtin, interviewé par *les Nouvelles Economiques* (1er juin 1945), allait même jusqu'à dire que les mesures envisagées « ne feront que consolider un état de fait ». D'une manière générale, les commentateurs ont semblé estimer que les projets du Général de Gaulle marquaient, par rapport au programme du C. N. R., une atténuation quant à l'étendue du secteur dirigé et quant à l'emprise de l'Etat sur la gestion dans ce secteur.

6° Cependant, de nouvelles nationalisations partielles étaient annoncées quelques jours plus tard. En vertu d'une ordonnance du 29 mai (*Journ. off.* du 30), l'Etat s'est approprié toutes les actions de la Société des moteurs *Gnome et Rhône* appartenant à des particuliers. L'indemnité de dépossession doit être fixée par décret dans un délai de trois mois. Et un communiqué officiel, publié le 1er juin à l'issue du Conseil des Ministres, indiquait que celui-ci avait adopté, sur la proposition de M. Tillon, Ministre de l'Air, une ordonnance portant nationalisation des *transports aériens*.

7° Nous en aurons terminé avec ce rapide tour d'horizon lorsque

nous aurons mentionné les mesures d'application relatives aux Usines Renault et aux Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

Un décret du 7 mars 1945 (*Journ. off.* du 8) règle l'organisation de la Régie Nationale des *Usines Renault.* L'Etat administre directement l'entreprise sans avoir recours au capital privé. Il supporte les déficits d'exploitation ou encaisse les bénéfices, en fin d'exercice. La direction est assurée par un Président-Directeur général, qui a tous les pouvoirs d'un Directeur d'entreprise privée. C'est lui qui conclut les contrats individuels et les conventions collectives de travail. Il nomme, licencie, ou révoque les membres du personnel de toute catégorie. Sa rémunération est fixée par décret. Il préside le Conseil d'administration et le Comité central d'entreprise.

Le Conseil d'administration, outre son Président, comprend 15 membres nommés par arrêté du Ministre de la Production industrielle; 7 d'entre eux représentent différents Ministères, 6 représentent le personnel (3 pour les ouvriers, 2 pour les ingénieurs et les cadres supérieurs, 1 pour les employés et agents de maîtrise); 2 représentent les usagers : ils sont désignés conjointement par le Ministre de la Production industrielle et le Ministre des Travaux publics. Le Conseil se réunit au moins dix fois par an; il ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres est présente. Il possède les attributions habituelles d'un conseil d'administration : examen et approbation des programmes de fabrication et de reconstruction, prévision des recettes et des dépenses. Il détient, en outre, certains des pouvoirs qui, dans les sociétés par actions, appartiennent aux assemblées d'actionnaires : approbation du rapport annuel, du bilan et des comptes, des prises de participation dans d'autres entreprises, etc.

Quant aux *Houillères Nationales du Nord et du Pas-de-Calais*, leur Comité consultatif a été installé au début de mars 1945. Il se compose de 24 membres : 9 représentants de l'Etat, 8 représentants du personnel, 5 des utilisateurs, 2 des sociétés antérieurement exploitantes.

G. P.

QUESTIONS THÉORIQUES

LES MATHÉMATIQUES CONSIDÉRÉES COMME LOGIQUE FORMELLE ET LA MISE EN ÉQUATION DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES [1]

I. — Le principe de l'emploi des mathématiques comme logique formelle en économie politique.

Les faits économiques étant, en bonne partie, d'ordre quantitatif, les concepts que nous formons, en les étudiant, ont, pour une part aussi, le même caractère. Il est constamment question, en économie politique, de quantités de marchandises produites, offertes, demandées, échangées. La notion même de valeur d'échange est essentiellement quantitative et requiert une expression mathématique. Si j'énonce que ce sac de blé vaut 100 grammes d'argent, cela signifie exactement qu'il s'échange dans le rapport de 100 grammes d'argent à 1 sac de blé. Nous pouvons donc exprimer le prix du blé en argent, en écrivant $P_{ba} = \frac{100}{1}$ ou 100, et, réciproquement, nous pouvons exprimer la valeur d'échange de l'argent en blé, en écrivant $p_{ab} = \frac{1}{100}$ [2]. En d'autres termes, la quantité d'argent échangée (100 unités) est égale à la quantité de blé (1 unité), multipliée par le prix du blé en argent (100 unités); ou, réciproquement, la quantité de blé échangée (1 unité) est égale à la quantité d'argent (100 unités) multipliée par le prix de l'argent en blé $\left(\frac{1}{100}\right)$. Ainsi, d'une façon générale, si nous désignons par q_a et par q_b les quantités respectives

1. L'emploi des mathématiques comme logique formelle, dans la théorie économique, a déjà fait l'objet d'un chapitre — chapitre VI — dans un ouvrage de l'auteur de cet article, *La méthode de l'Economie politique*. Un effort a été fait ici notamment pour soumettre à une discussion plus serrée le principe et l'application de la mise en équation d'un problème économique. L'exposé de la théorie de Léon Walras ayant été repris dans un nouvel ouvrage (Bertrand Nogaro, *Le développement de la pensée économique*, chap. VII), la présente étude est uniquement consacrée au problème méthodologique, et pourrait être éventuellement substituée au chapitre VI de *La méthode de l'Economie politique*.

2. Il est d'usage d'employer l'expression prix pour désigner le rapport du nombre d'*unités monétaires* à l'unité de marchandise ou de service. Cependant, dans l'hypothèse d'un troc, on peut, comme le fait Walras, employer le mot prix pour désigner le rapport du nombre d'unités de marchandise *données en paiement* à l'unité de marchandise achetée.

d'argent et de blé qui s'échangent l'une contre l'autre, nous avons les égalités $P_{ba} = \frac{q_a}{q_b}$; $p_{ab} = \frac{q_b}{q_a}$, d'où nous tirons :

$$q_a = q_b\, p_{ba},\; q_b = q_a\, p_{ab}.$$

La valeur d'échange est donc un *rapport de quantités*, que nous mesurons, pour chacun des objets échangés, au moyen de l'unité qui lui est propre, et le prix est, parmi ces rapports, celui qui se réfère à une unité de la marchandise achetée[3]. Il va de soi que l'on peut traiter mathématiquement ces rapports numériques.

Il est notoire, d'ailleurs, que des relations existent entre diverses catégories de faits d'ordre quantitatif qui intéressent l'économie politique, et certaines de ces relations ont un caractère mathématique. Ainsi, il existe fréquemment une connexion entre une variation dans le rapport entre la quantité de marchandise offerte et la quantité demandée, d'une part, et une variation du prix de cette marchandise, d'autre part. En effet, sur un marché de concurrence, une variation dans le rapport entre la quantité offerte et la quantité demandée de la marchandise provoque une modification du prix; réciproquement, d'ailleurs, une variation du prix provoque généralement un changement dans la quantité offerte et dans la quantité demandée. Selon que l'une ou l'autre de ces hypothèses est envisagée, nous disons que le prix est fonction de la quantité, ou que la quantité est fonction du prix, la variable indépendante étant, dans le premier cas, le rapport entre la quantité offerte et la quantité demandée, et, dans le second, le prix.

Ici, l'expression de fonction vient à l'esprit autrement que comme une métaphore empruntée aux mathématiques. Elle peut évoquer véritablement des relations de caractère mathématique.

Il apparaît ainsi que les mathématiques peuvent être appelées à trouver leur place dans l'élaboration de la théorie économique. D'ailleurs, il n'est pas indispensable, pour cela, que les données dont on dispose pour résoudre le problème posé permettent d'aboutir à une solution numérique. Il suffit que le problème puisse être énoncé sous une forme mathématique pour que les mathématiques mettent à notre disposition une logique formelle appropriée à certains raisonnements, qui portent sur des données quantitatives, *pour autant qu'il s'agit d'établir aussi, entre ces données, des relations de nature quantitative.* On admet même que les mathématiques peuvent être utilisées dans des cas où, en l'absence de données quantitatives précises, certaines propriétés, telles que le sens de la variation d'une fonction — croissante ou décroissante — sont connues. Ainsi, si nous admettons que le prix d'une marchandise varie dans le même sens que la quantité demandée et en sens inverse de la quantité offerte, nous pouvons donner de ces relations une expression analytique — $p = f\,(q_1)$, $p = F\,(q_2)$ — ou

3. Ou à un groupe d'unités traditionnellement pris pour base de la cote du marché : le prix du pain se réfère au kilogramme, celui des œufs à la douzaine, celui du capital-monnaie qu'on prête (taux de l'intérêt) à cent unités, etc.

encore une expression géométrique, en établissant les courbes correspondant à ces fonctions.

Comme, d'autre part, la théorie de l'échange et celle du prix occupent une position centrale dans l'ensemble de la théorie économique, certains auteurs en sont arrivés à penser que les mathématiques étaient un instrument indispensable dans l'élaboration de la théorie économique, et on en est ainsi venu à parler, non seulement d'une méthode mathématique appliquée à l'économie politique, mais d'une « économie mathématique ».

W. Stanley Jevons est le premier à avoir, dans sa *Theory of political economy*, parue en 1871, revendiqué une place de premier plan pour les mathématiques dans la théorie économique [4]. « Il me semble, dit-il, que notre science doit être mathématique, simplement parce qu'elle s'occupe de quantités » [5]. S'étant, d'ailleurs, fait un des champions de la théorie selon laquelle la valeur repose uniquement sur l'utilité, et ayant défini la notion d'utilité finale (final degree of utility) [6], il a trouvé dans les mathématiques un instrument commode pour mettre en lumière cette notion et son application à la théorie de la valeur d'échange. Sans s'arrêter à l'objection que l'utilité n'est pas mesurable, il l'a traitée comme telle, et il a montré comment, dans cette hypothèse, l'utilité d'une très petite addition faite à la quantité possédée ou acquise d'une marchandise permet de mesurer l'utilité d'une unité quelconque du lot qui fait l'objet de l'échange. Puis, admettant que, dans tout échange, chacune des parties poursuit l'opération jusqu'au moment où la satisfaction causée par la dernière quantité acquise de la marchandise — autrement dit son utilité finale — compense tout juste le désagrément causé par l'aliénation de la dernière quantité de la marchandise fournie en échange — désutilité —, il en est arrivé à cette proposition que « le rapport d'échange entre les deux marchandises doit être l'inverse du rapport entre les degrés finaux d'utilité des quantités restant disponibles pour la consommation après que l'échange est accompli » [7]; ou, en d'autres termes, que « les degrés

4. Bien avant Stanley Jevons, plusieurs auteurs avaient appliqué les mathématiques à l'économie politique, notamment : A. Cournot, *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*, 1838; Dupuit, *De l'influence des péages sur l'utilité des voies de communication*, *Annales des Ponts et Chaussées*, 1849; Hermann Heinrich Gossen, *Entwickelung der Gesetze des menschlichen Verkehrs*, 1854; et Stanley Jevons cite, dans la préface de sa deuxième édition, des auteurs beaucoup plus anciens. Mais il est le premier, semble-t-il, — suivi, d'ailleurs, de très près par Léon Walras, — à avoir voulu faire une application générale des mathématiques à la théorie économique.

5. *Op. cit.*, p. 4.

6. *Op. cit.*, p. 55.

7. « The ratio of exchange of any two commodities will be the reciprocal of the ratio of the final degree of utility of the quantities of commodity available for consumption after the exchange is completed » (p. 103). — La démonstration — p. 105 — est, d'ailleurs, extrêmement faible. L'auteur envisage le cas où, tandis que l'une des parties est désireuse de poursuivre l'échange, l'autre l'est également. Mais il doit être très rare que les deux parties soient, l'une et l'autre, désireuses de pousuivre l'échange jusqu'au même point. Il doit donc y en avoir généralement une qui s'arrête avant que le prix corresponde, pour elle, au rapport des utilités finales.

d'utilité des marchandises échangées doivent être dans une proportion inverse des grandeurs des dernières unités (increments) échangées ». Et il résume cette proposition en deux équations, rassemblées sous cette forme :

$$\frac{\varphi_1 (a - x)}{\psi_1 y} = \frac{y}{x} = \frac{\varphi_2 x}{\psi_2 (b - y)} \text{ [8].}$$

Quelques années plus tard, Léon Walras entreprenait, à son tour, sous une forme encore plus systématique, et avec de beaucoup plus amples développements, de traiter l'économie politique, ou, du moins, « l'économie politique pure », comme une science mathématique. Celle-ci consiste, à ses yeux, dans une théorie des prix [9] : prix des marchandises, prix des services producteurs, prix des capitaux fixes... « Toute cette théorie, dit-il, est une théorie mathématique, c'est-à-dire que, si l'exposition peut s'en faire en langage ordinaire, la *démonstration* doit s'en faire mathématiquement. » (*Economie politique pure*, p. XIV.)

Comme Stanley Jevons, et bien qu'il déclare avoir ignoré l'ouvrage de ce dernier, il adopte la théorie de l'utilité finale, et professe, lui aussi, que les prix d'équilibre sont égaux aux rapports des raretés (c'est-à-dire, selon sa terminologie, des utilités finales ou limites) (*Economie polit. pure*, p. 101) [10]. Il tire un grand parti de cette notion, qu'il présente comme une « condition de satisfaction maxima » pour chacune des parties [11]. Mais la caractéristique essentielle de son

8. *Op. cit.*, p. 101.

9. « L'économie politique pure est essentiellement la théorie de la détermination des prix, sous un régime de concurrence absolue » (*Eléments d'Economie politique pure*, édition définitive, 1926, préface, p. XI). A défaut de cet ouvrage, épuisé, on peut consulter *L'Abrégé des éléments d'Economie politique pure*, ouvrage posthume du même auteur, publié en 1938, où les développements mathématiques sont notablement réduits.

10. Il est assez curieux de remarquer que L. Walras dit que les prix — donc les rapports de quantité — sont « égaux aux rapports des raretés » (utilités limites), alors que Stanley Jevons dit : « égaux aux rapports *inverses* » (*op. cit.*, p. 107). C'est la formule de Jevons qui paraît exacte : car, si je consens à payer aujourd'hui 3 unités d'avoine pour 1 de blé, alors que, hier, je n'en fournissais que 2 — rapport $\frac{3}{1}$ substitué au rapport $\frac{2}{1}$ —, autrement dit si je consens à un prix plus élevé, c'est, selon la théorie de l'utilité finale, parce que, désormais, j'attribue une *moindre utilité* à la dernière unité d'avoine. Le prix varie donc *en sens inverse* du rapport des utilités. D'ailleurs, la notation algébrique de L. Walras correspond aussi à des rapports inverses des rapports d'échange : $p_a = \frac{r_a}{r_b}$. C'est-à-dire que le prix de l'avoine en blé, p_a, qui est égal au rapport de la quantité de blé à la quantité d'avoine, $\frac{b}{a}$, est égal au rapport de l'utilité finale de l'avoine à l'utilité finale du blé $\frac{r_a}{r_b}$ (*E. P.*, p. 101). Sans doute L. Walras a-t-il craint de déconcerter le lecteur, qui ne saisirait pas, à première vue, qu'un prix égal au rapport *inverse* des utilités limites assure à chaque partie une satisfaction maxima.

11. Cette notion a été déjà mise en lumière par Stanley Jevons : « L'échange, dit-il, va continuer jusqu'à ce que chaque partie ait obtenu *tout l'avantage possi-*

ouvrage n'est pas dans l'adoption d'une certaine théorie de la valeur et dans les effets qu'il en tire. Elle est dans un effort massif pour présenter l'ensemble de la théorie économique comme une théorie essentiellement mathématique, où toutes les propositions importantes peuvent faire l'objet d'une mise en équation.

En effet, comme la théorie du prix semble se prêter particulièrement bien à cette opération, et comme Léon Walras considère toute l'économie pure comme un développement de la théorie du prix, la théorie économique tout entière lui paraît devoir faire l'objet d'un traitement mathématique.

Cette méthode nouvelle, accueillie d'abord avec réserve, n'a pas tardé à exercer une grande séduction sur des hommes qui, ayant la curiosité des problèmes économiques, bénéficiaient d'une certaine culture mathématique. Léon Walras ne tarda pas à faire école, et l'on doit mentionner, parmi ses disciples, son successeur à l'Université de Lausanne, Vilfredo Pareto. Cependant, si l'on veut se faire une idée de l'application des mathématiques à la théorie économique, le mieux est d'en prendre un exemple dans les *Eléments d'Economie politique pure*, et d'examiner en quoi consiste la mise en équation d'une théorie élémentaire, qui, d'ailleurs, domine tout l'ouvrage : celle de la détermination du prix d'équilibre, dans l'échange de deux marchandises.

II. — Exemple d'une mise en équation d'un problème économique. Examen critique.

La prétention de Léon Walras, en introduisant les mathématiques dans l'économie politique, est essentiellement d'employer une méthode de *démonstration* rigoureuse, la seule, affirme-t-il, qui soit adéquate, puisqu'il s'agit de raisonner sur des données quantitatives; et le procédé de démonstration consiste essentiellement à faire tenir un problème économique dans un *système d'équations*, où celles-ci sont *en nombre égal à celui des inconnues.*

Ainsi, dit-il, « pour démontrer que les prix des marchandises — qui sont des quantités, à savoir des quantités de numéraire susceptibles

ble, et ne puisse aller plus loin sans subir une perte d'utilité. » (*Op. cit.*, p. 104.) La satisfaction maxima, pour chacun des coéchangistes, résulte, en effet, de ce qu'il poursuit l'échange tant qu'il trouve intérêt à le faire, c'est-à-dire jusqu'à ce que le rapport d'échange corresponde au rapport des utilités finales. Mais, dans l'hypothèse de Jevons, qui considère seulement deux groupes, c'est-à-dire deux coéchangistes, l'un d'eux peut être empêché par la volonté de l'autre de poursuivre l'échange jusqu'à ce qu'il obtienne une satisfaction maxima. L. Walras, au contraire, envisage deux coéchangistes, mais au milieu d'un marché de concurrence, de telle sorte que le prix est donné par le marché. A ce prix, et tant qu'il subsiste, chacun est libre de poursuivre l'échange jusqu'à ce qu'il obtienne le maximum de satisfaction. En ce sens, il est exact que le maximum de satisfaction est obtenu par les deux parties. Mais il s'agit du maximum *compatible avec le prix du marché*, donc portant seulement sur la *quantité*, ce qui en réduit beaucoup la signification. V. Bertrand Nogaro, *Le développement de la pensée économique*, p. 233, et s.

de s'échanger contre ces marchandises — résultent effectivement de telles et telles données ou conditions, *il est absolument indispensable : 1° de formuler d'après ces données ou conditions un système d'équations, en nombre rigoureusement égal à celui des inconnues, dont les quantités en question sont les racines...* »[12].

L. Walras commence, il est vrai, par un exposé de ce qui se passe sur un marché concret, une bourse de valeurs. Un certain prix étant d'abord coté à l'ouverture du marché, si l'offre est insuffisante pour satisfaire toute la demande, le prix s'élève, d'où augmentation de l'offre et diminution de la demande; puis, si désormais l'offre dépasse la demande, le prix baisse, et ainsi de suite. Si bien que, après un certain nombre *d'oscillations, un prix s'établit, pour lequel l'offre et la demande sont égales*. C'est le prix du marché, tel que le définissait Stuart Mill. L. Walras l'appelle *prix d'équilibre*.

L'exposé, jusqu'ici, est strictement classique. Mais Léon Walras estime qu'il faut reprendre la démonstration, sous une forme plus rigoureuse et scientifique. Pour cela, il se place devant un cas simple et général. Il élimine la monnaie, l'échange contre monnaie lui apparaissant comme un cas particulier. Et il considère un *marché de concurrence*, où, par conséquent, il y a *pluralité d'acheteurs et de vendeurs*, mais où s'opèrent seulement des *trocs entre* deux *marchandises*, blé et avoine.

Du fait qu'il envisage, non une marchandise, d'un côté, et de la monnaie de l'autre, mais deux marchandises, c'est-à-dire deux biens ayant chacun une utilité pour l'individu, chacune d'elles est désirée pour elle-même; il y a donc deux demandes, aussi bien que deux offres : D_a, la quantité demandée d'avoine, et D_b, la quantité demandée de blé; O_a, la quantité offerte d'avoine, O_b la quantité offerte de blé. Il y a aussi deux prix, p_a, le prix de l'avoine, payée en blé, et p_b, le prix du blé payé en avoine, *l'un étant, nécessairement, l'inverse de l'autre*.

Se plaçant dans cette hypothèse, qu'il considère comme simple, L. Walras se propose de démontrer que la réalisation du prix d'équilibre, sur un marché de concurrence, suppose une double condition : 1° « *l'égalité de la quantité offerte et de la quantité demandée, de chaque marchandise, par tous les échangeurs* »; 2° « *l'obtention par chacun d'eux du maximum de satisfaction* ».

En ce qui concerne cette dernière condition, elle se trouve réalisée si, conformément au principe posé par Stanley Jevons et par L. Walras lui-même, le prix d'équilibre correspond au rapport des utilités finales (L. Walras dit « raretés ») respectives de la marchandise acquise et de la marchandise aliénée; car, jusqu'à ce que ce prix soit atteint, la satisfaction de chaque échangeur va croissant, et, quand il est atteint, l'échange s'arrête. *La « condition de satisfaction maxima » n'est donc qu'une autre expression du principe de l'égalité du prix et du rapport — ou plus exactement, du rapport inverse — des utilités finales.*

12. *Principe d'une théorie mathématique de la richesse sociale*, p. 114.

Quant à l'égalité de la quantité offerte et de la quantité demandée, on peut démontrer qu'elle se réalise, sous certaines conditions, par le fait que la quantité demandée augmente quand le prix baisse et diminue quand il monte, tandis que la quantité offerte évolue en sens inverse. L. Walras se bornera à indiquer que *ces quantités sont fonction du prix*, fonction croissante ou décroissante, selon le cas.

Mais ici apparaît une difficulté, qui provient de l'hypothèse du *troc*, dans laquelle L. Walras a tenu à se placer — en partant de cette idée à priori qu'il faut aller du simple au complexe — et qui, en vérité, complique le problème au point, comme nous allons le voir, de le rendre insoluble.

Dans un passage peu remarqué et un peu embarrassé, mais cependant, tout à fait intelligible, il observe que, dans l'hypothèse d'un troc, le mécanisme d'équilibre, auquel il a été fait allusion ci-dessus, risque de se trouver en défaut : si l'offre de la marchandise — valeur de bourse ou céréale, peu importe, — est insuffisante, on peut, en offrant plus de monnaie, en obtenir davantage. Mais si l'offre d'avoine est insuffisante, est-on assuré d'en obtenir plus en offrant un prix plus élevé en blé ? Cela n'est pas certain, car si la monnaie ne se refuse jamais, il n'en est pas de même du blé, qui, répondant à un besoin défini, peut n'être plus désiré au-delà d'une certaine quantité. Ainsi, pour que la quantité d'avoine demandée, D_a, au prix p_a, soit offerte — autrement dit que $O_a = D_a$ —, il faut qu'une quantité correspondante de blé — D_b — soit demandée, au prix p_b, inverse de p_a. Ce qui peut fort bien ne pas être [13].

L. Walras pense éluder la difficulté en laissant l'offre de côté pour n'envisager que la demande de chacune des deux marchandises, blé et avoine. On n'offre, avait-il observé, que pour pouvoir demander. Bien mieux, toute quantité demandée à un certain prix suppose une certaine quantité offerte. Il n'est donc pas nécessaire de rechercher une relation directe entre l'offre et le prix. Il suffira de rechercher une relation directe entre la demande et le prix. « Aux prix p_a, p_b, on demande D_a, D_b, d'où il résulte qu'on offre $O_a = D_b p_b$, $O_b = D_a p_a$. » (P. 54.)

Ainsi, il suffira, pour notre démonstration, d'établir les courbes de demande de (A) et de (B) en fonction des prix : $D_a = F_a (p_a)$, $D_b = F_b (p_b)$.

Cela posé, au lieu de $O_a = D_b (p_b)$, $O_b = D_a (p_a)$, nous pouvons écrire : $O_a = F_b (p_b) p_b$, $O_b = F_a (p_a) p_a$
et, enfin, puisque, par définition,

$$p_a = \frac{1}{p_b} \text{ et } p_b \frac{1}{p_a};$$

nous pouvons encore écrire :

$$O_a = F_b \left(\frac{1}{p_a}\right) \frac{1}{p_a}, \qquad O_b = F_a \left(\frac{1}{p_b}\right) \frac{1}{p_b},$$

13. V. L. Walras, *Economie politique*, p. 53.

expressions qui nous indiquent « le rapport qui lie l'offre effective de chaque marchandise à son propre prix en l'autre marchandise » (*Economie politique pure*, p. 61) [14].

L. Walras conclut en ces termes :

« Algébriquement le problème consiste à trouver les deux racines, p_a, p_b, des deux équations :

$$F_a(p_a) = F_b(p_b)\,p_b \qquad p_a\,p_b = 1 \qquad \text{(I)}$$

ou les deux racines, p_a, p_b, des deux équations :

$$F_a(p_a)\,p_a = F_b(p_b) \qquad p_a\,p_b = 1 \qquad \text{(II)}$$

ou enfin les deux racines, p_a, p_b, des deux équations :

$$F_a(p_a) = F_b\left(\frac{1}{p_a}\right)\frac{1}{p_a}$$

exprimant que $D_a = O_a$ et

$$F_a\left(\frac{1}{p_b}\right)\frac{1}{p_b} = F_b(p_b). \qquad \text{(III)}$$

exprimant que $O_b = D_b$ (*Economie politique pure*, p. 62).

Mais p_a, p_b, qui sont — puisque $p_a\,p_b = 1$ — deux expressions inverses d'un même prix, désignent ici le prix d'équilibre, le prix du marché, celui sur lequel l'accord s'est fait, et pour lequel $D_a = O_a$, $D_b = O_b$, autrement dit pour lequel les quantités offertes et demandées sont égales. Et l'auteur ajoute simplement que, si l'équilibre n'est pas réalisé, si, par exemple, nous avons $O_a > D_a$, $D_b > O_b$, il faudra, pour le réaliser, une baisse de p_a, autrement dit une hausse de p_b, et inversement (*Economie politique pure*, p. 64).

Enfin, L. Walras conclut :

« Ceci nous amène à formuler en ces termes la loi de l'offre et de la demande effectives ou loi d'établissement du prix d'équilibre, dans le cas de l'échange de deux marchandises entre elles : « Deux marchandises étant données, pour qu'il y ait équilibre du marché à leur égard, ou prix stationnaire de l'une en l'autre, il faut, et il suffit que la demande effective de ces deux marchandises soit égale à son offre effective. Lorsque cette égalité n'existe pas, il faut, pour arriver au prix d'équilibre, une hausse du prix de la marchandise dont la demande est supérieure à l'offre effective et une baisse du prix de celle dont l'offre effective est supérieure à la demande effective. »

14. Ainsi il ne sera pas tenu compte de l'offre comme d'une donnée autonome et de l'action que les prix exercent directement sur elle : l'offre apparaît ici déterminée uniquement par la demande, qui, elle-même, serait uniquement fonction du prix. Il semble que L. Walras ait voulu écarter l'objection indiquée ci-dessus. Mais elle ne l'est en aucune manière. En effet, il y a, dans l'hypothèse du troc, deux marchandises faisant chacune l'objet d'une demande et d'une offre, donc deux marchés liés, et comme un supplément de prix offert sur l'un de ces marchés constitue sur l'autre une offre supplémentaire d'une marchandise qui peut n'être pas désirée, le mécanisme qui tend à réaliser l'équilibre sur un marché risque de le détruire sur l'autre. Si, par exemple, la quantité de blé offerte résulte uniquement de la quantité d'avoine demandée, elle risquera de dépasser la demande de blé, sur le marché du blé.

« La loi, ajoute-t-il, est telle que nous eussions été tentés de la formuler immédiatement après l'étude du marché de la bourse; mais une démonstration rigoureuse était nécessaire. »

Or en quoi cette « démonstration rigoureuse a-t-elle consisté ? Et que s'agissait-il exactement de démontrer ?

⁂

Pour répondre à ces deux questions, il nous faut d'abord tenir compte d'une particularité de la démonstration de L. Walras, liée au choix qu'il a fait de l'hypothèse du troc. Celle-ci comporte, comme il l'a justement observé, double offre et double demande, ainsi qu'un double prix. Mais il s'est aperçu que, dans cette hypothèse du troc, où le paiement se fait, non en une monnaie que l'on accepte en quantité indéfinie, mais en une marchandise répondant à un besoin défini, et désirée, par là même, en quantité limitée, on risque, quand l'une des deux marchandises n'est pas offerte en quantité suffisante, de ne pouvoir susciter le complément nécessaire, en offrant une plus grande quantité de l'autre marchandise en échange. Et il semble qu'il ait cru éliminer la difficulté en laissant de côté l'offre comme donnée autonome et en n'envisageant que les courbes de demande.

C'est ainsi qu'il propose, pour résoudre le problème du prix d'équilibre, les systèmes d'équations suivants :

$$F_a(p_a) = F_b(p_b)\,p_b \qquad p_a\,p_b = 1 \qquad \text{(I)}$$

ou bien :

$$F_a(p_a)\,p_a = F_b(p_b) \qquad p_a\,p_b = 1 \qquad \text{(II)}$$

ou encore :

$$F_a(p_a) = F_b\left(\frac{1}{p_a}\right)\frac{1}{p_a} \qquad \text{(III)}$$

et

$$F_a\left(\frac{1}{p_b}\right)\frac{1}{p_b} = F_b\,p_b$$

exprimant respectivement, dit-il, que $D_a = O_a$ et que $O_b = D_b$, *mais représentant, en réalité, le prix du marché comme déterminé uniquement par les courbes de demande, elles-mêmes supposées uniquement fonction des prix.*

Si nous rétablissons les notations premières, nous pouvons présenter ces systèmes d'équations ainsi qu'il suit :

$$D_a = D_b\,p_b \qquad p_a\,p_b = 1 \qquad \text{(I)}$$

ou $$D_b = D_a\,p_a \qquad p_a\,p_b = 1 \qquad \text{(II)}$$

et $$D_a = D_b\,p_b \qquad D_a\,p_a = D_b \qquad \text{(III)}$$

Les systèmes d'équations (I) et (II) nous donnent, respectivement :

$$p_b = \frac{D_a}{D_b}, \qquad p_a = \frac{}{p_b} = \frac{D_b}{D_a}$$

et

$$p_a = \frac{D_b}{D_a}, \qquad p_b = \frac{1}{p_a} = \frac{D_a}{D_b}.$$

Le système d'équation (III) nous donne, de même :

$$p_b = \frac{D_a}{D_b}, \qquad p_a = \frac{D_b}{D_a}.$$

Ainsi le prix du marché serait le rapport de la quantité *demandée* d'une marchandise à la quantité *demandée* de l'autre marchandise.

Est-ce exact ?

Pour revenir sur le terrain solide du concret, prenons un exemple numérique. Soit une demande globale d'avoine de 20.000 hectolitres par les porteurs de blé, et une demande globale de blé de 10.000 hectolitres par les porteurs d'avoine. En vertu de la formule $p_b = \frac{D_a}{D_b}$, nous avons, semble-t-il, $p_b = \frac{20.000}{10.000} = 2$ et, en vertu de la formule $p_a = \frac{D_b}{D_a}$, nous avons : $p_a = \frac{10.000}{20.000} = \frac{1}{2}$. Disons, plus exactement, que ces prix correspondent bien aux *valeurs numériques* attribuées à *a* et à *b*. Mais s'agit-il bien des quantités *demandées* d'avoine et de blé, D_a et D_b ? Assurément, non. Car il ne suffit pas qu'il y ait une *demande* globale de 10.000 hectolitres de blé et une *demande* de 20.000 hectolitres d'avoine pour que nous puissions affirmer que le prix du marché correspond au rapport de l'une à l'autre de ces quantités. En effet, les porteurs d'avoine qui demandent 10.000 hectolitres de blé pourraient ne pas offrir en échange les 20.000 hectolitres d'avoine demandés par les porteurs de blé, et réciproquement. Il faut que ces quantités aient été *tout à la fois demandées et offertes*, autrement dit qu'elles aient été *échangées*, ou du moins que l'échange soit conclu.

Sans doute, c'est bien ce qui se passe dans l'hypothèse où l'équilibre est réalisé. En ce cas, les quantités demandées sont égales aux quantités offertes; mais ce n'est pas parce qu'elles sont *demandées* qu'elles déterminent le prix, c'est parce qu'elles sont *échangées*. Les notations $p_a = \frac{D_b}{D_a}$, $p_a = \frac{D_a}{D_b}$, et toutes autres équivalentes, sont donc fallacieuses.

Et comme, algébriquement, il est bien exact que $D_a = D_b\, p_b$ nous donne $p_b = \frac{D_a}{D_b}$, et que $D_b = D_a\, p_a$ nous donne $p_a = \frac{D_b}{D_a}$, il nous faut aussi mettre en cause les égalités $D_a = D_b\, p_b$, $D_b = D_a\, p_a$, et les égalités équivalentes, $F_a\,(p_a) = F_b\,(p_b)\, p_b$, etc. Or, ces égalités sont, elles aussi, valables quand le marché est conclu. Nous pouvons alors écrire, par exemple, en considérant une demande de 20.000 hectolitres d'avoine et une demande de 10.000 hectolitres de blé, $20.000 = 10.000 \times 2$ $(D_a = D_b\, p_b)$, ou $10.000 \times 20.000 \times \frac{1}{2}$ $(D_b = D_a\, p_a)$. Mais il faut toujours, pour cela, que les quantités respectivement demandées d'avoine et de blé soient aussi offertes, ou, en d'autres termes, que, connais-

sant les quantités demandées, nous sachions qu'il y a également accord sur le prix. Sans doute en est-il ainsi dans l'hypothèse où se place L. Walras, puisqu'il suppose l'équilibre réalisé. Mais, s'il en est ainsi, ce ne sont pas seulement les quantités demandées qui sont connues. De toute façon, ce n'est pas le seul rapport entre les quantités demandées qui détermine le prix. Les formules $D_a = D_b\, p_b$, $F_a\,(p_a) = F_b\,(p_b)\, p_b$, etc., *sont donc fausses. Et il devient ainsi manifeste que L. Walras n'avait pas le droit d'élaborer une théorie du prix sur la seule base des courbes de demande.*

La même observation vaut pour le système d'équations (III), qui signifie aussi, littéralement, que le prix du marché est égal au rapport entre les quantités *demandées.*

Il est vrai que, en formulant ce nouveau système d'équations, L. Walras affirme que la première équation exprime que $D_a = O_a$, et la seconde que $O_b = D_b$. En effet, nous avons vu plus haut que $D_b\, p_b$ et les expressions équivalentes — $F_b\,(p_b)\, p_b$ ou $F_b \left(\frac{1}{p_a}\right) \frac{1}{p_a}$ — sont égales à O_a. Si donc $D_a = D_b\, p_b$ et si $D_b\, p_b = O_a$, il est vrai que $D_a = O_a$: de même $D_b = D_a\, p_a = O_b$. *Mais comment a-t-on établi plus haut que* $O_a = D_b\, p_b$, $O_b = D_a\, p_a$? C'est en faisant observer que celui qui demande une certaine quantité de marchandises, *à un certain prix*, est tenu, par là même, d'offrir une certaine quantité de l'autre marchandise, et que la quantité de la seconde est égale à la quantité de la première, multipliée par son prix en la seconde. Ainsi, celui qui demande 100 hectolitres de blé, au prix de 2 hectolitres d'avoine pour 1 hectolitre de blé, offre, par là même, 200 hectolitres d'avoine ($D_b\, p_b = O_a$). Mais le prix dont il est question ici, c'est un *prix de demande*, c'est un prix envisagé par le demandeur, en vue de formuler sa demande et l'offre correspondante, et c'est un prix *considéré comme donné*. Désormais, il s'agit du prix du marché. Si nous le connaissions également, s'il s'agissait, par exemple, du même prix de 2 hectolitres d'avoine pour 1 hectolitre de blé, et que la demande de blé fût de 10.000 hectolitres sur le marché, nous pourrions aussi écrire : 10.000 × 2 = 20.000 ($D_b\, p_b = O_a$). Mais, par hypothèse, nous ne connaissons pas le prix du marché, et il s'agit précisément de le déterminer [15]. *Ce ne sont donc pas les expressions algébriques ci-dessus qui signifient que, sur le marché, l'offre et la demande sont égales.* Elles le sont simplement parce que nous nous plaçons dans l'hypothèse de l'équilibre du marché, c'est-à-dire dans l'hypothèse où leur égalité est réalisée.

15. On remarquera la singulière confusion résultant de ce que L. Walras a employé les mêmes notations : D_a, D_b, O_a, O_b, p_a, p_b, pour désigner d'abord des offres et des demandes individuelles, et des prix de demande, puis pour désigner une offre et une demande globales et un prix de marché. Ici, le langage abrégé des mathématiques, utilisé hors de son domaine habituel, et incorrectement — car il aurait fallu deux notations distinctes — a favorisé une substitution de concepts, et par là une faute grossière de raisonnement, qu'il eût été bien difficile de commettre en employant le langage ordinaire.

En tout cas, *ce qui détermine le prix du marché*, ce ne sont pas les courbes de demande, ce ne sont pas les quantités demandées, ce sont les quantités considérées au moment où l'équilibre se réalise, c'est-à-dire *les quantités à la fois offertes et demandées, donc échangées* : si 10.000 hectolitres de blé *s'échangent* contre 20.000 hectolitres d'avoine, le prix de l'hectolitre de blé en avoine est 2, celui de l'hectolitre d'avoine en blé est $\frac{1}{2}$.

⁂

Mais est-ce bien cela qu'il s'agissait de démontrer ?

Lorsque Walras a commencé son exposé, il a envisagé le cas d'une bourse de valeurs, et il a, comme les économistes « littéraires », exposé comment. sur un marché unique de concurrence, un prix unique tend à s'établir à la suite d'une série d'oscillations, pour se réaliser lorsque la quantité offerte et la quantité demandée se trouvent égales. Quand il s'est engagé dans sa démonstration « rigoureuse » et « scientifique », il a formulé le problème en ces termes : « Etant données deux marchandises (A) et (B) *et les courbes de demande* de ces deux marchandises, l'une en l'autre, ou les équations de ces courbes, *déterminer les prix d'équilibre.* » (*Economie polit. pure*, p. 61). Et l'on pouvait croire que c'était bien encore du même problème qu'il s'agissait.

Mais, pour formuler sa mise en équation, il s'est placé dans l'hypothèse où l'équilibre est réalisé, c'est-à-dire où les quantités respectivement offertes et demandées sont égales. *Il a donc entrepris de définir mathématiquement ces conditions d'équilibre, et non d'exposer comment cet équilibre se réalise.* Sur ce dernier point, il s'est borné à conclure : si le prix d'équilibre n'est pas réalisé, il faudra, pour provoquer une augmentation de O_a — c'est-à-dire de l'offre d'avoine — élever le prix p_a — c'est-à-dire, en fait, offrir plus de blé, et réciproquement. Ainsi il s'est tout simplement référé au mécanisme décrit dans le cas d'un marché concret, d'une bourse de valeurs, mais *en perdant complètement de vue l'objection qu'il s'était faite à lui-même, quelques pages plus haut, relativement à l'efficacité de ce principe d'équilibre dans l'hypothèse d'un troc.*

En réalité, si l'on veut exposer la formation d'un prix d'équilibre, il faut d'abord éliminer l'hypothèse du troc, *qui est inadéquate*, et envisager un marché où la monnaie intervient.

Cela posé, il faut tenir compte d'un élément constitutif du marché : la publicité des prix d'offre et des prix de demande. Ensuite intervient un facteur psychologique : le vendeur est enclin, si l'état du marché le lui permet, à ne pas vendre moins cher qu'un autre vendeur, et l'acheteur à ne pas acheter plus cher qu'un autre acheteur. On peut ensuite supposer que les prix d'offre et les prix de demande, qui, sur le marché concret, ne se révèlent que progressivement, sont connus d'avance, et on montrera, en introduisant quelques conditions complémentaires, comment, de ces prix divers, se dégage un prix unique, qui est, à un moment donné, le prix du marché.

Nous posons d'abord en principe, comme L. Walras, que, pour un prix croissant, l'offre augmente et la demande diminue, et inversement. Puis nous éliminons l'hypothèse dans laquelle tous les prix d'offre seraient supérieurs à tous les prix de demande, ce qui exclurait la possibilité de toute transaction. Enfin, nous admettons qu'à toute variation de prix, si minime qu'elle soit, correspond une variation de la quantité, et *qu'il existe ainsi une série continue de prix d'offre et de quantités offertes, aussi bien que de prix de demande et de quantités demandées. Dès lors il doit exister un prix qui se trouve aussi bien dans la série des prix d'offre que dans la série des prix de demande, et qui correspond à une même quantité :* il deviendra précisément le prix du marché, pour lequel, par définition, la quantité offerte et la quantité demandée sont égales. Si nous traçons deux courbes, la courbe d'offre, où les quantités s'élèvent avec le prix — fonction croissante —, et une courbe de demande, où les quantités diminuent quand le prix s'élève — fonction décroissante —, c'est le *point d'intersection* des deux courbes, correspondant à une même valeur du prix d'offre et du prix de demande, qui représente le prix du marché.

Ajoutons que, si les prix d'offre et les prix de demande, ainsi que les quantités correspondantes, ne forment pas des séries parfaitement continues, le prix du marché se fixera entre deux prix voisins d'offre et de demande, c'est-à-dire qu'il sera encore déterminé, à une approximation près.

Ainsi, quoique portant sur des données quantitatives, la démonstration relève ici beaucoup plus de la logique ordinaire que des mathématiques. On peut, sans doute, exposer, avec l'aide de figures géométriques ou de formules algébriques, les conditions qui doivent être remplies pour que le prix d'équilibre se réalise [16]. Mais il ne suffit nullement, pour suppléer à cette démonstration, d'introduire une expression algébrique évoquant les courbes de demande ou même les courbes d'offre. La mise en équation de L. Walras suppose d'abord l'équilibre réalisé, autrement dit l'égalité de la quantité offerte et de la quantité demandée de chacune des deux marchandises; et sa formule, même rectifiée en substituant au rapport entre les quantités demandées le rapport entre les quantités échangées, ne nous donne plus que *le moyen de calculer le prix, une fois l'échange conclu.* Simple problème arithmétique de calcul du prix moyen !

Sans doute, quand on parle, en mathématiques, d'une grandeur déterminée, on entend une grandeur dont la valeur peut être calculée. Mais c'est jouer sur les mots que d'écrire, comme le fait L. Walras : « Il s'agit, étant données les courbes de demande ou les équations de ces courbes, de déterminer les prix respectifs d'équilibre. » *Car le problème économique ne consiste aucunement à établir un système d'équations permettant de calculer ces prix, une fois que les quantités échangées sont données;* il consiste à montrer comment et pourquoi

16. V. M. Brodsky, *Le rôle des mathématiques dans l'œuvre de Léon Walras*, 2e part., chap. II, sect. II.

un prix unique, et l'égalité des quantités offertes et demandées, doivent nécessairement résulter des courbes d'offre et de demande.

Ainsi, même en faisant abstraction des complications résultant de l'hypothèse d'un troc et de l'incorrection qui consiste à éliminer l'offre, au moins comme donnée autonome, et à n'envisager que des courbes de demande établies uniquement en fonction des prix, on peut dire que la mise en équation tentée par L. Walras n'apporte, en aucune manière, la démonstration scientifique annoncée, et qu'elle ne constitue pas même une sorte de vérification mathématique de ce qu'il appartient à la logique ordinaire d'expliquer : *elle est complètement à côté du sujet* [16 bis].

La méthode de démonstration employée par L. Walras dans ses « équations de la production », qui tendent à définir le prix d'équilibre des services producteurs, est assez analogue à celle qui vient d'être exposée. Il s'agit, selon lui, de justifier cette double proposition : pour qu'il y ait équilibre, il faut : d'une part, que les quantités offertes des services producteurs, aussi bien que des produits, soient égales aux quantités demandées, et, d'autre part, que le prix de vente des produits soit égal à leur prix de revient en services. Or, après avoir montré l'entrepreneur placé entre deux marchés, celui des services producteurs, où il est acheteur, et celui des produits, où il est vendeur. L. Walras fait disparaître ce personnage et raisonne comme s'il se trouvait devant un unique marché, où les services producteurs sont échangés contre les produits [17]. Il se donne ainsi l'égalité des quantités offertes et demandées et l'équivalence des services producteurs et des produits : car on n'échange que des marchandises équivalentes. Ce qui, du point de vue de la logique ordinaire, constitue une pétition de principe.

Vilfredo Pareto, au lieu de scinder en deux la théorie du prix, en formulant d'abord la théorie du prix des marchandises, comme s'il ne dépendait que de l'utilité, puis celle du prix des services producteurs, s'est efforcé de montrer comment l'équilibre économique résulte de conditions qui déterminent l'attitude des acheteurs et celle des vendeurs, sur un même marché; en quoi il se rapproche de l'exposition classique. Mais, en ce qui concerne le problème mathématique, ses propositions sont, à la terminologie près, sensiblement les mêmes que celles de L. Walras. Ici encore apparaît la préoccupation de formuler

16 *bis*. La démonstration algébrique est, il est vrai, complétée par une démonstration géométrique, dans laquelle l'auteur, établissant des courbes d'offre en fonction des courbes de demande, recherche les points d'intersection possibles. Mais, ainsi qu'il semble l'avoir compris lui-même (*E. P.*, p. 52), nous ne savons pas, sans faire d'autre hypothèse sur D (p), de combien D augmente *quand p* diminue, et inversement, ce qui fait que nous ne pouvons déterminer la valeur de O en fonction de D p. Le tracé de la courbe d'offre en fonction de la courbe de demande est donc tout à fait arbitraire. D'ailleurs, l'auteur arrive à découvrir plusieurs points d'intersection possibles, alors que le prix d'équilibre, sur un marché de concurrence, tel que le marché de la bourse, donné en exemple par L. W., est essentiellement un prix unique.

17. *Economie politique pure*, p. 193-195.

des systèmes d'équations, où celles-ci sont en nombre égal à celui des inconnues. Mais les observations d'ordre général qui ont été présentées ci-dessus valent aussi bien pour un auteur que pour l'autre : ce n'est pas sur le problème économique que portent leurs démonstrations, et c'est par des considérations extra-mathématiques que l'on explique, ici encore, comment l'équilibre tend à se réaliser, quand il n'est pas atteint d'emblée.

En somme, si l'on examine de sang-froid, et d'assez près, ces tentatives assez prétentieuses pour faire rentrer la théorie économique dans le moule de l'analyse mathématique, on est conduit à cette conclusion que, malgré le caractère quantitatif d'un grand nombre de données sur lesquelles porte le raisonnement de l'économiste, la nature des relations qui existent entre elles ne permet pas de ramener la théorie économique, dans son ensemble, à des systèmes d'équations. En effet, le raisonnement, en économie politique, ne saurait se borner à constater, ni même à démontrer l'existence de relations quantitatives, comme celles qu'expriment les formules, égal, plus grand ou moins grand, maximum, fonction de..... En outre, rien n'est plus arbitraire que le choix des équations, et rien n'est plus fallacieux que la formule « autant d'équations que d'inconnues »; car, s'il est relativement aisé d'aligner des équations en nombre égal à celui des inconnues, il n'est guère possible d'établir avec rigueur qu'aucune équation n'a été omise [18].

La démonstration, en économie politique, repose, le plus souvent, sur les principes de la logique générale, et, seules, certaines de ses parties peuvent se prêter à la logique spéciale des mathématiques [19]. C'est ce qui arrive, par exemple, lorsqu'il s'agit de définir les relations entre certaines grandeurs économiques, par exemple entre les variations relatives du prix et les variations relatives de la demande (problème de l'élasticité de la demande) [20]. C'est ainsi encore que les mathématiques peuvent être utilement introduites dans la théorie du change [21].

18. V. M. Brodsky, *Le rôle des mathématiques dans l'œuvre de Léon Walras*, thèse Toulouse, 1944.

19. C'est ainsi que des économistes, pourvus d'une solide culture mathématique, comme A. Marshall et J. M. Keynes en Angleterre, Clément Colson en France, ont introduit, avec à propos, les mathématiques dans certaines parties de leurs exposés, sans émettre la prétention d'être des économistes mathématiciens.

20. V., par exemple : J. Milhau, *Sur l'économétrie et ses applications*, *Revue d'économie politique*, janvier-février 1938; René Roy, *Contribution aux recherches économétriques;* Henri Guitton, *Essai sur la loi de King*. Il existe d'ailleurs, aux Etats-Unis, une revue, *Econometrica*, qui a été fondée en 1931, pour favoriser l'avancement de la théorie économique dans ses rapports avec la statistique et les mathématiques.

21. V. les chapitres de Cournot dans ses *Recherches mathématiques sur la théorie des richesses*. V. aussi H. Auric, *Les changes et l'économie politique mathématique*.

III. — L'interdépendance des phénomènes économiques et l'introduction des mathématiques en économie politique. Relations fonctionnelles et relations causales.

Les auteurs qui voient dans les mathématiques un instrument indispensable à l'élaboration de la théorie économique invoquent cette considération que la vie économique fait un tout, que l'on ne peut étudier isolément aucune de ses parties, et qu'il existe entre elles des liens de dépendance mutuelle que la logique ordinaire est impuissante à dégager, alors que les mathématiques, au contraire, sont faites pour les exprimer. Ces auteurs vont même souvent jusqu'à prétendre qu'il est vain de rechercher des relations causales entre des phénomènes qui se conditionnent réciproquement, et qu'il faut chercher, au contraire, à établir des relations fonctionnelles, dont le caractère réversible correspondrait précisément aux liens d'interdépendance qui unissent entre eux les phénomènes économiques.

Il n'est pas douteux que Cournot ait eu raison quand il écrivait que le système économique est « un ensemble dont toutes les parties se tiennent et réagissent les unes sur les autres », et quand il ajoutait : « Il semble donc que, dans la solution complète et rigoureuse des problèmes relatifs à quelques parties du système économique, on ne puisse se dispenser d'embrasser le système tout entier. » [22]. Mais est-il exact que cette interdépendance entre les phénomènes économiques ne puisse être clairement mise en lumière sans recourir nécessairement à un appareil mathématique [23], et qu'une mise en équation soit toujours le moyen approprié pour la faire ressortir ?

Assurément, si nous voulons faire un exposé complet de la théorie du prix, il ne suffit pas de montrer comment un prix se forme sur un marché envisagé isolément. Il faut, en effet, considérer que la demande de chaque bien ne dépend pas seulement de son prix et des goûts du consommateur, mais aussi du pouvoir d'achat de ce dernier; or, celui-ci ne dépend pas seulement du revenu en monnaie dont il dispose, mais du prix de tous les autres biens; réciproquement, d'ailleurs, le prix du bien considéré contribue, quoique dans une mesure infinitésimale, à la détermination des autres prix. De même, si nous voulons formuler la théorie du salaire, nous sommes amenés à considérer que le prix de demande du travail est influencé par le prix de vente des produits, et qu'il l'est aussi par le prix de ce succédané possible du travail qu'est la machine; que ce prix, à son tour, est en liaison avec le taux de l'intérêt, etc. Nous sommes amenés à considérer encore que le prix d'offre du travail est lié au coût de la vie et, par là, à l'en-

22. *Op. cit.*, chap. IX. Notons toutefois, en passant, que cette observation avait été déjà formulée, avec une allusion très explicite à la notion d'un équilibre économique, par Turgot, qui n'avait cependant rien d'un économiste mathématicien. V. Bertrand Nogaro, *Le développement de la pensée économique*, p. 27.

23. On doit noter que, d'après le passage cité ci-dessus, Cournot ajoutait : « Or, ceci dépasserait les forces de l'analyse mathématique. »

semble des prix. Mais comme le prix du travail réagit, à son tour, sur le prix des produits, nous constatons l'existence d'une influence réciproque du prix du travail sur le niveau des prix et du niveau des prix sur le prix du travail. Sans doute, beaucoup de ces relations peuvent trouver une expression dans des formules mathématiques. *Mais si ces formules permettent d'indiquer en quelques lignes un ensemble de relations existant entre des données multiples et fort distantes les unes des autres, sont-elles capables de nous rendre compte de la nature de ces relations complexes et mouvantes ?* Font-elles beaucoup plus que nous donner, en quelque sorte, le sommaire général d'un chapitre, dont chaque paragraphe devra ensuite être étudié en détail selon les lois de la logique ordinaire ? Les formules mathématiques sont certainement impuissantes, à elles seules, à exposer la théorie du salaire dans son ensemble, aussi bien que la théorie de l'intérêt, ou toute autre théorie économique, alors qu'une théorie exposée dans le langage ordinaire peut parfaitement faire état de ces relations multiples et enchevêtrées, en les exposant successivement.

Les partisans de la méthode mathématique objectent, il est vrai, qu'une des faiblesses de la méthode d'exposition et de démonstration « littéraire » consiste en ce qu'elle ne peut faire que des exposés partiels et successifs, qu'elle est impuissante à représenter *simultanément* un ensemble dont toutes les parties se *conditionnent mutuellement*. « Les fermages, les salaires, les intérêts, les prix des produits, dit L. Walras, sont autant d'inconnues d'un même problème, qui doivent être déterminées toutes ensemble, et non indépendamment les unes des autres. » Certains auteurs insistent sur ce fait que, seule, selon eux, la logique mathématique permet d'exprimer des relations de dépendance mutuelle et *simultanée*, et ils reprochent aux économistes littéraires de s'égarer dans la recherche de relations causales, alors qu'il s'agirait de découvrir des relations fonctionnelles. La question ne serait pas, selon eux, de savoir si tel prix agit sur tel autre, si, par exemple, le prix du travail détermine le prix du produit, ou si c'est le prix du produit qui réagit sur celui du travail : tous ces prix, à les en croire, se conditionnent réciproquement, *au moment considéré*.

Or, rien n'est moins exact. Il y a, sans doute, actions et réactions réciproques, et elles s'enchevêtrent dans un mouvement perpétuel, mais elles *se déroulent dans le temps*. Il peut être commode d'en prendre, en quelque sorte, un instantané, pour les saisir dans leur ensemble, et les formules mathématiques peuvent nous y aider. Mais si nous voulons analyser, pour les interpréter, ces relations complexes, il faut les suivre à travers la durée. Les prix sur lesquels se fonde le demandeur pour apprécier son propre pouvoir d'achat sont ceux d'hier, qui contribuent ainsi à la formation des prix d'aujourd'hui, lesquels contribueront, par leur action sur la demande et sur l'offre, à la formation des prix de demain. Le taux du salaire actuel repose, de même, sur le niveau de prix préexistant; si on le relève, il réagira sur les prix futurs; ceux-ci, à leur tour, réagiront sur le taux des salaires ultérieurs. Mais, comme le salaire — au moins dans une économie capi-

taliste — n'est pas le seul élément du coût, la réaction d'une hausse du salaire sur le niveau des prix ne sera que partielle; et, à la suite d'une série de rajustements successifs, on pourra arriver à une limite asymptotique, où un nouvel équilibre s'établira entre les salaires et le coût de la vie [24]. Tout cela se déroule dans le temps, et c'est précisément une des faiblesses des procédés d'exposition mathématiques que l'omission de l'élément de temps [25]. L'économiste qui se sert principalement de la logique générale et du langage ordinaire suit la réalité elle-même, quand, en s'efforçant de démêler un écheveau d'actions et de réactions multiples, il expose successivement des relations qui, elles-mêmes, se succèdent dans le temps.

Enfin, rien n'est moins justifié que la prétention de substituer, à la faveur des mathématiques, l'établissement de relations fonctionnelles à la recherche de relations causales. Ce n'est pas, par exemple, parce que le prix varie avec le rapport entre l'offre et la demande, et parce que l'offre et la demande varient avec le prix qu'il faut voir entre offre et demande, d'une part, prix, d'autre part, une relation fonctionnelle unique et réversible. Il y a, en réalité, deux séries de relations qui, pour être réciproques, n'en sont pas moins successives et distinctes, relations à la fois fonctionnelles et causales. Car, s'il appartient au mathématicien — qui ne peut faire davantage — de dégager les relations fonctionnelles, ce n'est pas une raison pour interdire à l'économiste la recherche des relations causales, — les seules qui aient un caractère explicatif.

Bertrand Nogaro,
Professeur à l'Université de Paris.

24. Bertrand Nogaro, *Cours d'Economie politique*, t. II, p. 203.
25. V. A. Marshall, *Principes d'Economie politique*, t. II, p. 599.

LES BANQUES D'ÉMISSION ET L'ÉTAT

Dans toute période de transition, l'obscurité se répand sur le sens des institutions et de leurs mécanismes. Plus encore qu'aux insuffisances et aux retards de l'analyse, elle est due à des raisons de fonds. La réalité se transforme. Elle peut croître dans des directions opposées, et son cheminement à venir étant malaisément prévisible, le sens relatif de toute l'évolution antérieure reste en suspens.

Ces remarques s'appliquent aux instituts centraux d'émission.

1° La multiplicité de leurs appellations est déjà un signe : banque d'émission, banque centrale, banque des banques, banque du temps de crise, banque de l'Etat, ne sont pas des expressions synonymes, mais plutôt les noms par lesquels on désigne des fonctions successivement repérées, dont le contenu et l'enchaînement ont été imposés par les faits, souvent à contrecourant des doctrines.

Si banque d'émission veut dire banque qui met sur le marché des titres de crédit et banque qui émet des billets de banque, toutes les banques, dans le premier cas, méritent cette appellation, dans le second, l'ont méritée à un moment de leur histoire. La forme du crédit accordé [1] ne saurait constituer un critérium de distinction.

Une banque centrale, tant que l'on considère l'or comme la seule vraie monnaie, et l'encaisse comme la réserve suprême de la nation, est celle qui détient la provision métallique du pays et peut à tout instant en faire le meilleur usage pour satisfaire des besoins apparus en un point quelconque du territoire.

Banque des banques évoque une réalité voisine, mais non exactement superposable. Une banque peut être la banque d'autres banques lorsque, pour une raison quelconque, sa liquidité n'est pas ordinairement mise en péril en même temps et au même rythme et lorsque, pour ce motif, elle est en situation de leur prêter aide et secours. En fait, la banque centrale joue ce rôle. Mais *aucune raison, ni théorique ni pratique, ne permet d'exclure d'emblée de ce rôle d'autres organismes, inférieurs ou supérieurs à la banque centrale.*

Enfin, « banque du temps de crise », et à plus forte raison « banque de l'Etat » sont des concepts assez indéterminés. La fonction qu'ils désignent est commodément exercée par l'institut d'émission quand il proclame le cours forcé. Mais à partir de ce moment, il s'émancipe des règles bancaires. Dans quelle mesure conserve-t-il, du point de vue économique, le droit à l'appellation de banque ?

1. Billet et non chèque.

2° Une incertitude analogue persiste, après des siècles de fonctionnement des instituts centraux, sur l'idée de l'émission. En pur fait, du papier a été émis par eux, soit pour escompter ou réescompter des effets de commerce, soit en contrepartie de bons du Trésor renouvelés ou d'un titre quelconque constatant l'engagement de l'Etat, soit pour participer, dans une mesure et sous des modalités variables, à la mobilisation des traites publiques.

3° Des opérations d'émission passons au titre émis. Le billet de banque est-il un « crédit circulant » ou une « monnaie ordinaire » ? Exprime-t-il un dépôt ou un crédit accordé au-delà d'un dépôt grâce à la relative permanence des « ensembles renouvelés » dans le domaine bancaire et au progrès des techniques de compensation ?

Toutes ces questions, liées entre elles, se rattachent à des modifications radicales de la structure des banques d'émission. L'intervention à l'endroit de ces dernières est l'histoire — non achevée de la substitution, à leur double caractère originaire *privé* et *passif*, d'un double caractère *public* et *actif*, dans un monde où les automatismes cèdent le pas aux contrôles.

I. — La banque passive et les automatismes.

Au début et au cours du XIXe siècle, une connexion assez étroite relie le billet de banque, d'une part, aux marchandises, d'autre part, à l'or, c'est-à-dire à une marchandise privilégiée.

a) Le billet est alors un bon de monnaie et non une monnaie. Il est émis, en principe, contre des effets de commerce, créations spontanées du marché qui représentent la valeur de biens présents, ou des valeurs très rapidement réalisables.

Quand une banque escompte un effet à 90 jours, elle anticipe de peu le dénouement d'une opération à court terme. Lorsqu'une banque d'émission se borne à réescompter le portefeuille ainsi acquis par les banques de dépôt, elle garde un contact étroit avec le marché des biens.

Sur le marché international, le trafic des devises est relié étroitement à celui des marchandises. Une offre ou une demande de devises pour opérations commerciales traduisent des « besoins légitimes », suivant l'expression fréquente dans les documents officiels ou non de la littérature bancaire de l'époque.

b) Sous le régime du gold standard, le billet de banque est convertible en or sans restrictions. Il est donc convertible, sur la base de la parité métallique, en billets de banque d'une autre nation au même régime monétaire. Les mouvements internationaux de l'or modèlent les niveaux des prix de telle façon que, par leur intermédiaire, un lien étroit se noue entre billet de banque et commerce des marchandises à l'échelle mondiale. L'or n'étant qu'une marchandise privilégiée, *le billet se trouve donc fermement rattaché au monde des biens économiques* existants à un moment donné ou échangeables dans un délai relativement court.

Le mécanisme est animé et réglé par des forces anonymes. Ce sont les myriades de décisions individuelles de tous ceux qui participent à la vie économique qui suscitent et mesurent l'émission. Les producteurs et commerçants font escompter, et provoquent le réescompte des traites. Leurs opérations avec l'étranger influent sur l'équilibre de la balance extérieure et déterminent les gold points, qui précisent l'intérêt qu'il y a à préférer des achats de métal à des achats de devises. La banque d'émission n'aurait, en principe, qu'à répondre aux « besoins du commerce » et à assurer la convertibilité, c'est-à-dire à surveiller les mouvements de son encaisse, pour participer aux avantages d'un équilibre dans lequel elle joue le rôle d'intermédiaire nécessaire sans que son action soit déterminante.

Un excès d'émission ne serait jamais à redouter tant que le billet est émis pour les seuls besoins du commerce, et que sa convertibilité est sans défaillance, c'est-à-dire tant qu'il est un bon de biens (marchandise et or). Tel fut l'enseignement central de la *Banking School*, du moins sous ses formes les plus accusées.

Dans ces conditions, rien n'impose le monopole de l'émission. Il suffit que les banques émettrices disposent d'un capital suffisant et inspirent confiance au public. La faillite pure et simple sanctionnerait leur activité, sans possibilité de recours à l'Etat en vue d'obtenir soit une aide financière, soit la proclamation du cours forcé. Système de « *free banking* » théoriquement possible et historiquement pratique. Bagehot voyait dans une banque *centrale d'émission une institution* qui n'est, à aucun degré, « *naturelle* ».

Bien que la centralisation de l'émission ait à son origine des motifs politiques et une action de l'Etat, le phénomène n'est pas sans raisons économiques.

L'appareil bancaire, au XIXe siècle, s'est échafaudé hiérarchiquement : les banques de dépôt, émettrices de chèques et de billets, qui constituaient leurs encaisses en or, ont, plus tard, constitué leurs réserves en billets, une banque centrale collectant désormais la réserve d'or de la nation. Les contemporains n'ont pas toujours justement apprécié les avantages de la transformation, aujourd'hui si apparente. Si trois banques constituent leurs propres réserves métalliques, chacune calculera largement sa marge de sécurité, d'autant plus largement qu'elle sentira ou croira sentir sa liquidité menacée. Aucune action cohérente, au surplus, ne sera possible pour combattre ou prévenir une crise, puisque, par définition, ni l'Etat ni aucune autorité monétaire ne peut réglementer ni même orienter l'attitude des banques indépendantes. Les fractions informées du public peuvent difficilement demeurer insensibles à cette lacune. D'excellentes raisons, supérieures aux contingences politiques, militent donc en faveur d'une centralisation des réserves d'or et de la création d'une banque *unique* d'émission.

Son apparition, en même temps qu'elle manifeste les défauts de l'automatisme du crédit et de son régime de liberté intégrale, forge l'instrument nécessaire à la correction et au dépassement des automatismes.

Les banques centrales une fois constituées, des transformations se sont opérées qui ont eu le double effet de *distendre la connexion naguère étroite entre billet et or* d'une part, *entre billet et marchandises* réalisées ou rapidement réalisables d'autre part

La marge s'élargit entre le volume du crédit et sa base métallique.

La croissance et la complexité de l'appareil bancaire y contribuent puissamment. L'action coordinatrice d'une banque centrale accroît l'élasticité de l'offre de crédit. A tous les échelons, des titres de crédit peuvent être émis pour faire circuler l'encaisse, dans une mesure déterminée par un fait empirique : pendant une période sans incident, chaque institut de crédit n'a à compter qu'avec un volume *moyen* de retraits. *La technique bancaire* et *les habitudes du public exercent une influence directe sur ce volume moyen*, qui ne soutient que les relations les plus lointaines avec le montant de l'encaisse métallique placée au sommet de la pyramide.

La banque d'émission dispose d'une encaisse métallique (réserve). Si elle met en circulation un nombre de billets correspondant à 100 p. 100 de cette encaisse sur la base de la parité légale, elle émet des bons d'or. Les *mêmes* francs figurent en métal dans sa réserve, en papier dans la circulation. L'expérience révélant qu'une partie seulement de ces billets est, de période en période, présentée au remboursement, elle pourra émettre sans danger (du point de vue de la convertibilité) une masse de billets supplémentaire gagée seulement pour une fraction par le métal. Ces billets sont, pour un certain montant de leur valeur, des *bons d'or*, et pour une autre de simples *crédits circulants*. Quand le système fonctionne normalement, ils sont évidemment remboursables, compte tenu seulement des retraits effectifs, pour la *totalité* de leur valeur.

Un mécanisme analogue s'agence à l'échelon des banques de dépôt. Celles-ci peuvent faire circuler les dépôts effectués auprès d'elles par leurs clients. Tous les dépôts n'étant pas retirés en même temps, elles disposent d'une marge supplémentaire de crédit. Leur liquidité est assurée, pour peu qu'elles puissent faire face aux *demandes moyennes de remboursement* en puisant dans une encaisse suffisante de billets de banque.

Entre l'encaisse métallique (réserve) de la banque d'émission et le volume du crédit, même si les règles du libéralisme bancaire ne sont pas dépassées, s'inscrivent les ressources de l'ingéniosité et de l'art bancaires. *La rigueur de l'automatisme décline.*

Elle s'efface quand la Banque d'émission devient *active*, c'est-à-dire quand, au lieu de suivre les indications des forces anonymes du marché, elle exerce plus ou moins consciemment et ouvertement une influence autonome sur elles.

Dès le XIXe siècle, la Banque d'émission exerce son action par des moyens diversement efficaces allant de la *prime de l'or* à l'*open market* en passant par la *politique active de l'escompte.*

A. — La Banque de France au XIXe siècle n'a pas obéi passivement aux indications du marché et à la règle des gold points. Par des pro-

cédés jugés aujourd'hui infiniment modestes, elle s'est, pour favoriser le marché national, octroyé certaines « libertés » à l'égard des mécanismes automatiques des points d'or.

L'écu d'argent fut longtemps une monnaie légale effectivement en circulation, et la banque avait la faculté (dont elle n'usait qu'avec beaucoup de mesure) de satisfaire ses clients en or ou en argent, ce qui fut une occasion pour elle de *discriminer les diverses catégories de demandes de métal*, et d'introduire une certaine indépendance entre la politique des taux, dictée par les intérêts du marché intérieur, et celle de la convertibilité imposée par les exigences du marché international. Les demandes de métal pour règlements commerciaux étaient satisfaites sans difficultés. Les demandes motivées par des fins spéculatives l'étaient au moyen d'argent en vue de décourager le spéculateur, ce métal n'ayant pas le même marché international que l'or. La banque disposait ainsi d'un moyen de défendre *latéralement* son encaisse, qui la dispensait de recourir à la hausse de l'escompte. Elle pouvait maintenir son taux d'escompte plus bas qu'il n'eût été sans la pratique analysée. Par là, elle donnait satisfaction aux demandeurs d'escompte national et limitait la concurrence qu'un taux d'escompte élevé fait au marché des rentes sur l'Etat. Sans doute la mesure était-elle de portée restreinte. Utilisée sans précautions, elle eût pu progressivement entraîner la « *nationalisation* » *de la monnaie* et éloigner les capitaux étrangers d'un marché national où les taux étaient maintenus bas. Aussi la banque ne pratiquait-elle cette politique qu'avec prudence. Il n'en reste pas moins qu'elle *manipulait*, à quelque degré, le gold point de sortie.

Elle en faisait autant pour le gold point d'entrée. Pour attirer l'or et accroître sa réserve, elle achetait le métal aux établissements situés près de la frontière et non au siège central, accordait des avances sans intérêt ou à faible intérêt aux porteurs d'or, acquérait certaines sortes d'or à un prix supérieur à la parité. Une once d'activité chrysohédonique se retrouvait donc dans l'attitude d'un grand institut d'émission, aux temps où l'on célébrait les automatismes libéraux et l'objectivité du gold standard.

B. — Nul besoin d'exhumer la politique de la prime de l'or pour mettre en évidence le conflit, déjà présent au cours du XIXe siècle, entre conception active et conception passive de la banque d'émission et prouver le progrès de la première. Il suffit de prendre conscience d'une *contradiction incluse*, sous ce rapport, dans la *très classique politique de l'escompte.*

L'escompte, à tous les degrés, est le *prix d'un service de crédit à court terme.* Chaque banque de dépôt ou d'émission doit, par conséquent, fixer un taux, compte tenu de l'attitude de ses partenaires. Trop bas, il favorise une exagération des demandes de crédit et met la solvabilité du prêteur en péril. Trop haut, il oriente le client vers le concurrent. *C'est dire la naïveté des vues qui assimilent l'escompte à un moyen de défense de l'encaisse.* La défense de l'encaisse ne saurait être une fin en soi. Les banques d'émission (en

tant que banques) demeurent soumises aux règles communes à tout organisme bancaire.

Mais précisément lorsqu'une banque d'émission devient banque centrale et revêt un caractère semi-public, elle acquiert une spécificité. L'escompte qu'elle pratique ne peut être assimilé à celui qui est accordé par n'importe quelle banque privée. C'est là que gît la contradiction ou l'incertitude incluses dans la politique de l'escompte. Dans le système analysé, la banque centrale est la suprême instance qui assure la liquidité du marché bancaire. Comment jouera-t-elle ce rôle ?

Par un *escompte passif*, c'est-à-dire dont le taux n'est élevé (ou abaissé) *qu'après* abaissement (ou élévation) de l'encaisse métallique ? Cette politique conduit la banque centrale à des réactions contraires aux besoins effectifs du marché. Ce n'est pas au moment où les demandes de remboursement s'accumulent, où chaque banque est gênée et se tourne vers l'institut central, que celui-ci devra hausser son taux.

Par un *escompte actif*, c'est-à-dire modéré quand le marché est paresseux ou gêné, rigoureux quand il risque de partir en flèche ? Alors, des considérations étrangères aux mouvements de l'encaisse régleront une politique, *devenue préventive*, des mouvements de l'escompte.

Dans un monde qui restait attaché aux principes généraux de l'automatisme monétaire et bancaire, de nombreuses voix se sont élevées (celle de Thiers chez nous) pour défendre — sans avoir toujours pleinement conscience des conséquences contenues dans la thèse — une politique active de l'escompte. La pratique n'a jamais suivi fidèlement les rigidités de la thèse de l'escompte passif.

C. — Enfin, celles des banques d'émission qui, dès le XIXe siècle, ont pratiqué l'*open market* pour augmenter ou diminuer le volume monétaire se sont engagées dans des pratiques dont le directionnisme et l'activisme n'étaient dissimulés que par la relative faiblesse de leur montant et les habitudes de pensée des interprètes.

La banque centrale d'émission qui, au XXe siècle, sera plus qu'une banque, et deviendra la Centrale de contrôle et d'administration de la monnaie et du crédit, cesse manifestement, au cours du XIXe siècle, d'être une banque comme les autres, non pour des motifs qui tiennent à sa forme juridique ou aux détails techniques de son fonctionnement, mais par suite de la *transformation profonde des structures du marché bancaire*. Les tensions et dialogues entre théorie et pratique sont tous pleins d'ironie. Le système de *free banking* a eu d'éloquents défenseurs, tandis que s'imposait le système du *central banking*. La *banking school* a multiplié des arguments non sans valeur en faveur de la liberté de l'émission, mais toutes les grandes banques ont été soumises à des règles de limitation de l'émission — sauf à faire suspendre les lois qui les instituaient chaque fois que le besoin s'en fit un peu impérieusement sentir. Le remède aux crises, historiquement, n'est pas dans la liberté, mais dans la procla-

mation du cours forcé, c'est-à-dire dans une procédure de contrainte par laquelle l'Etat impose un crédit circulant comme monnaie, brise les liens qui l'enchaînaient à la marchandise privilégiée qu'est l'or et aux marchandises réalisées ou tôt réalisables, finance, sans souci d'orthodoxie, les opérations destructives de la guerre ou les processus de production échelonnés sur une longue période dans une économie en circuit clos ou semi-clos.

Si l'on ne craignait d'user d'une métaphore éculée, on dirait que la Banque d'émission ne fut jamais simplement « enclume », mais toujours, à quelque degré, « marteau », même aux époques de triomphe de la « théorie de l'enclume », qui trouve sa logique dans des conceptions homogènes sur les réalités du marché monétaire et bancaire, et même sur les rapports de l'Etat et des citoyens. *Distinction sévère de la monnaie et du crédit, nécessité d'une ressource suprême de métal* et *d'un gage « réel »* donné à la monnaie, *résistance souhaitable du commerçant, du producteur et du banquier aux prodigalités de l'Etat :* autant de thèmes dont l'enchaînement s'explique, dont nous pouvons admirer les liaisons subtiles même si elles nous semblent aujourd'hui fragiles, dont il est bon de dessiner une fois encore l'ensemble harmonieux avant d'en prendre congé.

L'émission et la banque d'émission, au XIXe siècle, se comprennent dans un moment où monnaie et crédit sont tenus pour essentiellement et définitivement distincts. La monnaie est une marchandise privilégiée, un métal. Il n'apparaît pas que ce métal n'est lui-même qu'un bon de biens pour la production, la consommation ou l'usage. Les théoriciens de l'époque préfèrent insister sur le fait que le métal jaune est désiré en lui-même, et pour lui-même, ce qui ne les empêche nullement de soutenir que la monnaie ne possède qu'une utilité *dérivée.* Le billet de banque est alors considéré non comme une monnaie, mais comme un crédit circulant. Il représente par sa convertibilité, la marchandise privilégiée, c'est-à-dire l'or. *Médiatement*, par l'intermédiaire de l'émission satisfaisant les seuls « besoins du commerce », il est en rapport étroit avec du papier commercial représentatif de marchandises réalisées ou très tôt réalisables. Si la nature foncièrement identique du billet et du chèque est assez tôt reconnue, le caractère monétaire du billet de banque ne l'est pas. Il semble alors avisé de ne pas confondre un instrument d'échange communément accepté comme moyen général de paiement en temps normal (le billet de banque) avec un instrument d'échange communément accepté comme moyen général de paiement en temps normal et en temps de crise (l'or ou la monnaie-or). Que peut dire la théorie, en tant que telle, à qui s'obstine dans cette constatation élémentaire : l'or est, en fait, recherché à un moment et dans des circonstances où le billet cesse de l'être ?

L'or étant la seule vraie monnaie, la banque d'émission est le seul organisme qui détienne la provision nationale de vraie monnaie. Suivant l'expression consacrée, son encaisse est la « ressource suprême » du pays. Formule vague qui traduit pratiquement toute

la différence séparant la banque centrale des autres banques. Des générations de techniciens sont demeurées insensibles à ce qu'il y a de manifestement plaisant à présenter comme « ressource suprême » d'une économie, un stock d'or immobilisé dans les caves d'un institut central. La doctrine du reste, compte tenu des réalités et des pratiques de l'épargne, allait plus loin qu'il n'eût pu sembler, considérant l'or non seulement comme un métal, mais comme la forme par excellence de l'épargne. Une civilisation de l'épargne et du prêt, un capitalisme plus financier qu'économique, sont en parfaite harmonie avec ces positions. Celles-ci ont, au surplus, une audience fort sympathique chez certaines nations, comme la France, plus attentives à l'épargne qu'à l'investissement, plus accoutumées aux prudences des placements qu'à leurs audaces.

La réserve suprême du pays est confiée à un Institut central, dont l'encaisse a une signification liée à une conception spécifique du gage de l'instrument de circulation. L'encaisse métallique n'a d'utilité véritable que pour couvrir les pointes du commerce international. Une claire intelligence du fait ne se dégage pas sans réserves ni à-coups, tant que l'on demeure convaincu que la liquidité d'un ensemble bancaire dépend de la convertibilité d'instruments monétaires en or, tant que l'encaisse est censée augmenter ou décroître sous le seul effet des mouvements du commerce. L'encaisse, réserve des temps de crise, est aussi et nécessairement mesure de la circulation. *L'instrument monétaire doit être gagé;* le chèque est transformable en billet, qui l'est en or, et à son tour en marchandise. *Les cascades de convertibilités* apparaissent indispensables à la « *bonne* » et « *saine* » monnaie. Dès qu'elles sont menacées apparaît la « *fausse* » monnaie, ou la monnaie « *détraquée* ». Aucun penseur « sérieux » ne songe à se demander si l'instrument des échanges pourrait être correctement et continuement échangé contre des marchandises sans l'intermédiaire de l'or, si la monnaie ne pourrait pas être un « bon de biens » sans être nécessairement un « bon de métal », si son vrai gage n'est pas finalement, et en tous les cas, des biens et des services réels.

L'or est individualiste. Echangeable en tout lieu et surtout en temps de crise, *il permet à l'individu de résister à l'Etat*, de défendre ses intérêts propres et ceux de sa famille envers et contre tous les impératifs de la communauté politique.

L'Institut central détenteur de l'or sera le gardien de l'épargne nationale, parce qu'il est le gardien de l'instrument spécifique de cette épargne. Il se déclarera protecteur et éventuellement sauveteur de la « véritable » monnaie, et de la convertibilité des crédits circulants en monnaie « véritable ». *Il fera son devoir en résistant à l'Etat*, aux propagandes, et aux fantaisies de ceux qui parlent au nom de l'Etat et dont les façons de voir et d'agir sont interprétées comme bien distinctes de celles de la nation, sinon opposées à ces dernières. Cette résistance préservera l'économie de la politique, au sens de politique politicienne issue d'une lutte des partis. La politique nationale,

conçue comme la défense des biens communs et intérêts permanents et réels d'une communauté, n'y trouvera son compte que dans la mesure exacte où les vrais hommes d'Etat siègent non pas au Gouvernement, mais à la direction de la Banque. Déduction qui n'est point faite pour déplaire à un grand homme de banque siégeant aux conseils d'une banque d'émission.

Si ce tableau rapide étonne ou scandalise, c'est que la doctrine, la pratique et les organes de l'émission ont cessé d'être ce qu'ils furent. *La spontanéité douteuse des automatismes appelle le contrôle.* Le régime intermédiaire de l'institut d'émission devenu, en fait, plus national que commercial, évoque la question du degré, des limites et de l'opportunité de la transformation.

II. — La banque active et les contrôles.

« La banque, disait Warburg, est à la fois enclume et marteau. » Au XXe siècle, elle est incomparablement plus marteau qu'enclume. Elle devient un organe rigoureusement actif et de caractère public, *Institut d'administration et de contrôle de la monnaie nationale* plus que banque.

La connexion entre billets de banque et effets de commerce, d'une part, entre billet et or, d'autre part, déjà relâchée, se distend tellement, dans la période actuelle, qu'une description schématique et une interprétation neuves de l'émission deviennent indispensables.

Les billets de banque émis contre de l'or, ou pour l'escompte des effets de commerce, c'est-à-dire pour les besoins du change à la parité ou ceux du commerce, n'ont pas été, de toute évidence, les seuls billets du XIXe siècle; du moins en furent-ils les plus caractéristiques parce que traducteurs de la logique de l'émission commerciale aux époques de prospérité pacifique.

Même en temps de paix, en Angleterre, des billets ont été émis pour l'achat de titres d'Etat par la pratique de l'*open market*. Il est classique d'esquisser un parallèle entre la politique française et la politique anglaise de l'émission au XIXe siècle, la première modelée plus exclusivement sur les mouvements de l'encaisse, la seconde plus préoccupée du volume de circulation; la première maniant l'escompte, la seconde ne dédaignant pas de recourir aux opérations sur le marché libre. Dans les cas où le billet achète du titre d'Etat en vue d'une action sur le volume de la circulation, les motifs de l'émission sont monétaires et non financiers. La considération de la masse des instrument d'échanges dans leur rapport avec les besoins de l'économie l'emporte sur celle de la nécessité de financer un déficit budgétaire durable dû à une guerre extérieure.

Le point de vue se renverse quand la banque, à la faveur du cours forcé, fabrique du papier-monnaie pour le compte de l'Etat. Elle est alors dominée, comme l'Etat lui-même, par des préoccupations financières et non monétaires. Elle bouche les « trous » du budget, quelles que puissent être les répercussions sur la monnaie.

La mesure de cette action n'a d'autre loi pratique que l'urgence du moment et l'impératif de salut public. Nul ne pense à une théorie de l'émission lorsqu'il s'agit de fabriquer les munitions ou armes nécessaires à la défense de l'indépendance nationale. De sorte qu'il n'y a *pas*, à rigoureusement parler, de théorie de l'émission du temps de guerre. Aussi bien ce billet est-il usité depuis longtemps.

Le xxe siècle connaît une importante nouveauté avec ce que l'on a appelé d'un mot assez malheureux, la *monnaie-travail*, et que l'on pourrait peut-être nommer le *billet de production*.

Des Etats ont organisé l'escompte de traites de travail par des offices spéciaux ou non, l'opération étant facilitée par la banque d'émission qui émet du billet sans considération de ses réserves d'or, ni du portefeuille à court terme des banques du second degré. Elle émet pour aider à *mobiliser une production ultérieure*, établie sur une période supérieure à 90 jours et strictement dirigée, contrôlée, planifiée par l'Etat. Si l'opération réussit — et elle a réussi — *un lien* existe *entre* le *billet* et le monde des *biens;* mais le billet est destiné à financer des opérations de production, plus qu'à satisfaire les besoins d'un commerce portant sur des marchandises réalisées ou réalisables à très bref délai. Il est plus *instrument de production* que de commerce. Il est employé dans une opération dont le principe est le même que l'escompte d'un effet de commerce, mais dont les délais, le terme et la technique sont différents.

Certes, l'émission ainsi comprise, au mépris de toute orthodoxie, a été pratiquée par l'Allemagne totalitaire pour préparer la guerre et servir ses desseins autarciques et impérialistes.

Mais la nature des buts poursuivis, l'atmosphère politique et l'emploi de certains moyens ne dispensent pas d'un examen sérieux du principe même de l'opération, ni des promesses qu'elle peut contenir, transposée dans une économie pacifiquement organisée selon des plans élaborés à l'échelle supranationale.

De plus, le principe de cette émission hétérodoxe est indépendant du régime politique adopté; des libéraux interventionnistes, à la suite de J. M. Keynes, n'en choisissent pas d'autre pour le *financement d'un plein emploi* assuré par la *cheap money* et les investissements publics. L'Etat et les autorités monétaires, selon cette doctrine, ne se soucient pas directement de l'or pour régler l'émission, ni davantage des besoins du commerce, mais bien de ceux de la production. Ils ne se soumettent pas aux forces anonymes du marché, mais les dirigent et, le cas échéant, les contrarient. Ils ne prennent pas la masse des moyens de circulation comme une donnée imposée par les réactions des individus et des entreprises : *ils créent la masse de circulation nécessaire à la réalisation d'un volume jugé souhaitable d'investissement.* Avec ou sans traite de travail, ils tirent, eux aussi, une *traite sur l'avenir.* Ils lancent sur le marché des billets dont la masse ne correspond pas à des marchandises ou à une marchandise privilégiée existante ou de proche réalisation, mais devra correspondre à un surcroît de biens ou de services, dans un

avenir plus ou moins éloigné. Ils admettent explicitement qu'une différence radicale sépare l'inflation pathologique de l'inflation productive. Ils secouent les schémas tyranniques de l'équilibre statique et conçoivent leur politique de l'émission, comme leur entière politique économique, sur les schémas dynamiques de l'expansion.

En montrant comment le lien entre le billet de banque et les marchandises réalisées ou tôt réalisables se distend, on montre comment s'affaiblit la connexion qui relie le billet de banque et l'or. Cette seconde émancipation peut, pourtant, être caractérisée pour elle-même sur la base des expériences les plus connues du xxe siècle.

De 1918 à 1939, les conditions de fonctionnement de l'étalon international du libéralisme ont cessé d'être réunies.

Il est trop facile d'accuser la seule politique. Sans doute, et pour ne citer qu'un exemple majeur, les réparations imposées à l'Allemagne après Versailles ont été étrangères à l'économie, et même visiblement opposées à certaines de ses lois élémentaires. Mais que dire de précis sur le monde compliqué de faits et liaisons que l'on évoque en bloc lorsqu'on dénonce les « nationalismes économiques et monétaires » ou les « tendances autarciques » ?

La politique a pétri ces réalités; mais cette politique ne procédait-elle pas de l'économie concrète, d'une certaine économie concrète qui n'a jamais pu tolérer, sinon avec de larges infractions et de notables accommodements, le régime de la liberté monétaire et bancaire ? Est-on bien sûr qu'il y avait moins de politique sous le pseudo-internationalisme de l'ère libérale qu'il n'y en eut à la base des nationalismes clos qui sont à l'origine de la seconde guerre mondiale ? Et quelles propositions précises former sur l'actuelle monnaie, qui devrait être celle d'un monde purgé de toute politique ?

Pour que le *gold standard* et le système d'émission qui en dépend fonctionnent, il faut que chaque Etat applique la règle du jeu, c'est-à-dire accepte ou favorise l'inflation ou la déflation alternées qui ajustent ses prix sur le niveau mondial; que les mouvements de marchandises amorcés par les influx et exflux de métal se déploient sans rencontrer l'obstacle du protectionnisme; que les prix conservent leur élasticité; que les risques internationaux n'imposent pas aux encaisses l'allure de trésors de guerre virtuels; toutes ces conditions ont été effacées par des accidents politiques, certes, mais aussi par des *transformations durables et difficilement réversibles des structures.*

« Le fleuve de l'histoire coule dans un mauvais sens », en concluent les tenants impavides de la monnaie et de l'émission libérales. Il suffit, pour que tout aille beaucoup mieux, que nous lui commandions de renverser son cours. Ainsi, les économistes, dont le libéralisme consiste à réciter le passé, et qui se méfient des constructions de l'esprit, exigent simplement qu'un monde visiblement mal fait se conforme à une « construction de l'esprit », qui est le décalque d'une époque révolue.

Quelle estime mérite ce genre de réalisme, qui ne donne à une

nation que le choix entre une déflation meurtrière pour les salariés et de graves déséquilibres monétaires; entre une destruction de branches entières de l'économie et un protectionnisme isolateur et stérilisant; entre une instabilité continue des prix intérieurs et un blocage autarcique des prix et des revenus ?

A supposer même que nous ayons été ou que nous devions être coincés entre les branches de ces alternatives, n'est-il pas évident que les faits nous imposent des problèmes tout différents de ceux que leur pression suggérerait ?

Bien ou mal faite, influencée autant qu'on le voudra par la politique, l'économie internationale a enregistré des changements qui ont rendu et rendent impossible l'application de la recette libérale en matière d'étalon monétaire et d'émission. Les pays où l'or s'est durablement accumulé (Etats-Unis) l'ont stérilisé. Ceux dont l'or a fui par hémorragies irrépressibles ont institué une monnaie et une émission détachées de l'or. Les premiers ne se sont pas plus « *amusés à* »[2] stériliser l'or que les seconds ne se sont « *amusés à* » s'en passer. Osera-t-on suggérer, avec tout le respect dû au savant auteur de ce bon mot, que l'amusement eût été plus vif pour les premiers, de pouvoir, sans dommage, dilater leur crédit à la mesure de leur encaisse; pour les seconds, d'être en situation de se procurer, par les voies les plus orthodoxes, le précieux métal qui les boudait ?

La théorie s'est vue contrainte d'enregistrer, suivant une tradition qui date du début des recherches sur la monnaie et l'émission, des pratiques sourdes à ses exhortations les plus pressantes.

Quand l'or est stérilisé, quand le papier-monnaie se meut en circuit fermé, quand l'*open market* s'insurge contre les indications des mouvements de l'encaisse, le billet de banque est émis pour des raisons, et dans une mesure qui se déduisent d'observations et de prévisions directes des autorités compétentes, et qui vont au rebours des automatismes. *Le lien entre billet et or est rompu.*

Risque-t-on un coup d'œil sur l'avenir ? Les plans monétaires mondiaux[3] dessinent une politique de la monnaie et de l'émission où la part de *l'action consciente des instituts centraux et des trésoreries* est au moins égale à celle des réactions spontanées des marchés.

Ces transformations de l'émission, de ses procédés et de ses instituts s'insèrent dans un courant d'initiatives et de réalisations qui composent progressivement une doctrine.

Les thèmes fondamentaux de la monnaie dans ses rapports avec le crédit, les ultimes réserves d'une nation, des rapports de la banque de l'Etat et des citoyens sont aujourd'hui traités avec une « liberté » qui surprend nombre de libéraux.

Aucun économiste réfléchi ne pense à confondre monnaie et crédit;

2. L'expression est de Ch. Rist, *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie*, Paris, Sirey, 1938, p. 446 : « à condition bien entendu que les trésoreries gouvernementales ne *s'amusent pas* à les stériliser. »

3. François Perroux, *Les accords de Bretton Woods*, *Vie intellectuelle*, avril 1945.

autant que jamais, certaines institutions monétaires sont distinguées de certaines institutions de crédit; comme toujours, on ne manque pas de distinguer le degré de liquidité des diverses sortes d'instruments de circulation. Mais *les oppositions catégoriques entre monnaie assimilée à monnaie-or et billet de banque caractérisé comme crédit circulant perdent beaucoup de leur évidence convaincante.*

Si la monnaie est un instrument général de paiement, communément *accepté* dans un groupe déterminé *par l'effet des habitudes collectives*, pourquoi considérer l'or comme seule « vraie » monnaie ? Le billet de banque, s'il est un titre de crédit quant à sa forme et à son origine, est devenu une monnaie à laquelle ne manque aucun des caractères indiqués. Il en est de même pour le chèque dans une zone déterminée de paiements. Beaucoup d'économistes modernes le savent aujourd'hui, qui ne seraient, pas plus que leurs anciens, disposés à assimiler la fonction monétaire et la fonction de crédit.

Toutefois, ils répudieraient encore sur ce point les parallèles contrastés à trop peu de frais.

Toute monnaie contient un élément de crédit, en ce sens qu'un instrument ne devient monnaie que s'il est communément accepté au sein d'une zone de paiement, c'est-à-dire si on lui fait *confiance*.

Dans tout échange monétaire, existe un élément de crédit, en ce sens que, le troc dépassé, un bien matériel est cédé contre un « bon de marchandises », une monnaie qui n'est qu'une *promesse* de biens réels.

Dans tout échange monétaire, où le prix n'est employé qu'au terme d'une longue période, il y a un élément de crédit en cet autre sens que l'opération suppose la constance de la valeur de la monnaie. C'est ce qu'exprime Charles Rist en énonçant que la monnaie est condensateur des valeurs.

L'encaisse métallique au XX[e] siècle n'est plus le produit spontané des mouvements automatiques de l'or, mais, dans la majorité des cas, la résultante d'une politique consciente et préméditée. Elle est protégée par des moyens qui n'ont plus aucun rapport avec l'escompte même actif. Elle ne mesure, à aucun degré, le volume d'instruments de circulation et de crédit. Elle est considérée essentiellement comme un ensemble de moyens propres à satisfaire aux règlements du commerce extérieur. Ses mouvements ne stabilisent pas le change, qui est contrôlé par des fonds de stabilisation plurilatéraux ou multilatéraux.

Il fallait s'attendre à ce que l'assimilation d'une masse métallique à la « ressource suprême » d'une nation sorte quelque peu bousculée des débats et des pratiques des vingt-cinq dernières années. Quand l'émission se règle sur la production de biens qui ne deviendront présents qu'au bout d'un long délai, quand elle facilite en régime de crédit dirigé la mobilisation d'un papier de production, *la « ressource suprême » d'une nation est son potentiel de production et de travail*, l'intelligence créatrice de ses chefs économiques et politiques, la capacité de dévouement de chacun au service de la

chose commune. Ces « ressources suprêmes » valent bien un stock de métal. Nous disons « valent » au sens le plus strictement économique du terme et aux yeux de tout économiste qui, psychologiquement, n'est pas plus près de l'or que du travail.

La banque d'émission doit-elle résister à l'Etat ?

Un vieux dicton affirme qu'un bon serviteur doit résister aux fantaisies de son maître, dans le seul intérêt de ce dernier. Le pessimisme sur lequel se fonde la doctrine des Etats dans l'Etat, que le parlementarisme ancien a si pleinement et si souvent justifié, *n'est en tout cas plus à sens unique.* Si les banques d'émission ont eu à se plaindre des Etats, les Etats ont parfois bien lieu de se plaindre des banques d'émission.

Comme tout contrôle, celui de la banque d'émission et de ses organes suppose évidemment que le contrôleur est capable de se contrôler lui-même. D'où l'on ne saurait évidemment faire surgir — par quelque tour de passe-passe intellectuel — la conclusion que les rôles de contrôleur et de contrôlé sont sans danger interchangeables.

***

La banque d'émission moderne a été une banque comme les autres. Elle est devenue une banque très différente des autres. *Elle cesse d'être à proprement parler une banque, pour devenir la centrale monétaire de la nation.* Longtemps organe commercial, elle est aujourd'hui *l'administration de la monnaie et du crédit d'une communauté politique.*

Le mouvement qui la soumet de plus en plus rigoureusement à l'Etat n'est pas une suite de réactions occasionnelles, mais une modification en profondeur des structures. Sans se confondre à aucun degré avec lui, le mouvement qui conduit au contrôle des investissements privés et publics est de même sens et de même signification. Clemenceau disait de la guerre qu'elle est une affaire trop sérieuse pour être confiée aux seuls militaires. On pourrait dire que l'émission, la monnaie, l'investissement, sont choses trop sérieuses pour qu'on s'en remette en ce qui les concerne aux seuls capitalistes et aux seuls banquiers, fussent-ils « semi-publics ».

De telles exigences se répercutent et s'amplifient au plan international. La coopération des banques d'émission et leur action sur le niveau international des prix tracent la voie à une politique concentrée et dirigée de la monnaie et du crédit à l'échelon international, sur laquelle le monde ne s'engagera peut-être pas avec décision, mais sur laquelle il est permis de penser qu'il aurait chance de retrouver une prospérité que ne lui ont pas procurée et que ne paraissent guère lui promettre les automatismes.

François PERROUX.

MONNAIE ET RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

[*L'article suivant, rédigé depuis le mois de mars 1944, n'a rien perdu de son actualité. On sera frappé de l'analogie entre les suggestions de l'auteur, qui est un praticien très averti des questions d'échanges internationaux, avec les suggestions faites par Ricardo à la suite d'une longue période de papier-monnaie en 1825. L'idée de séparer l'or, monnaie internationale, du papier, monnaie nationale, en faisant des fluctuations du prix de l'or l'indice de la stabilité de la monnaie nationale, n'est donc pas aussi paradoxale qu'elle peut le sembler au premier abord. Les arguments de l'auteur sont en tout cas basés sur des observations et une expérience qui les rendent dignes d'un examen très attentif. La question de savoir si la convertibilité du billet ne reste pas le meilleur moyen de limiter la quantité du papier-monnaie reste entière.*

Cette Revue, qui doit servir de libre tribune à toutes les compétences, se devait de publier l'article de M. Mustelier. R. E. P.]

Les règlements entre acheteurs et vendeurs de biens et de services peuvent s'effectuer de deux façons, et de deux façons seulement : par simple remise de monnaie des mains des acheteurs à celles des vendeurs, ou par le moyen d'opérations juridiques qu'il est, quitte à ne pas être tout à fait en règle envers le Code civil, tout au moins commode de classer sous le terme général de compensations de créances et de dettes.

Les avantages ou les inconvénients de chacun de ces deux modes de règlement s'apprécient d'après leur coût et leur commodité, et ceux-ci déterminent, pour chaque nature de transactions, l'emploi de l'un ou de l'autre de ces modes.

La monnaie, c'est l'objet matériel, existant en quantité définie ou limitée, qui, du consentement unanime des individus d'un groupe, constitue l'élément intermédiaire des échanges de biens et de services qui s'effectuent à l'intérieur du groupe, par sa simple tradition, parfaite par elle-même, des mains de l'acheteur aux mains du vendeur, chaque individu étant disposé à l'accepter en échange des biens et des services qu'il est susceptible d'offrir, pour la raison capitale qu'il sait qu'il pourra l'échanger à son tour, à tout moment, pour la satisfaction de ses propres besoins, contre tout bien ou tout service s'offrant sur le marché. La monnaie, c'est un « bon d'achat » valable pour tout ce qui est à vendre à l'intérieur du groupe où elle a cours.

La composition de la monnaie est déterminée par l'usage, les faits acquis, eux-mêmes sanctionnés par la loi. Ce qui fait qu'à défaut ou à côté de l'or il peut y avoir une monnaie par nation, et que l'utilisation de cette monnaie nationale ne dépasse pas les frontières d'un pays.

La monnaie française, c'est aujourd'hui la masse des billets de la Banque de France, énoncée en points dont l'unité s'appelle le franc français, très exactement chiffrée au bilan hebdomadaire de cette institution, mais sujette, quant à sa limitation, à la plus extrême et la plus regrettable fantaisie.

Aux monnaies nationales se superpose une matière, l'or, le stock d'or existant de par le monde, en quantité nécessairement limitée, mais définie approximativement seulement, circulant en jetons de poids déterminé, ou en lingots qui se pèsent, matière qui constitue bien, elle aussi, une monnaie au même titre que les premières, attendu qu'elle répond à la même définition, avec cette particularité essentielle qu'elle est acceptée en échange de biens et de services par tous les individus du globe indistinctement, particularité qui fait d'elle la monnaie internationale. Le prix de son unité de poids exprimé en unités des différentes monnaies nationales est déterminé par les offres et les demandes dont elle est l'objet dans chacune de ces différentes monnaies.

Supposons deux individus procédant entre eux à des achats et des ventes réciproques. Pour peu que ces échanges soient actifs, et que nos deux échangistes ne soient pas eux-mêmes au contact immédiat l'un de l'autre, ils ne procéderont pas au règlement de ces échanges par des remises réciproques de monnaie accompagnant chaque opération successivement. La remise de monnaie comporte des frais : frais de transport, prime d'assurance; des sujétions : confection et expédition des groupes. Ils auront avantage à tous égards à user d'un autre mode de règlement. Leurs ventes les rendent créanciers. Leurs achats les rendent débiteurs. Ils compenseront entre leurs mains créances et dettes réciproques nées de leurs échanges et n'utiliseront la monnaie que périodiquement pour le règlement des soldes provisoirement non compensés, ou en cas de pointe.

Trois individus ou *n* individus procéderont de même pour le règlement des échanges qu'ils effectuent entre eux, par le jeu bien connu des compensations triangulaires ou multilatérales.

Enfin, si au lieu de considérer des individus isolés nous considérons des groupes quelconques d'individus, les mêmes observations s'appliquent aux échanges qui se font de groupe à groupe, avec cette différence toutefois que les compensations s'exercent non pas entre créances et dettes se rencontrant aux mains d'un même individu, mais entre les créances sur l'extérieur détenues par certains membres de chaque groupe et les dettes envers l'extérieur existant à la charge d'autres membres du même groupe. Il y a compensation aux mains de chaque groupe, considéré comme une entité, mais à l'intérieur de chaque groupe s'opère un règlement entre individus du

groupe qui peut avoir lui-même lieu soit par une remise de monnaie, soit par une compensation intérieure au groupe.

L'effet — et l'objet — du règlement des échanges entre groupes quelconques d'individus par le moyen de la compensation, c'est de substituer à des remises réciproques de monnaie de groupes à groupes des règlements intérieurs à chaque groupe, ou, autrement dit, de substituer respectivement, dans chaque groupe, les propres membres du groupe créanciers ou débiteurs des autres groupes aux membres des autres groupes créanciers ou débiteurs réels du premier. On peut également envisager le règlement par compensation du point de vue suivant : les vendeurs à l'extérieur reçoivent en règlement de leurs ventes non de la monnaie mais des créances; la cession de ces créances les rémunère de leurs ventes; cette cession trouve une contrepartie naturelle chez les débiteurs envers l'extérieur appartenant au même groupe, qui utilisent les créances cédées pour le paiement de leurs propres créanciers.

En résumé, un groupe quelconque d'individus procédant à des échanges avec d'autres groupes dispose, pour régler ses achats pendant un temps donné : 1° du stock monétaire qu'il possède au départ dans la monnaie commune à l'ensemble des groupes considérés; 2° de la quantité de cette même monnaie qu'il reçoit des autres groupes en paiement de ces ventes; 3° des créances qu'il acquiert sur les autres groupes du chef de ces mêmes ventes et qu'il compense entre ses mains.

Inversement, le même groupe peut être rémunéré de ses ventes aux autres groupes pendant un temps donné : 1° au moyen du stock monétaire que ces groupes possèdent au départ; 2° au moyen de la quantité de monnaie qu'ils reçoivent de lui en paiement de ses achats; 3° au moyen des créances compensables qu'ils acquièrent sur lui du chef de ces mêmes achats.

Examinons de plus près ces différents éléments. Le stock monétaire en possession de chacun des groupes est limité. Paiements à l'extérieur ou recettes en provenant, qui constituent les secundo des énumérations précédentes, agissent sur son volume. Mais ce stock est pourvu d'un moyen de self-défense qui entre automatiquement en jeu s'il est fait trop continuement appel à lui pour acquitter les dettes extérieures. Ce moyen, c'est la baisse des prix intérieurs si la monnaie commune, abusivement exportée, est la monnaie même du groupe, la hausse du cours d'achat de la monnaie commune contre la monnaie intérieure du groupe si ces deux monnaies sont différentes. L'un ou l'autre de ces effets par quoi se traduit la raréfaction de la monnaie commune utilisée a pour conséquence de désavantager les achats extérieurs du groupe où cette raréfaction se produit et de favoriser au contraire ses ventes. Remarquons que ce moyen de self-défense joue aussi bien, par des effets inverses des premiers, contre un accroissement du stock monétaire provoqué par un excédent des rentrées de monnaie sur les sorties. De telle sorte que la diminution du stock monétaire, provoquée par des paiements à l'extérieur non

compensés par des rentrées équivalentes, comme son augmentation, provoquée par des recettes venant de l'extérieur non compensées par des sorties équivalentes, ont l'une et l'autre des effets qui, *si on les laisse agir librement*, tendent nécessairement et automatiquement à rétablir l'équilibre entre les entrées et les sorties de monnaie.

Reste le troisième élément des règlements entre groupes, la compensation des créances et des dettes existant aux mains des individus d'un même groupe. Alors que les règlements monétaires imposent aux échanges une limitation dépendant du volume du stock en possession de chaque groupe et de la vitesse de rotation qu'il est possible de lui imprimer, la compensation offre des moyens de règlement illimités.

Comment monnaie et compensation jouent-elles concurremment dans le règlement des échanges ?

Dire que le libre déplacement de la monnaie qui est commune aux groupes considérés comporte des effets qui tendent toujours à égaliser à l'égard de chaque groupe les entrées et les sorties de monnaie, c'est dire que ce libre déplacement tend à maintenir les échanges de chaque groupe avec l'extérieur dans un état d'équilibre tel que ceux-ci puissent être intégralement réglés par la voie de la compensation. C'est dire en définitive que lorsque des groupes quelconques d'individus procèdent entre eux à des échanges de biens et de services, ces échanges tendent d'eux-mêmes, nécessairement et automatiquement, vers un état d'équilibre tel que, à l'intérieur de chaque pays, les sommes que les débiteurs sont prêts à payer pour prix de leurs achats sont égales aux sommes que les créanciers sont prêts à encaisser pour prix de leurs ventes, et que, chez la totalité des groupes, la totalité des échanges trouve son règlement dans un règlement intérieur entre débiteurs et créanciers locaux.

Pour définir le rôle réciproque de la monnaie et de la compensation dans les échanges entre groupes, nous dirons donc que la compensation est le mode normal, nécessaire, de règlement de ces échanges, et que la monnaie joue le rôle de volant et de régulateur.

Si la biologie rejetait la loi, d'ailleurs contestée, selon laquelle « la fonction crée l'organe », l'étude des activités humaines qui relèvent de l'économie politique devrait l'adopter. C'est ainsi que, dans la matière qui nous occupe, le règlement des échanges par compensation de créances et de dettes a suscité la création et le développement du commerce de banque, dont on peut dire qu'il est l'objet essentiel.

Toutes les observations qui précèdent ont un même caractère d'absolue généralité, en ce sens qu'elles s'appliquent de façon identique aux échanges pratiqués par toute espèce de groupement, si étendu ou si restreint soit-il, avec d'autres groupements, eux-mêmes situés à l'intérieur des mêmes frontières politiques que le premier, ou dans un pays étranger ou dans autant de pays étrangers différents que de groupements considérés.

Les développements qui suivent appliqueront ces observations au

cas des échanges internationaux, auquel, croyons-nous, elles apportent quelques clartés.

***

La monnaie, la compensation des créances et des dettes, l'exportation de biens ou de services hors d'un pays ne sont pas des fins en elles-mêmes. Nous nous procurons de la monnaie ou une créance compensable en échange de biens et de services que nous offrons à nos semblables dans le seul but de nous procurer à notre tour d'autres biens et services nécessaires à la satisfaction de nos propres besoins. De même, un pays n'exporte ses propres biens et services qu'à seule fin de se procurer en échange la monnaie ou les créances compensables contre lesquelles il sera en mesure d'obtenir de l'étranger, en fin de compte, les biens et les services qui lui font défaut sur son propre sol. Pour importer, ce qui est le but, chaque pays doit donc normalement exporter des valeurs réelles équivalentes. Comme à tous autres égards, l'usage de la monnaie, ou l'emploi de la compensation, apportent l'un et l'autre des commodités aux échanges, constituent un progrès sur le troc, mais ne modifient pas la réalité des choses, qui est l'échange des biens et des services contre d'autres biens et d'autres services.

Etudier les modes de règlement de pays à pays, c'est essentiellement rechercher quels peuvent être les moyens de règlement les plus simples, les plus pratiques, les moins coûteux à mettre au service de ces échanges. Cette étude est souvent obscurcie par le fait qu'on y mêle des considérations qui peuvent relever de la politique commerciale, de la politique industrielle, de la politique agricole, de la politique de crédit, de la politique tout court d'un pays, mais qui n'ont rien à voir avec la technique monétaire proprement dite. La monnaie, la compensation, sont des outils. Il convient de donner à des outils toutes les qualités possibles de commodité et de bon marché, mais il ne faut pas leur demander de construire la maison.

A l'heure actuelle, où cette étude est à l'ordre du jour — elle ne l'a d'ailleurs jamais quitté depuis la première guerre mondiale —, on entend souvent parler de la création d'une « monnaie internationale ». Eprouvettes et cornues s'agitent dans les laboratoires monétaires. L'attente d'une telle découverte et les espoirs qu'elle suscite peuvent surprendre à deux points de vue.

D'abord parce que cette monnaie existe et qu'elle se porte même à merveille, car jamais les humains — ni les nations — n'ont été plus sensibles à ses attraits ni chacun d'eux — ou chacune d'elles — plus désireux d'en posséder dans son gousset. Aurait-elle démérité ? C'est évidemment la thèse de ceux qui, s'en étant démunis en des prodigalités qui n'avaient qu'un but : la guerre, crient aujourd'hui à « la domination de l'or », au « scandale de l'or ». Mais il serait affligeant que de pareils slogans, sortis des magasins d'accessoires des propagandistes de l'ordre nouveau, pussent trouver un écho au-delà des quelques milliers de larbins qui hurlent avec les maîtres provisoi-

res. Il serait affligeant qu'une sorte de fausse honte s'emparât des gens sérieux lorsqu'il s'agit de l'or.

La recherche d'une monnaie internationale peut étonner à un autre point de vue. Le rôle de la monnaie nationale, dans les règlements intérieurs, tend à se restreindre de plus en plus. Son emploi ne dépasse plus guère les paiements quotidiens des familles au boulanger et à la crémière. Tout le reste est du domaine des règlements bancaires, c'est-à-dire de la compensation. N'est-il pas troublant à priori de voir néanmoins présenter la création d'une nouvelle monnaie internationale comme la panacée promise aux maux dont souffre le commerce mondial, alors qu'il y s'agit de règlements de beaucoup plus grande importance, et mettant en cause des distances beaucoup plus longues que la moyenne des règlements intérieurs, toutes conditions rendant d'autant plus incommode, d'autant plus coûteux, d'autant plus périlleux l'usage de la monnaie.

A vrai dire, lorsqu'il est parlé de création d'une monnaie internationale, n'est-il pas le plus souvent question non pas de ce que cette formule annonce, c'est-à-dire la création d'un objet répondant à la définition de la monnaie, définition sur laquelle on est bien obligé de se mettre préalablement d'accord si l'on veut aborder ces problèmes dans un minimum de clarté, mais bel et bien de cette compensation de créances et de dettes qui est le second mode possible de règlement entre créanciers et débiteurs ? Si tel est le cas, le problème gagnerait beaucoup à être placé de prime abord sur son véritable terrain.

Quoi qu'il en soit, les échanges internationaux, nous l'avons dit, ont à leur disposition une monnaie qui a pour premier mérite d'exister : le stock d'or réparti dans le monde. L'inégale répartition géographique de ce stock que le présent hérite du passé, l'une des questions que l'on mêle à tort le plus souvent à la question monétaire, peut poser des questions de crédit, mais elle n'intéresse pas la technique monétaire en elle-même.

Cette monnaie n'est pas parfaite, en ce qu'elle ne possède pas de façon indiscutable la qualité essentielle à réclamer d'une monnaie, qui est l'honnêteté. L'honnêteté, pour une monnaie, c'est sa stricte limitation en quantité. Celui qui fabrique de la monnaie pour son compte, qu'il soit sujet ou prince, triche au jeu, comme le joueur assis autour d'une table de poker qui tirerait des jetons de sa poche. Il est inconcevable à cet égard que le monde continue à entretenir un pays tel que l'Afrique du Sud d'une foule de marchandises et de services, pour ne rien recevoir d'autre de lui en échange qu'indéfiniment de l'or, des jetons ! On peut de même remarquer que dans les années qui ont précédé la seconde guerre mondiale, les Russes ont forcé leur production d'or et l'ont déversée dans les pays industriels, aux Etats-Unis principalement, pour se procurer matières premières et outillage. Il est possible que, politiquement, leurs fournisseurs s'en félicitent, vu le bon usage que l'U. R. S. S. a su faire de ce qui lui a été ainsi livré. Economiquement, les Américains ont

certes reçu pour le moment de quoi poursuivre leur aurification totale, mais quant au reste on peut se demander à quelle époque ils verront arriver dans leurs ports les premiers bateaux soviétiques leur amenant l'équivalent des richesses qu'ils ont fournies[1].

On parle souvent d'entente monétaire internationale. Il semble que la première entente à conclure serait celle par laquelle chaque nation participante s'interdirait de produire de l'or, et de commercer avec toute nation qui y contreviendrait. Le jour où une telle convention serait conclue — et observée — l'or serait une monnaie parfaite.

Ceci dit, les variations du stock d'or résultant des productions nouvelles sont suffisamment lentes pour n'être d'aucune gêne dans les transactions à court ou à moyen terme sous le rapport des variations de prix qu'elles sont susceptibles d'entraîner. Il n'en est autrement qu'à l'égard des transactions à long terme. Encore le fait que ces variations ont toujours lieu dans le même sens, celui de l'augmentation, permet-il au contractant prêteur d'or ou vendeur de biens de s'en prémunir en en faisant d'avance état dans la rémunération qu'il se réserve. La thésaurisation de l'or comme valeur-refuge au cours des époques troublées présente des effets beaucoup plus graves que ceux des productions nouvelles, par les quantités considérables de métal qui sont retirées de la circulation ou qui, alternativement, y affluent, suivant le cours des événements politiques. Il n'est pas d'institution humaine qui puisse être à l'épreuve du chaos général auquel atteignent les crises actuelles. Dans des temps normaux, la thésaurisation, moyen parfaitement légitime pour certains de préserver le fruit de leur travail, moyen pour l'avare d'assouvir son vice, ou trésor de guerre aux mains des princes prévoyants, n'est qu'une constante dans les emplois qui sont faits de l'or, qui ne gêne en rien son emploi comme monnaie d'échange.

L'or est donc la monnaie par excellence, et il le restera jusqu'à désaffection des humains, ce qui ne paraît pas être pour demain, non pas tellement en raison de l'attrait, si réel soit-il, que l'or continue d'exercer en soi sur les hommes, mais surtout en raison des services qu'il est susceptible de leur rendre comme moyen d'échange universel. Et cependant il est curieux de constater que cette monnaie — cette reine des monnaies — présente une particularité paradoxale qui la distingue des autres monnaies, les monnaies nationales : elle ne possède pas d'unité propre en laquelle elle soit généralement et directement énoncée; il n'est toujours question d'elle qu'au travers d'une de ses inférieures, les monnaies nationales. On nous parle bien du franc-or, qui vaut tant d'or, du dollar-or, de la livre-or, qui

1. L'or, « moyen de domination des ploutocraties anglo-saxonnes », dit-on à Berlin, et ailleurs. Mais en cette affaire à laquelle nous faisons allusion, les Russes nous paraissent bien être ceux qui jusqu'à nouvel ordre tiennent le bon bout. Hormis celui qu'elles extrairaient de leur sol, l'or n'est aux mains des nations détentrices qu'une traite (sans échéance ni acceptation) tirée par elles sur les autres nations pour les biens qu'elles leur ont fournis. Tant mieux ou tant pis pour les premières ? tant mieux ou tant pis pour les secondes ?

valent tant et tant d'or. On nous en a même beaucoup trop parlé, car ç'a été chaque fois pour nous dire que ce qui était vrai la veille ne l'était plus le lendemain, que franc-or, ou dollar-or, ou livre-or, désignaient bien jusqu'alors tant ou tant d'or, mais que sous cette appellation s'abriterait désormais un autre tant ou tant d'or. Il n'y avait évidemment entre les deux notions que chaque fois l'épaisseur d'une loi. Comme si ces expériences ne suffisaient pas, les échos qui viennent de l'ouest nous parlent déjà de l'unitas, du bancor, en attendant le keynor ou le whitor. Malheur aux nouveau-nés sur qui pèse une aussi lourde hérédité ! Quand, s'agissant de l'or, nous parlera-t-on tout simplement, tout clairement et tout honnêtement du « gramme d'or » ? Quand cet enfant sans nom trouvera-t-il un parrain pour le baptiser d'abord, et, nanti cette fois d'un état civil indiscutable, le pousser dans le monde ? Un gramme d'or, disons un « gramor » pour rester dans la ligne des néologismes à la mode, chacun sait très exactement ce que c'est, il ne serait besoin d'aucune loi pour le lui apprendre, et aucune autre loi ne serait capable de le lui désapprendre. Impossible d'annoncer un beau jour que le gramme d'or ne fait plus que 900 milligrammes, et 850 le lendemain. Grosse infériorité pour les amateurs d'à peu près. Supériorité précieuse aux yeux de ceux qui aiment d'abord la précision et la clarté.

On conçoit fort bien que des échanges puissent être traités ou des contrats conclus sur la base du gramor — nous tenons décidément à ce vocable [2] — comme de toute autre monnaie. Des prêts par exemple, et particulièrement des prêts internationaux. Ceux qui, en France, portent la responsabilité d'avoir éparpillé aux quatre vents le bas de laine que de laborieuses années avaient rempli ont bien eu parfois, sur le plan monétaire, le souci de prendre une assurance, de traiter « sur une base-or ». Mais leurs stipulations ont toujours visé l'or, comme nous le disions plus haut, au travers du franc, ou bien d'une autre monnaie nationale, livre, dollar, franc suisse, ouvrant ainsi la porte à toutes sortes de contestations. Justifiées ou non, Dieu sait si nos débiteurs ne se sont pas fait faute d'en user ! On comprend d'autant moins l'attitude de nos prêteurs, que non seulement notre Code civil n'ignore pas le prêt de consommation autre que le « prêt d'argent », obligeant l'emprunteur de toute espèce de choses fongibles « à en rendre autant de même espèce et qualité », mais qu'en ses articles 1896 et 1897 il prévoit même expressément le prêt « fait en lingots » en vertu duquel, « quelle que soit l'augmentation ou la diminution de leur prix, le débiteur doit toujours rendre la même quantité et qualité, et ne doit rendre que cela ». Il semble que nous aurions à tout le moins retiré à nos innombrables débiteurs, sur le plan juridique, tout moyen de contestation — ou tout prétexte à contestation — si, au lieu de nous référer à telle ou telle monnaie nationale légale, de chez nous ou d'ailleurs, même en y ajoutant la

2. Et nous avons peut-être tort d'en paraître si satisfait, car parler de gramor et non de gramme d'or, en toutes lettres, c'est déjà tenter les falsificateurs.

mention « or » (que les lois de dévaluation ou de cours forcé devaient rendre si illusoire), nous avions traité en véritable monnaie-or, si en un mot, au lieu de leurs divers « ersatz », nous avions bel et bien prêté des « grammes d'or ».

Nous avons vu que des groupes quelconques d'individus pratiquant des échanges recouraient naturellement pour leurs règlements non à la monnaie, mais à la compensation entre dettes et créances. Et nous avons souligné qu'étant absolument générales, nos observations s'appliquaient notamment au cas où les groupes considérés représentaient autant de nations différentes. Les règlements internationaux échappent d'autant moins à ce principe que les raisons qui l'expliquent : limitation et faculté d'épuisement de tout stock monétaire d'une part, coût, sujétions et risques des envois de monnaie d'autre part, jouent plus encore pour ces règlements que pour ceux qui affectent des groupements localisés dans un même pays.

On peut dire en définitive qu'étudier les modes de règlement des échanges internationaux revient à étudier les modes de compensation des dettes et créances qui naissent de ces échanges.

En dehors de la monnaie qui leur est commune : l'or, ou à défaut de cette monnaie, les parties disposent d'une monnaie nationale, qui est différente pour chacune d'elles, qu'elles utilisent pour toutes leurs transactions intérieures, qui a pouvoir libératoire à l'intérieur de chaque pays, mais dont la contrepartie étrangère n'a que faire. Les échanges internationaux font qu'il existe à tout moment dans l'ensemble du monde une masse formée de débiteurs envers l'étranger et une autre masse formée de créanciers sur l'étranger. En dehors de l'or — ou à son défaut — les débiteurs ne disposent pour s'acquitter de leur dette que d'une monnaie nationale qui est impropre à satisfaire leurs créanciers étrangers et dont seuls des créanciers locaux peuvent s'accommoder. Les créanciers, de leur côté, ne peuvent s'estimer satisfaits que lorsqu'ils ont reçu, en dehors ou à défaut d'or, une somme en monnaie nationale, dont leurs débiteurs étrangers ne disposent pas et que des débiteurs locaux peuvent seuls leur procurer. Il n'est donc pas d'autre moyen, en dehors ou à défaut d'or, pour les débiteurs de s'acquitter, et pour les créanciers d'être payés que de, à l'intérieur de chaque pays, faire payer la masse des créanciers sur l'étranger par la masse des débiteurs envers l'étranger[3].

L'existence des monnaies nationales, loin de modifier les principes qui régissent le règlement des échanges entre groupes quelconques, semble ainsi leur apporter une confirmation particulièrement suggestive.

***

Il nous reste à entrer dans le vif de notre sujet. Les trop longues généralités qui précèdent ont pour excuse que c'est d'elles que nous

3. Dans les termes achats ou ventes, débiteurs ou créanciers, etc., nous entendons toujours comprendre tous les éléments bien connus de la balance des comptes, y compris les rapports nés des opérations de crédit.

paraissent devoir être tirées pour être clairement posées les questions dans lesquelles réside la matière des règlements internationaux, à savoir :

Comment se réalise pratiquement cette nécessaire et bienfaisante substitution, à l'intérieur de chaque pays, de créanciers et débiteurs locaux aux créanciers et débiteurs étrangers, en quoi consiste la compensation ?

Comment se réalise pratiquement cette substitution et comment joue-t-elle concurremment avec l'utilisation de l'or pour être à même de donner complète satisfaction à tous les créanciers et à tous les débiteurs dans tous les pays ?

Les solutions naturelles, inscrites dans les faits eux-mêmes, sont en réalité aussi vieilles que les échanges entre nations.

Prenons un exemple. J'ai une dette envers un Américain que je suppose stipulée en dollars. Je ne dispose pour m'acquitter que de francs français. Aussi je me mets en quête d'un concitoyen porteur d'une créance en dollars sur l'Amérique. Nous nous mettons d'accord sur un prix qui nous satisfasse l'un et l'autre, je lui achète tout ou partie de sa créance et donne ordre au débiteur américain de se libérer entre les mains de mon créancier. Créances et dettes ont été compensées, chacun des quatre intéressés en cause a reçu ou payé son dû. Si je ne trouve pas de créancier de l'Amérique parmi mes concitoyens, rien n'est perdu, car je peux rechercher un concitoyen porteur d'une créance en monnaie étrangère sur un pays quelconque, disons la Suisse, et, au moyen du produit de cette créance, me procurer en Suisse la créance sur l'Amérique qui m'est nécessaire. Et si je ne trouve en Suisse aucun créancier de l'Amérique j'aurais grand tort de désespérer, car la faculté me reste de faire ainsi de proche en proche le tour du monde, jusqu'à ce qu'il me soit donné de rencontrer, fût-ce en Chine, un créancier sur l'Amérique qui ne demande qu'à me céder sa créance contre celle que je me serai procurée sur son propre pays. A aucun moment de ce périple, je ne perds de vue que j'ai à ma disposition un second moyen de me libérer : acheter la quantité d'or qui, expédiée et revendue à New-York, me fournira la somme en dollars dont j'ai besoin. Aussi ai-je soin à tout moment et en tout lieu de me renseigner sur le cours de l'or à New-York et sur son cours local, sur les frais d'envoi et d'assurance, de façon à choisir celui des deux modes de règlement qui me sera le plus favorable.

Voilà qui est bien [4], mais qui m'expose à beaucoup de peines et à autant de déboires. Je perds d'abord un temps considérable à faire un métier qui n'est pas le mien. Ensuite, en supposant mes efforts récompensés, acheter une créance c'est vite dit, mais beaucoup de précautions sont à prendre et de formalités à remplir pour ne pas faire un mauvais marché : s'assurer de la solvabilité du débiteur,

4. Il est bien d'autres combinaisons. Elles sont classiques, et nous ne nous y attardons pas.

s'assurer de la validité du titre du créancier et de l'exigibilité de la créance, remplir les formalités imposées par la loi pour la réalisation juridique de la cession de créance. Il serait évidemment beaucoup plus simple de passer sur toutes ces complications et, dans toute cession, de dire à mon cédant : ordonnez à votre débiteur de verser le montant de sa dette à x (mon créancier), je vous paierai moi-même votre créance. Mais si je verse avant de savoir si mon créancier a reçu, je prends un risque, et si, pour l'éliminer, je demande à mon cédant de faire verser à mon créancier, avant qu'il ait lui-même rien reçu, je lui demande de prendre un risque qu'il n'a pas plus de raison d'accepter que moi, et cette difficulté peut faire échouer la transaction. Enfin, à chaque échelon, je dois me mettre d'accord avec ma contrepartie sur un prix; la discussion est âpre, car chacun est animé de la crainte de ne pas payer ou recevoir un prix normal, que seule une large enquête auprès d'autres contreparties possibles — nouvelle source de peines — lui permettrait de connaître.

En résumé, je puis parvenir à mes fins : disposer d'une somme en dollars en Amérique qui satisfera mon créancier, mais cinq ordres de difficultés se sont cependant présentés :

1° difficulté pratique de trouver les contreparties nécessaires;
2° complexité de la cession de créance;
3° risque encouru si je veux m'en remettre à la compensation pure et simple;
4° arbitraire dans la fixation du prix;
5° complication apportée par la référence constante à l'or.

L'utilité et même la nécessité d'avoir recours à la négociation des créances internationales pour parvenir au règlement des échanges internationaux a érigé depuis longtemps cette négociation en un véritable commerce, spécialisé, qui est le commerce de banque. Et depuis aussi longtemps que ce commerce existe, ses agents — les banquiers — ont mis à la disposition des particuliers les commodités que ceux-ci réclament d'un commerce quelconque, c'est-à-dire facilité et sécurité dans les transactions.

1° Les banques collectent les créances. Et elles les redistribuent aux mains des débiteurs pour l'acquittement de leurs dettes. Leur spécialisation professionnelle les met en mesure de réaliser pratiquement cette compensation universelle des créances et des dettes nées des échanges internationaux qui, sans leur intervention, resterait une vue de l'esprit.

2° La « marchandise » est standardisée. Ce qui se négocie, c'est toujours un « engagement bancaire » préalablement substitué à l'engagement du débiteur lui-même, payable à vue ou à terme déterminé : chèque ou acceptation de banque, avoir en banque (éventuellement, la promesse d'un tel engagement dans les négociations à terme). On peut même dire qu'au dernier stade de leur négociation, toutes les créances d'un pays sur un autre pays prennent la forme d'un avoir

d'une banque chez une autre banque, disponible sur un simple télégramme. Ce fait, de toute importance, élimine la préoccupation des risques attachés à la négociation d'une créance quelconque. En outre, la forme que revêtent ces engagements simplifie à l'extrême leur transmission, puisqu'il suffit d'un endos, ou d'un simple ordre télégraphique de versement ou de virement.

3° La confiance qui s'attache à la profession permet même aux banques de procéder aux opérations qu'elles traitent entre elles sans remise d'aucun titre de créance, sans cession de créance proprement dite, chaque partie accomplissant sa propre prestation sans avoir à se préoccuper de la bonne exécution de la contrepartie, parce que moralité et exactitude sont les deux colonnes de la profession bancaire; la situation de chacun de ses membres est l'objet d'une surveillance constante, et le moindre manquement de l'un d'eux est rapidement connu du monde entier et entraîne son exclusion immédiate. C'est la grande simplification à laquelle les opérations directes entre détenteurs et demandeurs de créances ne pouvaient accéder.

4° Le commerce des créances internationales a créé et organisé un marché, devenu véritablement mondial depuis l'invention du télégraphe, et comportant, comme pour toute espèce de marchandise faisant l'objet de larges transactions, le fonctionnement de bourses quotidiennes, où offres et demandes achèvent de se centraliser.

De cette confrontation des offres et des demandes naît, comme dans toute bourse, l'établissement d'un cours, sur la base duquel se dénouent jour par jour toutes les opérations.

5° Enfin, les banques pratiquent seules les remises d'or, érigées elles aussi en un commerce, le commerce de l'or, qui intervient chaque fois que les conditions du marché de la compensation le permettent — et le réclament —, à l'insu même des gens qui opèrent sur ce marché.

Les cinq ordres de difficultés qui étaient énoncés ci-dessus se trouvent ainsi levés.

***

Mais, dira-t-on, le système ainsi exposé ressemble fort au système monétaire classique. Or, tout le monde sait à quelles lamentables faillites tous les efforts qui ont été déployés dans tous les pays pour le rétablir ont successivement abouti. Et puis il appartient au passé, et le présent réclame du nouveau.

En fait de nouveau, nous croyons en avoir vu suffisamment depuis un certain temps pour ne pas partager l'ardente soif que certains en ont. Passons.

Quant à l'élaboration d'un système monétaire, tel n'a jamais été l'objet de cette étude. Les observations générales par lesquelles nous avons débuté sont indépendantes de toute idée de système. Nous avons proposé une définition de la monnaie. Libre à chacun d'en proposer une autre. Cela voudra simplement dire que nous ne parlons pas de la même chose. L'or est la monnaie internationale. C'est un fait que nous constatons, non un système que nous suggérons.

Les déplacements de monnaie d'un pays à un autre, en dehors de leur incommodité, sont nécessairement limités comme le sont les existants de monnaie eux-mêmes. La monnaie qui entre dans la poche des créanciers sur l'étranger ne peut donc être durablement que celle qui sort de la poche des débiteurs de l'étranger appartenant au même pays. Simples constatations tirées de la logique. Mais c'est précisément dans ce trajet de poche à poche qu'il est en effet possible aux esprits ingénieux ou aux partisans convaincus de l'interventionnisme généralisé de se manifester, d'insérer des systèmes ou des règlements. Assimilant avec une difficulté presque égale les conceptions des financiers fertiles et si possible américains, et les Bekanntmachung renforcés de Verboten, nous avons simplement cherché quelle était la solution naturelle donnée par la libre initiative privée et l'intérêt individuel à la question des règlements internationaux, et il nous a paru que cette solution naissait naturellement de la mise en présence des intérêts complémentaires les uns des autres des créanciers, offreurs de créances, et des débiteurs, demandeurs de créances.

Tel est, en somme, le cadre dans lequel nous avons essayé de rassembler nos idées. Nous envierions qui pourrait nous dire n'en pas éprouver le besoin. Car nous devons confesser, sans doute à notre confusion, que la majeure partie de ce que nous lisons ou entendons sur ces problèmes depuis trente ans : discours d'hommes publics, écrits de spécialistes, articles de journaux, ou bien nous paraît un exercice de vocabulaire à la portée de tous depuis que ces questions sont, hélas ! du domaine public, plus ou moins brillamment traité suivant les qualités du bavard mais vide de sens, ou bien nous laisse au moins insatisfait. C'est sans doute pourquoi nous avons emprunté la place d'un observateur posté dans Sirius. Cet indigène observe au bout de sa lunette un fourmillement de marchandises sillonnant notre planète d'un pôle à l'autre, et, curieux d'économie, il se demande comment s'ordonnent tous ces échanges, comment chacun y trouve son dû. Il doit *à priori* conclure à des solutions telles que celles qui précèdent. Le libre jeu de l'intérêt de chacun pourvoit aux règlements et en assure automatiquement l'équilibre. Il n'est besoin ni d'artifice, ni de chef d'orchestre.

Nous nous sommes disculpé de l'esprit de système. Nous avons encore à nous disculper du reproche de faillite.

Nous montrerons que jamais, dans l'économie semi-libérale de l'entre-deux-guerres, les solutions n'ont en fait répondu aux conceptions que nous avons exposées, et qu'elles semblent avoir échoué précisément dans la mesure où elles se sont éloignées de ces conceptions.

Tous les pays qui avaient dû mobiliser leurs ressources en or se sont trouvés, au lendemain de la guerre, nantis d'une monnaie de papier. A cette monnaie, tout le monde s'était fait. Elle était entrée dans les habitudes. On se souvenait des pesants écus d'argent sans trop de regret. La disparition des beaux louis d'or incitait à plus de mélancolie. Mais, du point de vue des échanges intérieurs, les

regrets étaient plus sentimentaux que raisonnés. En somme, le mal était limité. Du moins aurait-il pu l'être. C'est ensuite que le chaos est venu.

La première qualité d'une monnaie, avons-nous dit, c'est l'honnêteté, et pour être honnête, une monnaie doit être strictement limitée en quantité. On sait quel sort les presses à imprimer ont fait à cet axiome. Et pourtant on n'a jamais cessé, d'une guerre à l'autre — et on nous y prépare déjà pour l'après celle-ci —, d'entendre toutes les tribunes résonner du cri de : « Stabilisons ! Stabilisons ! »

Si le bruit en est parvenu jusqu'à notre habitant de Sirius, celui-ci, au début tout au moins, n'a pas manqué de supposer, dans son âme simple, que nos experts autant que nos orateurs entendaient proclamer : « Cassons les presses ! Cassons les presses ! » et que ses voisins terrestres allaient pouvoir vaquer paisiblement à leurs occupations avec une monnaie parfaitement digne de ce nom. Stabiliser une monnaie, c'est sans doute éliminer toute perturbation dans les prix et dans les échanges provenant directement de la monnaie elle-même. Le bon sens n'indique-t-il pas que la condition nécessaire et suffisante de cette élimination, c'est faire que la monnaie soit toujours identique à elle-même, c'est-à-dire la stabiliser *en quantité ?* [5].

Heureuse, pensait-il, la monnaie qui se verra déchargée de toute responsabilité dans les tribulations des humains, dont enfin il ne sera plus parlé, discouru ni écrit, pour la raison qu'elle sera toujours semblable à elle-même, propre à décourager les médecins comme les bavards. Heureux aussi les créanciers, les débiteurs, les vendeurs, les acheteurs, les prêteurs, les emprunteurs, les épargnants, les fabricants, les salariés, qui se verront enfin capables de rayer de leurs soucis l'un des éléments primordiaux entrant dans la formation des prix : le volume de la monnaie dans laquelle ceux-ci sont exprimés ! Certes, les prix ne vont pas pour cela se stabiliser. Mais la stabilisation des prix a-t-elle jamais constitué en soi un objectif désirable ? C'est au contraire leur libre variation qui aiguille toute la production et l'adapte aux besoins, et qui est en cela le facteur essentiel du progrès économique. Les prix continueront donc à varier, mais seulement sous l'effet de leurs éléments naturels : l'offre et la demande, l'abondance, la disette, éléments que chacun suivant ses capacités

5. On peut être tenté de contredire cette affirmation en utilisant l'image suivante. La monnaie est le véhicule des échanges. A-t-on jamais pu prétendre assurer la régularité d'un transport, non en proportionnant le nombre de véhicules à l'importance du trafic, mais au contraire en s'appliquant à le maintenir invariable ? Cette comparaison pécherait, comme beaucoup de comparaisons, par son inexactitude. Un camion de 3 tonnes ne peut jamais enlever que 3 tonnes de marchandises au maximum. Alors que la quantité de valeur que peut véhiculer un billet de 1.000 francs est absolument indéterminée et, théoriquement, illimitée. Certes, concédera-t-on, mais cette contenance élastique va de pair avec un niveau général des prix lui aussi élastique, et nous voici ramenés aux perturbations que vous entendez éliminer. A quoi nous répondrons, sans vouloir jouer sur les mots, que variation ou variabilité des prix sous les effets naturels des facteurs économiques n'est pas perturbation, mais bien adaptation et harmonie, ce qui est tout le contraire.

est plus ou moins apte à faire entrer dans des prévisions dont il est seul responsable; ils ne varieront plus sous l'effet d'un élément artificiel, arbitraire, n'ayant aucun lien avec la production ou la consommation des richesses, et entièrement soumis aux comportements imprévisibles de princes incompétents ou malhonnêtes.

Stabilisons ! Stabilisons !

Les années passent.

Une autre guerre est venue, avec son lot de démolition et de chaos, et les gens les moins doués sous le rapport de l'intuition peuvent commencer à en prévoir la fin.

Stabilisons ! Stabilisons !

Voici un bien qui se fait bougrement attendre, pense notre homme de Sirius. Mais la persistance de ces rumeurs l'a depuis longtemps convaincu qu'il s'était mépris sur leur signification, et son esprit de finesse lui a soufflé que la stabilisation telle qu'il la concevait pour le compte de ses agités de voisins n'était pas celle qu'appelaient leurs vœux, qu'elle exigeait des principes, une discipline, assez peu compatibles avec l'une ou avec l'autre des qualités dont nous avons gratifié les princes de l'époque.

D'ailleurs, d'autres clameurs sont venues à son oreille :

Stabilisons par rapport à l'or !
Par rapport à la livre !
Par rapport au dollar !
Rattachons !
Alignons !

tout un arsenal de termes guerriers :

Attaquons ! Défendons !
Confiance !

et tout un vocabulaire importé des meilleurs faiseurs des pays anglo-saxons, providence des hommes politiques et des publicistes :

Gold standard ! disent les uns.
Gold exchange standard ! clament les autres.
Gold bullion standard ! suggèrent les troisièmes.

Notre monnaie est gagée par notre puissance de travail ! vocifère un quatrième qui à lui seul donne plus de voix que tous les autres réunis.

Alors notre homme s'est pris la tête dans les mains. Faisons comme lui.

Voici une monnaie, la monnaie de papier, pleinement entrée dans les mœurs, acceptée par tous à l'intérieur de son domaine, délimité par les frontières nationales, qui tire et parfait toute sa valeur de ce consentement unanime et des services qu'il la met à même de rendre, qui ne demande rien à personne. Si, une seule chose, qui lui est nécessaire pour consolider son sort et se faire ensuite complètement oublier : qu'on cesse de l'étirer en une masse informe, qu'on fasse d'elle ce que les scientifiques appelleraient *une grandeur finie*. Mais

on ne veut pas lui reconnaître cette valeur que les circonstances lui ont cependant partout conférée, très classiquement fondée sur son utilité et sa rareté... relative, et par laquelle elle se suffit à elle-même. Elle fait figure d'usurpatrice ! Alors on tient absolument à lui fournir un soutien, un support. Et les uns s'en vont chercher l'or, les autres une autre monnaie nationale, d'autres nous ne savons quoi encore. L'idée d'accoller une monnaie qui est uniquement apte et uniquement destinée à rendre ses services à l'intérieur des frontières du pays qui l'a créée et adoptée, à l'or, qui est une monnaie universelle, destinée, quant à elle, à franchir les frontières, qui ignore les frontières et les particularismes, ou à une autre monnaie nationale ressortissant à d'autres frontières, à d'autres usages, à d'autres lois, à d'autres besoins, cette idée nous a toujours fait penser *a priori* à l'union de la carpe et du lapin et douter qu'on pût en attendre de meilleurs produits.

En commençant cette étude, notre intention était de réfléchir au problème des règlements de pays à pays, non à celui des règlements intérieurs. Nous nous sommes vite aperçu que les notions courantes avaient tellement imbriqué l'un dans l'autre ces deux domaines, dont personne ne pourra nous dire qu'ils ne sont pas géographiquement, juridiquement et de fait essentiellement différents, que nous devrions nous efforcer de démêler cet écheveau, et pour cela de nous étendre plus que nous ne l'aurions voulu sur la monnaie intérieure. Précisons toutefois que cette différenciation porte, selon nous, non pas sur les modes de règlement en eux-mêmes, dont au contraire nous avons été amené à constater l'unité, mais sur les outils que ces règlements réclament suivant qu'ils sont intérieurs à un pays ou qu'ils enjambent des frontières.

La confusion qui nous paraît régner dans les conceptions monétaires avec une persistance inlassable semble avoir — en France tout au moins — des origines historiques.

Nous empruntons au traité d'Arnauné :

« La monnaie de compte de l'ancien régime, la livre tournois, n'était pas un poids invariable d'argent fin; c'était une valeur abstraite, représentée par des quantités métalliques variables au gré du souverain. Les monnaies métalliques, écus, louis, etc., étaient tarifées par le souverain, en livres tournois. Le roi croyait pouvoir augmenter ou diminuer à son gré le nombre de livres que représentaient le louis ou l'écu ou, comme l'on disait alors, augmenter ou diminuer la monnaie... Les monnaies métalliques n'étaient que les espèces, les apparences, le signe de cette valeur abstraite qui s'appelait la livre. »

Nos rois n'avaient donc pas fait leur choix entre la monnaie-poids d'or ou d'argent et la monnaie-simple jeton ou billet sans valeur. Leurs espèces étaient bien faites de métal précieux, mais ils leur attribuaient une valeur arbitraire dans la monnaie de compte, la livre tournois.

Et Pothier professait : « On ne peut prêter la monnaie en elle-

même, mais seulement comme signe de la somme qu'il a plu au prince de lui faire signifier, et, par conséquent, on ne peut obliger l'emprunteur à restituer autre chose que cette somme : et toute convention contraire doit être rejetée comme contraire au droit public et à la destination que le prince a faite de la monnaie. »

» C'est — écrit Arnauné — l'apologie des exactions des rois faux-monnayeurs et une préparation aux excès du papier-monnaie sous la Régence et sous la Révolution.

» Cette doctrine a été rejetée par les auteurs de la loi du 17 germinal an XI, dont la disposition fondamentale porte que l'unité monétaire française est constituée par un poids de 5 grammes d'argent au titre de 9/1 de fin. La législation monétaire de la France ne considère donc plus les espèces métalliques comme des signes, ni la monnaie de compte comme une valeur idéale, susceptible d'être représentée par des quantités métalliques variables. La monnaie de compte est un poids fixe de métal fin.

» Ce qu'il y a de vraiment étrange — constate Arnauné — c'est que la doctrine de Pothier est néanmoins consacrée par l'article 1895 du Code civil, rédigé par le même Conseil d'Etat, voté par le même Corps législatif qui ont rédigé et voté la loi du 17 Germinal an XI, ... (article) ainsi conçu : « L'obligation qui résulte d'un prêt d'argent » n'est toujours que de la somme numérique énoncée au contrat. » S'il y a eu augmentation ou diminution d'espèces avant l'époque » du paiement, le débiteur doit rendre la somme numérique prêtée et » ne doit rendre que cette somme dans les espèces ayant cours au » moment du paiement. »

Ainsi, à quelques mois d'intervalle, on adopte la monnaie-poids de métal précieux, puis on revient à la monnaie-signe monétaire. Ce pas en avant suivi d'un pas en arrière témoigne d'une doctrine singulièrement hésitante. A moins qu'on veuille prévoir ce qui devra être lorsque la construction que les pères ont élevée sera mise en bas par les fils, ce qui est bien le comble de la prévoyance pour un régime.

« Comme Pothier, poursuit Arnauné, les jurisconsultes modernes déclarent que cette disposition est d'ordre public, sans prendre garde que l'ordre public, en matière monétaire, n'était plus le même en l'an XII qu'aux temps de Pothier. »

Décidément, les idées claires n'ont guère été de mise en cette malheureuse matière.

Constatons néanmoins, en passant sur les enchevêtrements du bimétallisme, qui a fait la transition entre la monnaie-argent et la monnaie-or, que la France a vécu pendant plus d'un siècle sous le régime de l'an XI, la monnaie-poids de métal précieux, sans que, par la vertu de ses gouvernants et le bonheur des temps, cette monnaie ait été ni « augmentée » ni « diminuée ». Le ver était ailleurs.

Le Consulat nous avait apporté la Banque de France. Cette création avait pour objet le développement de l'escompte, propre à aider au développement du commerce intérieur. La combinaison était simple, elle avait été pratiquée bien avant la fondation de la Banque de

France et l'était encore par d'autres institutions qu'elle. Une banque qui s'estime tenue à conserver une encaisse au moins égale disons au tiers des avoirs de sa clientèle doit nécessairement, si elle n'émet pas de billets, limiter ses escomptes et autres crédits aux deux tiers de ces avoirs (en négligeant le capital propre, qui fait d'ailleurs fréquemment face à des immobilisations de diverses natures). Si, par contre, son crédit lui permet de délivrer aux demandeurs de crédit, ou à ses déposants, non de la monnaie, mais son propre billet, promesse de paiement au porteur et à vue, il est clair que ses crédits pourront atteindre les deux tiers des avoirs de sa clientèle augmentés de la circulation de billets. La Banque de France et le billet de banque répondent donc à l'origine à une conception bancaire et non à une conception monétaire. La monnaie existe et circule, c'est la monnaie métallique du moment. Le billet de banque n'est pas une monnaie qui s'ajouterait arbitrairement et indéfiniment à la monnaie existante. Il ne se suffit pas à lui-même, contrairement à la monnaie. Son détenteur est détenteur d'une créance sur la banque émettrice. Celle-ci s'engage à l'acquitter en monnaie, et pour être à même de répondre à cet engagement elle en limite soigneusement l'émission en fonction de son encaisse [6]. Le billet de banque émis en place de monnaie ou en octroi de crédit n'est donc qu'un des instruments bancaires relevant du second des deux modes de règlement que nous avons appelé la compensation. Comme tous ces instruments, le billet de banque est le produit d'une libre initiative dont les effets ne peuvent être considérés ni comme arbitraires ni comme perturbateurs, parce qu'il s'appuie sur la monnaie elle-même et reste lié à elle par un rapport quantitatif. Un mode de règlement bancaire, lorsqu'il s'institue et se développe, tend sans doute à faire hausser les prix, puisqu'il augmente l'efficacité de la monnaie. Mais cette perturbation est nécessairement temporaire et limitée, puisque le développement qui en est cause est lui-même limité à un certain quantum du stock monétaire [7].

La monnaie d'un pays est une création continue, qui procède tantôt par une lente évolution, tantôt par bond, mais on ne crée pas de but en blanc du neuf en matière monétaire, le bond, quand il a lieu, prend toujours appui sur du passé.

La monnaie française a subi depuis l'an XI les deux formes d'évolution : c'est, d'une part, la lente substitution de la monnaie d'or à la monnaie d'argent, puis le recul progressif de la monnaie d'or, refou-

6. Il ne s'agit là évidemment que d'une illusion entretenue dans la masse. Car il n'est personne d'un peu informé pour ignorer notamment que le projet de décret mettant l'embargo sur l'encaisse de la banque d'émission sommeille en tout temps et dans tous les pays dans le même carton que le projet de décret de mobilisation.

7. Ces observations nous paraissent de nature à faire écarter les notions de « monnaie de banque » et de « monnaie scripturale » comme apportant plus d'obscurité que de clarté en plaçant sur le plan monétaire des questions qui relèvent du plan bancaire. Les terminologies les plus restrictives nous paraissent les meilleures.

lée dans les caves de la Banque de France, et remplacée dans la circulation par le billet convertible; c'est, d'autre part, le bond de 1914, la suspension de la convertibilité, la transformation du billet de la Banque de France en papier-monnaie.

Les dirigeants de la Banque de France avaient marqué dans les débuts de cette institution un souci constant de freiner leurs émissions, de n'infuser dans la circulation que la stricte quantité de billets qui était nécessaire pour répondre aux besoins légitimes de crédit qui autrement n'auraient pas trouvé satisfaction. C'est ainsi qu'ils résistèrent longtemps au développement de leur réseau de succursales, qui ne s'accomplit que sous la pression des pouvoirs publics. Mais plus encore que cette pression, l'obligation légale qui incombait à la banque d'échanger contre son billet toute quantité d'or qui lui était présentée, conduisit à une large augmentation de l'émission lorsque le public, s'accoutumant peu à peu au billet, en vint à le préférer aux espèces métalliques pour effectuer ses paiements. Par cette évolution, qui s'est produite identique dans tous les grands pays, l'institution du billet de banque avait, dès avant 1914, beaucoup perdu de son caractère bancaire et emprunté un caractère monétaire très éloigné de ses origines. Ce nouveau caractère, le cours forcé et l'inflation devaient l'un et l'autre le consacrer.

Dans les années qui ont suivi la guerre, tous les pays « installés » dans la monnaie de papier depuis 1914, mais en même temps vautrés dans l'inflation, ce qui n'en était pas le corollaire nécessaire, ont successivement déclaré que les choses ne pouvaient pas durer ainsi et qu'il fallait revenir à une « monnaie saine », ce qui pour tous signifiait : revenir au système monétaire d'avant la guerre. Les évolutions naturelles sont caractérisées en général par leur irréversibilité. Ne voir le salut que dans un retour au passé, c'est souvent faire preuve d'un manque d'imagination, ou simplement d'observation, c'est souvent aussi vouloir aller contre la nature des choses [8]. Cette tendance était d'autant plus surprenante que l'évolution vers la monnaie de papier était, en somme, déjà esquissée dès avant 1914. En outre, les conditions existant au moment où l'on prétendait rétablir le passé, et que chacun déclarait aptes à permettre ce rétablissement, étaient, en réalité, très différentes des conditions anciennes. La paix était revenue, mais dans quel domaine étaient-ce la paix et la stabilité des temps heureux d'avant la guerre ?

Quoi qu'il en soit, en France par exemple, fort de l'afflux d'or que sa venue au pouvoir avait déterminé, M. Poincaré annonce en 1928 que « le franc, unité monétaire française, est constitué par soixante-cinq milligrammes cinq d'or au titre de neuf cents millièmes de fin ». En cela, il commet à notre avis une erreur, ou bien il se livre à une déclaration sans portée. La monnaie française existe quand M. Poincaré fait sa loi. Elle est constituée par les billets de papier sortis des

8. Que voici un principe qui pourrait servir à tordre le cou au libéralisme en général. Utilisons-le et hâtons-nous de l'oublier.

presses de la Banque de France par milliards, que les Français utilisent, et continueront à utiliser pour effectuer leurs paiements, à l'exclusion de tout autre instrument monétaire. Il n'est pas au pouvoir d'une loi de leur substituer de l'or. Cette substitution n'entre d'ailleurs aucunement dans les plans de nos législateurs : eux et leurs successeurs, bien au contraire, lui feront chaque jour une place dans leur prière pour qu'elle leur soit épargnée, et comme cette requête pourrait ne pas suffire, on a pris soin de disposer tout un jeu de chausse-trappes sur le chemin de la conversion. Quant aux fameux jaunets, on en parle comme un père parle à son fils de sa première bicyclette : « quand on sera sage ». En fait, on ne les reverra jamais. Le retour au passé se limite donc à cette convertibilité... réticente des billets contre du métal. Or, cette promesse de convertibilité, quels moyens M. Poincaré et ses successeurs ont-ils de la tenir ? Déclarer, sur la base d'un certain stock d'or existant à un moment donné, la convertibilité éternelle d'une monnaie de papier contre un poids constant d'or, n'est-ce pas prétendre « stabiliser » l'or tout autant que la monnaie ? Mais l'or ne se laisse pas « stabiliser » par un article de loi. Il se déplace d'un pays à l'autre, pour aller là où il peut être prêté le plus avantageusement, là où il est le moins tracassé par les réglementations, ou le moins menacé par les circonstances politiques ou sociales, là encore où il a le plus grand pouvoir d'achat. Or, la convertibilité impose à l'institution qui est détentrice du stock d'or de satisfaire indéfiniment les demandes de métal qui lui sont présentées sans toucher au prix de cession. Si ces demandes ont pour motif la recherche à l'étranger d'un taux de placement plus avantageux, la hausse du taux local peut suffire à les contenir. Dans tous les autres cas, le moyen s'avérera dérisoire. Devant un afflux de demandes qui entamera dangereusement son stock, l'institution se trouvera proprement désarmée. Affirmer ce qui ne dépend pas de soi, cela s'appelle parier. M. Poincaré a parié et perdu son pari. Bien d'autres ont fait comme lui. En arithmétique ou en comptabilité, on ne parie pas : on compte.

La convertibilité d'une circulation monétaire en papier contre de l'or contient donc en soi, comme tout pari, une promesse de faillite. Cela nous met loin de la stabilité si bruyamment recherchée.

Au surplus, tout nous paraît bien être, dans l'instauration de ce régime, le contraire d'une stabilisation. Nous avons rappelé plus haut les mouvements de migration bien connus de l'or. Par l'effet de la convertibilité, tous ces mouvements affecteront le volume de la monnaie de papier nationale, perturberont donc les échanges et les prix intérieurs, et ce pour des motifs complètement étrangers à la destination de cette monnaie, qui est uniquement de servir aux échanges intérieurs. Mieux encore, ces perturbations pourront venir de l'extérieur, être le fruit d'initiatives totalement étrangères, par leurs auteurs comme par leurs motifs, au pays où elles s'exerceront. Témoins les afflux d'or qui ont précédé et suivi la « stabilisation » française de 1928, grosse de la menace de reflux qui n'ont pas manqué de se pro-

duire. Quel sens tout cela a-t-il, autre que l'organisation du désordre?

Le mal dont souffraient les monnaies de papier ne résidait pas dans l'absence d'une convertibilité dont elles n'avaient que faire. Il était dans l'indétermination de leur volume, à laquelle cette convertibilité, nous venons de l'indiquer, ne faisait qu'ajouter, et dans la pire de ses formes : l'inflation alimentant les budgets publics. Or, ce mal, d'innombrables discours, d'innombrables écrits, l'ont dénoncé, le dénonceront encore, hélas ! mais il est curieux de constater que jamais dans le passé, et pas davantage dans les plans de l'avenir, on ne s'en est pris à lui de front, que jamais ne s'est dégagée du débat la notion qui aurait dû en découler naturellement, celle qui est à l'opposé de la monnaie « en accordéon » : la notion d'une monnaie fixée quantitativement, d'une *stabilisation quantitative* de la monnaie.

Tous professent et proclament que la condition préalable nécessaire de la stabilisation monétaire réside dans le rétablissement de l'équilibre budgétaire. M. Poincaré s'y attelle dès sa prise de pouvoir, et tous ses successeurs en feront un des leitmotivs de leur déclaration ministérielle. Pourquoi ? parce que le déficit budgétaire mène au recours aux avances de la banque d'émission et que les avances de la banque d'émission mènent au mal final, dénoncé, reconnu : la mise en route de la planche à billets. Mais alors pourquoi ne pas aller au bout de l'idée et dire que le but final est de stabiliser quantitativement la monnaie ? M. Poincaré a conduit les Chambres à Versailles pour donner à l'amortissement de la dette flottante une base constitutionnelle. Il a fait approuver par le Parlement les mesures propres à rétablir l'équilibre budgétaire. Une fois toute cette besogne préliminaire menée à bien, pourquoi n'est-il pas retourné à Versailles pour faire inscrire dans la constitution que la monnaie française était constituée par les billets de la Banque de France en circulation au jour de la loi pour la somme globale de... (ou les billets d'Etat qui leur seraient substitués) et qu'il ne serait émis de nouveaux billets qu'en remplacement de billets anciens détériorés, sous peine, pour qui y contreviendrait, des sanctions appropriées?

Nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que ce grand serviteur eût encore par là ajouté à ses mérites. Mais il a poursuivi, ses successeurs et bien d'autres ont poursuivi et on poursuit encore l'idée du « gage » de la monnaie de papier, avec une obstination qui, pour dire toute notre pensée, nous paraît participer de l'idée fixe. Le point de départ : l'inflation condamnée, honnie, est bien une conception quantitative. La réprobation qui s'étend à sa sœur, la déflation, procède bien, elle aussi, d'une conception quantitative. Mais quand on pense, quand on parle « stabilisation », on oublie le point de départ, on dévie vers la recherche inattendue, étrange et au surplus parfaitement vaine, d'un rapport fixe d'échange contre une autre valeur — or ou autre monnaie nationale — qui se meut sur des plans entièrement différents. On se trouve devant un problème national, intérieur : on en recherche la solution sur un plan international. On devrait avoir les yeux fixés sur le chiffre des émissions de la Banque

centrale, le véritable thermomètre de la situation monétaire intérieure : tous les regards sont braqués sur les cours du change, qui dépendent d'une quantité de facteurs totalement étrangers à la monnaie intérieure et à son fonctionnement. Aujourd'hui encore ne voit-on pas tous les Français retenir avec gravité que le change de la livre anglaise à Alger a été fixé à 200, que le franc fait tant à Zurich (nous ne savons pas ce qui se change à Alger; nous pensons qu'à Zurich il s'agit des quelques billets français que les Suisses se repassent de main en main, ou des quelques comptes libres qu'ils peuvent encore négocier entre eux). Combien de ces Français seraient capables de dire le chiffre actuel de la circulation, qui est publié tous les huit jours, allié à la dette à court terme, inflation en puissance, qui est publié tous les mois, et de rapprocher ces chiffres de ceux de 1939 ? Ces données, sur lesquelles il est loisible d'extrapoler pour une guerre durant encore six mois, un an ou deux ans, seraient cependant susceptibles de fournir une indication sur le futur pouvoir d'achat intérieur du franc, seul point de vue qui intéresse la généralité des Français. Elles auraient eu dans le passé, elles auront encore dans l'avenir, autant pour l'électeur que pour l'élu, une plus grande vertu éducative que cette fausse piste du change.

Et nous sommes toujours ramené à considérer que la confusion règne dans les idées comme dans les solutions, parce qu'il y a confusion à la base entre les deux domaines des règlements intérieurs et des règlements internationaux, entre les instruments qui relèvent des uns et ceux qui relèvent des autres. Ecartons cette confusion, séparons les deux matières et toutes choses nous paraissent s'éclaircir :

I. — Règlements intérieurs. Monnaie intérieure, ou nationale.
II. — Règlements extérieurs. Or et devises.
III. — Rapports entre la monnaie intérieure et les instruments des règlements extérieurs. Change.

I. — Règlements intérieurs. Monnaie intérieure ou nationale.

La question monétaire proprement dite ne relève que du domaine des règlements intérieurs. Ceux-ci se satisfont d'une monnaie de papier nationale, telle que celle héritée du passé dans de nombreux pays.

Il est commode que la monnaie réelle soit en même temps monnaie de compte, c'est-à-dire que les prix et les contrats soient exprimés dans la monnaie même qui sert à leur paiement. Tout le monde conçoit que pour remplir convenablement ce double office de monnaie réelle et de monnaie de compte, la monnaie doit être stable. La notion de monnaie stable a cependant besoin, selon nous, d'être précisée. Que désigne-t-elle exactement ? Dans quelle direction doit-on en entreprendre la recherche ? Faute de doctrine clairement établie sur ce point, on ne peut qu'aller à tâtons et passer à côté du but. En réfléchissant aux systèmes qui tendent à trouver cette stabilité

dans l'établissement d'un rapport fixe d'échange entre la monnaie intérieure et les instruments des règlements internationaux, or ou devise, nous n'avons trouvé que contradictions, illogismes et, pour finir, inefficacités. Une autre tendance, plus subtile que la première, recherche la stabilité monétaire sous l'angle de la valeur. La valeur d'une monnaie, c'est son pouvoir d'achat, lequel est exprimé par le niveau général des prix. On dira donc qu'une monnaie est stable si le niveau général des prix exprimés en cette monnaie est lui-même stable. Pour obtenir des prix stables, on doit manipuler la monnaie, la « diriger », c'est-à-dire, pensons-nous, agir sur son volume ou sa vitesse de rotation. Le principe nous paraît d'application difficile, dangereuse même, comportant en tout état de cause un interventionnisme envahissant contre lequel nous n'avons pas caché nos préventions. Mais il y a plus. Nous nous demandons si le principe lui-même ne repose pas sur une erreur. Supposons, en effet, qu'une période donnée corresponde à un enrichissement général, mettant à la disposition de la communauté des quantités croissantes de biens consommables ou des biens consommables nouveaux, et que le niveau général des prix, grâce à ces manipulations, présente néanmoins durant toute cette période une stabilité parfaite. Considérons maintenant un retraité, qui reçoit chaque année une pension de 50.000 fr. Son pouvoir d'achat demeure constant. Il est à même de se procurer chaque année des quantités constantes des biens les plus usuels. Mais il ne bénéficie pas de l'enrichissement supposé et se trouve donc placé à un bout de table. La valeur de sa pension est demeurée stable du point de vue absolu. Mais elle s'est modifiée du point de vue relatif: celui de la position de l'intéressé relativement à l'ensemble des parties prenantes. On ne voit pas que ce second point de vue ne puisse être celui dont il soit fondé à se prévaloir pour apprécier la valeur de sa pension. La situation serait analogue, mais inversée, si nous considérions une période d'appauvrissement. Notre pensionné jouirait alors, avec son pouvoir d'achat constant, d'une position privilégiée, et le débiteur de la pension trouverait, quant à lui, sa charge plus pesante en face de chiffres d'affaires et de revenus décroissants. Dans l'un et dans l'autre cas, pour le créancier comme pour le débiteur, la monnaie dirigée se traduisant par la stabilité des prix n'assure pas nécessairement la stabilité de ce qu'on pourrait appeler la valeur humaine, ou encore la valeur sociale du pouvoir d'achat qu'elle représente [9].

Il reste une troisième conception de la stabilité monétaire, à laquelle tous les développements qui précèdent nous paraissent logiquement conduire. La monnaie, selon la définition que nous avons proposée au début de cette étude, est un objet matériel, qui se pèse (or) ou qui se compte (monnaie de papier). Comme tel, elle ne peut se définir dans l'espace que par ses dimensions (poids du stock d'or exis-

9. Cette observation conduirait à penser que toutes les mesures interventionnistes tendant à assurer aux salaires un pouvoir d'achat constant ne sont pas, par leur seul objet, de nature à donner nécessairement satisfaction aux aspirations de la classe ouvrière.

tant, ou nombre d'unités monétaires représentées par les billets émis), et sa stabilité dans le temps ne peut se concevoir que du point de vue quantitatif, c'est-à-dire par la permanence de ces dimensions : stabilité relative pour la monnaie d'or, stabilité qui peut être absolue pour la monnaie de papier nationale, puisqu'elle dépend uniquement de la volonté du prince.

Lorsque nous détenons un billet de 1 unité monétaire, nous savons que nous détenons, si l'émission est de 1.000.000 d'unités, 1 millionième de l'ensemble des bons d'achat existant et 1 millionième du pouvoir général d'achat qu'ils représentent, ou encore que notre billet vient en concurrence, pour acheter tout ce qui est à vendre, avec 999.999 billets semblables. Quelle meilleure définition peut-on nous offrir de notre billet et de ce qu'il représente ?

Lorsque, industriel ou épargnant, nous « mettons de côté », suivant la forte expression populaire, un tel billet, lorsque nous le prêtons ou l'empruntons jusqu'à une échéance donnée, notre légitime préoccupation est de savoir ce que sera le billet en question au moment où nous aurons à l'utiliser, à le récupérer ou à le restituer. Quelle meilleure stabilité peut-on nous promettre dans notre état que celle qui nous assure que le billet utilisé, récupéré ou restitué sera identique au premier, la même partie d'un tout constant, que — côté épargnant ou créancier — de nouveaux billets semblables n'auront pas surgi entre temps, augmentant d'autant la concurrence entre détenteurs, ou — côté débiteur — qu'une certaine quantité de billets n'aura pas disparu, rendant plus rare l'objet à restituer ?

La monnaie de papier, avons-nous dit, tire très classiquement sa valeur de son utilité, qui est sa parfaite aptitude à satisfaire aux échanges, et de sa rareté, au sens économique du mot. Sa stabilité ne peut trouver à notre avis de véritable sens que dans la permanence de cette rareté, qui suffit, en outre, à lui conférer toutes les qualités à réclamer d'une bonne monnaie [10].

La stabilisation quantitative de la monnaie nous paraît être le seul terrain, la seule fondation solide sur laquelle les prévisions de chacun pourront s'appuyer le moment venu pour reconstruire l'édifice. Les jetons sont répartis, bien ou mal, on en discutera toujours, mais à coup sûr en quantité plus que suffisante pour satisfaire à toutes vos opérations. Maintenant, faites vos jeux !

Certes, le volume de ces opérations est variable. Les besoins à satisfaire en moyens de règlement sont donc, eux aussi, variables. C'est au système bancaire, comprenant notamment un institut bancaire central ayant le privilège de l'émission de billets payables au porteur et à vue, qu'il appartient de fournir les moyens de règlement qui, adossés

10. Plus exactement, il est encore indispensable que le format des billets soit de dimensions restreintes et appropriées à celles du porte-billets, l'adaptation inverse s'avérant totalement impraticable. En France, la crise du papier aidant, on se convainc peu à peu que la valeur des papiers de la Banque de France ne trouve dans leur superficie unitaire qu'un soutien peu efficace, et nous pouvons compter disposer d'ici quelque temps de billets tout à fait convenables.

à la masse rigide de la monnaie, donnent à l'ensemble la souplesse nécessaire pour répondre aux variations courtes du volume des échanges. Quant aux variations longues qui l'affectent, elles provoquent automatiquement une plus ou moins lente adaptation du niveau général des prix au volume des moyens de paiement dont il est disposé.

Entre cette adaptation naturelle des prix au volume constant d'une monnaie et aux moyens de règlements bancaires qui prennent appui sur elle, et les interventions d'une réglementation qui se propose de « diriger » la monnaie pour l'adapter au volume des échanges, nous n'avons aucune hésitation à faire davantage confiance à la première pour que l'adaptation nécessaire se réalise effectivement, sans heurts comme sans fausse manœuvre, et pour qu'elle comporte le minimum de gêne et d'injustice pour les usagers.

II. — Règlements extérieurs. Or et devises.

Les règlements extérieurs ont pour instruments l'or et les créances nées des rapports internationaux, pour procédés les transferts d'or et la compensation, pour organes les banques et les bourses.

III. — Rapports entre la monnaie intérieure et les instruments des règlements extérieurs. Change.

Les rapports entre les deux domaines qui constituent la question du change naissent des transactions effectuées par des nationaux avec l'étranger et de ces transactions seulement, par la nécessité où se trouvent ces nationaux, les uns comme détenteurs de créances sur l'étranger de faire argent de leur créance pour encaisser de la monnaie nationale, les autres comme titulaires de dettes envers l'étranger de se rendre acquéreurs d'une créance sur l'étranger contre leur monnaie nationale pour acquitter leur dette.

En définitive, ces rapports sont donc uniquement des rapports entre offreurs et demandeurs d'un même article que nous savons être un avoir disponible chez une banque à l'étranger, forme dernière que revêtent toutes les créances exigibles sur l'étranger et qui a reçu la dénomination générale de « devises ». C'est ce qu'on appelle « acheter du sterling », « vendre du sterling », ou « acheter de la devise », « vendre de la devise » [11].

11. Il est commode, lorsqu'on réfléchit à ces questions, de supposer toutes les créances et dettes sur et envers l'étranger stipulées en monnaie étrangère. C'est évidemment contraire à la réalité des choses, mais l'hypothèse est cependant licite, car elle ne change rien aux conséquences : à l'égard des créances sur l'étranger stipulées en monnaie nationale, parce que le débiteur étranger prend la place du créancier local sur le marché des devises pour offrir de la devise, à l'égard des dettes stipulées dans la même monnaie parce que le créancier étranger prend la place du débiteur local pour demander de la devise.

Il y a également lieu de considérer que toute remise d'or est faite au même

Ces rapports répondent aux lois qui régissent le mécanisme « offre et demande » pour n'importe quel article.

Le prix, qui prend nom de cours de change, est le prix auquel offres et demandes s'équilibrent.

Le libéral dit : « Ce prix sera ce qu'il sera, la livre sterling « trop chère », le franc « trop déprécié », sont pour moi des expressions vides de sens, je suis incapable de déterminer à l'avance « un juste prix », m'y risquer par voie d'autorité je n'en vois pas les avantages et j'en perçois par contre les inconvénients et la vaine illusion, alors je laisse offres et demandes s'affronter librement et déterminer le prix de la devise anglaise, de la devise américaine ou de toute autre, comme sur d'autres marchés elles déterminent le prix de la tonne de fonte ou de la douzaine d'œufs.

— Mais les changes vont varier ! Y pensez-vous et ignorez-vous donc que nous préparons la stabilisation des changes ?

— C'est vrai, autre cheval de bataille. Eh bien ! les changes varieront, comme varient le prix de la fonte et le prix des œufs. Mais je fais confiance à ces variations-là pour accomplir moins de dégâts que le passé et l'avenir en comptent ou compteront à l'actif de vos prétendues stabilisations.

— Mais comment voulez-vous que les échanges internationaux s'accommodent de changes variables !

— Je fais confiance à ces incommodités-là pour accomplir... c'est le même thème qu'il y a un instant. Et j'ajoute que banques et bourses y ont de tout temps pallié dans une très forte mesure par l'institution du marché des devises à terme, qui forme avec le crédit documentaire confirmé les deux outils parfaitement appropriés du commerce international. Bien entendu je laisse agir à leur guise les spéculateurs, dont l'action, au marché libre, atténue les pointes au bénéfice de tous. »

Cette dernière audace fait au contradicteur l'effet d'une provocation.

« Pas de tout cela, interrompt-il. Au pas et à l'alignement ! Le gramme d'or *vaut* tant, en francs, décimes, centimes et millimes. Ou bien la livre anglaise *vaut* tant (là on s'arrête généralement aux centimes).

— Oui, mais : « le prix d'une chose est le prix auquel offre et demande s'équilibrent ». Ceci n'a pas été inventé par un économiste mal intentionné, c'est de l'arithmétique.

— C'est bien. Si on ne peut pas se rendre maître de ce prix récalcitrant, on agira sur ses auteurs. »

titre que la vente d'une marchandise quelconque et non à titre de paiement monétaire, c'est-à-dire qu'elle donne elle-même lieu à un règlement par devise.

Nous soulignons enfin, parce que trop de gens semblent l'oublier, que les rapports de change ne sont jamais des rapports entre monnaies, mais des rapports entre une monnaie nationale et une créance sur l'étranger stipulée dans une autre monnaie nationale, sauf l'infime courant des transactions traitées par les touristes chez les changeurs de monnaies.

Cette action sur l'offre et la demande de devises dans un pays peut être exercée de deux façons.

Le dirigiste convaincu supprime purement et simplement l'expression de l'offre et de la demande. Il ouvre un guichet et nomme un fonctionnaire. Ça n'est pas toujours le salut, mais ce prélude passe pour avoir quand même en soi quelque chose de revigorant pour l'administré, qui sent qu'on pense à lui. Un renforcement d'écriteaux, de barricades et de mitrailleuses à tous les carrefours de la vie économique reçoit mission de rabattre comme lièvres au bois tous les détenteurs de devises dans la direction du guichet, où le préposé happe leur bien et le leur paie au prix du tarif. Tous les demandeurs de devises n'ont plus qu'à prendre le même chemin et sont servis, eux aussi, au tarif. Comme il ne peut pas servir plus qu'il ne reçoit, le dirigiste est amené bien entendu à prendre le contrôle des importations, des exportations et des règlements financiers avec l'étranger. En si bon chemin, il ne s'arrêtera pas là. Car l'agriculteur vient le trouver : « Votre taux de change est trop bas, à ce prix-là je ne peux pas exporter mon maïs. » Notre dirigiste réfléchit et s'avise que l'acheteur de bas de soie serait disposé à payer notablement plus cher sa marchandise de luxe, et que ça serait justice. Vite un règlement pour créer la devise-maïs, que le guichet changera à l'agriculteur à un prix majoré, et qu'il mettra seule à la disposition de l'amateur de bas de soie à ce tarif majoré[12]. Il est au besoin un autre mouton à tondre : le débiteur qui a la candeur — ou l'outrecuidance — de vouloir s'acquitter d'un engagement financier et vient implorer de la devise. Qu'on lui donne tout de même de la devise-maïs, dit le dirigiste. Au prix fort ! La minute suivante amène un autre solliciteur : votre change est trop haut, impossible à ce prix-là d'acheter les machines qui seraient indispensables au développement de notre jeune industrie. Qu'à cela ne tienne. Un bon dirigiste n'est jamais pris de court. Il saute sur sa plume et crée la devise-antimoine. Ces mineurs gagnent vraiment trop d'argent avec leur antimoine que le monde s'arrache pour préparer la prochaine guerre. Ils feront un sacrifice au profit du jeune industriel : le tarif réduit pour la devise-antimoine.

Il en est ainsi jusqu'au soir, et tous les jours suivants. Le métier de dirigiste, il faut le reconnaître, est littéralement débordant.

Et nous n'avons pas encore parlé de l'or, ce métal diabolique que l'on a toutes les peines du monde à congrûment enréglementer. Aussi le dirigiste n'hésite-t-il pas à faire appel à son préposé à la Propagande, le tambour du régime : dites-leur qu'il est très vilain de

12. A noter dans notre exemple qu'il serait beaucoup plus radical d'interdire à l'acheteur de bas de soie de satisfaire son désir. Le maïs resterait dans le pays, ou l'agriculteur épargnerait sa peine en en produisant moins. Dans les deux cas, le producteur recevrait néanmoins la même somme en monnaie nationale que par la combinaison précédente, parce que l'acheteur de bas de soie devrait employer son économie forcée soit à consommer des volailles mieux engraissées, soit à subir une augmentation de prix sur le maïs que cette économie le mettrait à même de supporter.

garder de l'or par devers soi, et qu'il est plus laid que tout de s'en défaire à son véritable prix; ne craignez pas de leur donner des scrupules patriotiques, ni de leur glisser que le Bon du Trésor est sans rival pour la santé de leurs économies [13]; je n'en dis pas plus, vous aussi possédez du métier et n'avez garde d'oublier la courageuse devise de votre corporation : « Mentez, mentez, il en reste toujours quelque chose. »

Hélas ! les journées du dirigiste ne sont rien à côté de ses nuits, visitées, hantées par le spectre du marché noir : marché noir de l'or, marché noir des devises, ligue satanique de la matière la plus dense alliée à la plus diluée. Le spectre enfle, enfle jusqu'à tout emporter sur son passage. Le cri du guichetier étouffé contre son guichet le réveille en sursaut.

Alors le dirigiste se lève et court à sa table réviser son tarif.

Où est la stabilité promise ?

Et comment concevoir que cet arsenal d'arrangements méticuleux, modelés sur des situations locales complexes et souvent de faible portée à l'échelle mondiale, puisse s'insérer dans une convention internationale de stabilisation des changes ? Et quel en serait l'intérêt ? La création d'une devise-maïs et d'une devise-antimoine en Yougoslavie par exemple devrait-elle recueillir l'adhésion d'un aréopage international ?

La vérité, croyons-nous, est qu'en suivant notre dirigiste nous avons été entraîné dans un domaine qui n'est plus celui de la technique des règlements internationaux. La preuve en est que nous avons dû user d'un vocabulaire qui ressortît davantage du politique que de l'économique. Nous sommes demeuré dans le domaine de ce dernier seulement dans la mesure où nous avons essayé d'esquisser les difficultés du dirigiste aux prises avec des lois permanentes de l'économie qui ne sont ni de gauche ni de droite, ni libérales ni interventionnistes, et les déboires auxquels il est exposé.

Précisons bien notre pensée. Nous ne critiquons pas en elles-mêmes des mesures du dirigisme en matière de règlements extérieurs, telles que serait la création d'une devise-maïs ou d'une devise-antimoine. On peut, en effet, concevoir, dans l'ordre d'idées pris pour exemple, qu'une construction à la fois ingénieuse et logique s'efforce de diversifier le cours du change de façon à atteindre des couches d'offreurs ou de demandeurs de devises que le cours unique ne satisfait pas et qu'il exclut, par conséquent, du marché. Il est même permis de se demander si, théoriquement tout au moins, une construction de ce genre ne serait pas susceptible de développer les échanges d'un pays avec l'étranger, c'est-à-dire d'augmenter finalement son bien-être. Mais nous constatons : 1° qu'elle doit nécessairement faire appel à l'autorité; 2° qu'il en est du domaine monétaire comme de tous les autres domaines : le doigt mis dans l'engrenage de l'intervention, tout le corps doit y passer. Il est impossible d'en

13. A. G. E. F. I. du 15 mars 1944. V. note officieuse en leader, en véritable style de prospectus pharmaceutique.

limiter les bienfaits... ou les dégâts. Nous dirons pour conclure que ces dernières conceptions ne peuvent que constituer un chapitre de l'Art de faire le bonheur des peuples par l'intervention de l'Etat, qu'on l'appelle socialisme, communisme ou ordre nouveau. Nous le lirons avec intérêt lorsqu'il paraîtra en librairie.

Le dirigiste, avons-nous dit, pour faire respecter ses parités, supprime purement et simplement l'expression de l'offre et de la demande d'or et de devises. Qu'un plan d'ensemble le lui assigne ou qu'il y soit amené par voie de conséquence, il façonne lui-même cette offre et cette demande en exerçant le contrôle de tous les rapports avec l'étranger : importation, exportation, transactions financières. Il est, nous l'avons mentionné, une seconde façon d'agir sur l'offre et la demande et de faire respecter des parités fixes. Cette autre méthode consiste dans la création d'un organisme qui réponde à toutes les offres et serve toutes les demandes sur la base de ces parités. Il est clair qu'une telle intervention rend impossible la cotation de cours autres que ces parités elles-mêmes, à une très faible fraction près (Gold-points). C'est le procédé employé en France par M. Poincaré dès sa prise de pouvoir et consacré par la loi monétaire de 1928 rétablissant la convertibilité du billet. Ici, le point fixe est le change du franc contre l'or. Plus tard, l'un de ses successeurs instituera comme point fixe le change du franc contre la devise anglaise. Par ailleurs, toute liberté est laissée aux demandes et aux offres. Alors, nous ne comprenons pas. Déjà, sur le plan intérieur, nous avons vu la convertibilité provoquer des perturbations dans le volume de la monnaie dont celle-ci ne demanderait qu'à se passer et qui nous paraissaient inconciliables avec l'idée de stabilité. Nous la voyons maintenant, sur le plan extérieur, assumer la charge d'alimenter aveuglément le marché d'or ou de devises à un cours immuable, quelles que soient les offres, quelles que soient les demandes, quelles que soient les circonstances, immédiates ou prévisibles. Quand il s'agit d'absorber des offres surabondantes, la chose est facile sinon sans inconvénient : il suffit pour s'en procurer les moyens de mettre en marche la machine à billets. Mais dans le cas inverse, lorsque les demandes affluent, c'est un stock qui fait les frais de la méthode : le stock d'or ou de devises détenu par l'institution qui en a la garde. Dès lors, tous les regards convergent vers le patient. Le pauvre, qu'a-t-on pour le défendre ? nous l'avons dit : la hausse du taux de l'argent, un cachet d'aspirine pour guérir une gangrène. Tôt ou tard, les médecins passent la main au chirurgien; on pratique l'opération dite de la « dévaluation « (quelquefois appelée « alignement »).

Comme le dirigiste, on révise le tarif.

Ah ! les beaux temps pour les spéculations à coup sûr, allant de la petite mise de l'homme de la rue aux formidables razzias, celles de l'intérieur, qui n'équivalent encore qu'à des changements de main entre nationaux, mais celles aussi de l'extérieur, véritables pertes de substance pour la collectivité, puisque les différences se régleront par des sorties de marchandises.

Une fois de plus, où est la stabilité ? où est le pourquoi des choses ?

Lorsqu'un ingénieur doit relier deux mécanismes animés de mouvements indépendants, il les unit au moyen d'un lien souple, parce qu'un lien rigide détériorerait les mécanismes qu'il a mission de respecter ou se romprait lui-même. Monnaie nationale d'une part, or et devises étrangères d'autre part, constituent des valeurs indépendantes. Ils ne peuvent être reliés que par le lien souple du cours libre, résultant de la libre confrontation des offres et des demandes des uns contre les autres. Les unir par le lien rigide de la convertibilité ou du change fixe, c'est fausser le mécanisme des échanges, qu'ils ont mission de servir et non de diriger, et c'est amener tôt ou tard la rupture que constituent la dévaluation ou le changement de parité.

Le dirigiste, nous l'avons vu, ne peut maintenir son change fixe qu'à la condition de prendre en mains le contrôle des importations et des exportations. Il résout la question de la balance des comptes par voie d'autorité. Le régime de la convertibilité indéfinie de la monnaie de papier, quant à lui, se croise les bras devant le problème. Les nationaux achètent, vendent à l'étranger, rien ne limite leurs opérations; quel qu'en soit le solde, ils ont toujours à leur disposition autant d'or ou de devises (liées à l'or) par unité de leur monnaie, ou inversement reçoivent toujours autant de leur monnaie par unité d'or ou de devise. L'Institut central échange à guichets ouverts, toujours au même prix, tantôt souriant avantageusement quand sa caisse augmente, tantôt pâlissant lorsqu'elle diminue. Il agite, il est vrai, le taux d'escompte, mais les déplacements d'or ou de devises que ses manipulations provoquent peuvent boucher momentanément des trous, ils n'apportent aucun remède à un déséquilibre durable des éléments de la balance des comptes. Si notamment ce déséquilibre se traduit par des sorties d'or ou de devises, les responsables n'ont qu'à attendre la catastrophe, parce qu'ils se sont délibérément privés de la seule arme par laquelle le détenteur d'une marchandise peut défendre ses stocks : la hausse des prix.

La libre fixation des cours de change suivant l'offre et la demande ne fait pas que résoudre le problème de la balance des comptes, on peut dire qu'elle le supprime.

Les acheteurs à l'étranger ne peuvent se procurer de devises qu'auprès des vendeurs à l'étranger. Les vendeurs ne peuvent se défaire de leurs devises qu'auprès des acheteurs à l'étranger. Dans ces conditions, les candidats acheteurs et vendeurs n'ont qu'une seule chose à faire : se rendre tous à la bourse, y dresser la courbe des offres et la courbe des demandes en fonction de leurs exigences respectives, et se soumettre au verdict du prix qui ressort du point d'intersection des deux courbes : les candidats acheteurs pour lesquels ce prix est trop haut, comme les candidats vendeurs pour lesquels ce prix est trop bas, ne peuvent que s'abstenir d'acheter ou de vendre et se retirent du marché. Restent en présence les candidats acheteurs et les candidats vendeurs qui ont convenance à « couvrir » leur achat ou leur vente à l'étranger au cours qui a été ainsi déter-

miné. Par définition, les quantités de devises offertes par les uns sont égales aux quantités de devises demandées par les autres. Il n'y a donc pas de problème de l'équilibre de la balance des comptes. Il n'y a d'acheteurs à l'étranger qu'autant qu'il existe dans le même pays des vendeurs à l'étranger, fournisseurs des moyens de paiement. Pas de vendeurs, pas d'acheteurs. Et inversement : pas d'acheteurs à l'étranger pour absorber les devises susceptibles d'être acquises, pas de vendeurs. On voit par là que le problème ne peut naître que de l'intervention d'un facteur arbitraire tel que le change fixe ou la convertibilité. Et le problème étant né, quelle construction est alors capable de lui apporter une solution aussi souple, aussi efficace, aussi pleinement satisfaisante que l'équilibre automatique et permanent des échanges réglés par libre compensation ? Remarquons que les observations qui précèdent ne font d'ailleurs qu'appliquer au cas des échanges de pays à pays les conclusions auxquelles nous avait déjà conduit au début de cette étude l'observation des échanges entre groupes quelconques d'individus. A-t-on jamais vu un homme d'Etat, un économiste, pencher un front soucieux sur le problème de l'équilibre de la balance des comptes de l'arrondissement de Bergerac ? du département du Lot-et-Garonne ? du Poitou ? de la Picardie ? A-t-on jamais vu les Pyrénées-Orientales obligées de conclure un accord de clearing avec le Maine-et-Loire ? Et cependant, toutes ces entités ne possèdent en monnaie qu'un stock limité. Qu'on y réfléchisse, l'existence à l'égard des échanges de pays à pays de monnaies intérieures différentes ne fait que compliquer légèrement la question, en ne la concrétisant d'ailleurs que mieux, mais elle n'en modifie pas l'essentiel [14]. Tout comme les nations, ces entités, sous peine d'épuiser plus ou moins rapidement leur stock monétaire, sont tenues d'équilibrer leur balance des comptes, c'est-à-dire de compenser leurs échanges avec l'extérieur. Pour ce faire, elles se passent de guichets et de fonctionnaires, autres que ceux des banques. Les nations n'en ont pas davantage besoin qu'elles.



Nous n'avons pas la naïveté de croire que le libéralisme pourrait s'instaurer dès le lendemain de la présente guerre, en France comme ailleurs. Moins encore celle de supposer que cette instauration pourrait avoir lieu sans que ses promoteurs eussent à apporter des solutions et à livrer bataille pour elles. Il faudra que les pays choisissent. Si, comme on veut l'espérer, ils repoussent l'asphyxie étatiste,

14. L'existence des barrières douanières qui entravent les échanges entre pays différents n'a aucun rapport direct avec la question. Les barrières douanières ne sont qu'un des innombrables facteurs qui déterminent la composition et les convenances de nos candidats acheteurs et vendeurs de tout à l'heure. Ces facteurs sont étrangers à notre étude, qui a pour seul objet la recherche des moyens de règlement, en face de possibilités d'échange absolument quelconques.

alors les gouvernants devront bien se pénétrer de l'idée que moins ils prolongeront l'ère des interventions, moins ils redouteront de provoquer les remous qu'un passage d'une économie dirigée à une économie libre ne peut pas ne pas entraîner, plus ils accéléreront le retour à des positions d'équilibre. Cela paraît particulièrement évident en matière d'ajustement des prix : prix des denrées agricoles, salaires, loyers, etc. Or, le cours du change est, nous l'avons vu, un prix. Cette observation de principe lui est donc applicable. Sans vouloir faire de paradoxe, nous dirons qu'il en est des changes comme du niveau général des prix : pour les uns comme pour les autres, le plus sûr chemin vers une relative stabilité, c'est une instabilité librement entretenue. Toute entrave mise à cette instabilité retarde les positions d'équilibre et accroît la somme de désordre. Mais il y a plus. Beaucoup des propositions que nous avons essayé de dégager au cours de notre étude sont indépendantes des postulats du libéralisme comme de ceux du dirigisme. Admettons que, la paix revenue, un dirigisme conscient, ou un libéralisme prudent, maintienne, par exemple, un contrôle sur les importations et les exportations. Ce contrôle fera que, dans un pays donné, telles importations, telles exportations, seront permises, telles autres seront exclues. Il tracera un cadre à l'intérieur duquel les échanges de ce pays avec l'étranger devront s'inscrire, cadre plus ou moins large suivant l'emprise de la réglementation sur la vie économique. Les données du problème du change ne s'en trouvent pas pour cela modifiées. Ces permissions et ces exclusions ne font que s'ajouter aux mille et un facteurs dont l'ensemble détermine l'importance et les modalités des offres et des demandes de devises. Il reste qu'au bout du compte il s'agit toujours d'ajuster des offres et des demandes. Que les possibilités d'échange d'où procèdent celles-ci ne connaissent d'autres contraintes que les facteurs naturels, ou qu'au contraire elles soient également limitées par l'intervention des pouvoirs publics, avec tous les degrés que cette limitation peut comporter, dans un cas comme dans tous les autres cas, le moyen le plus expédient de réaliser durablement cet ajustement reste la méthode boursière de la libre confrontation des offres et des demandes. Ce que nous venons de dire de la circonstance : contrôle des échanges extérieurs, est tout aussi vrai de la circonstance : barrières douanières. De tout ceci résulte en fin de compte que le rejet en bloc de nos observations sur la libre fixation des cours de change, que l'on fonderait sur « l'impossibilité de songer à un retour au libéralisme », brandie comme une espèce de question préalable, ne constituerait à nos yeux qu'un moyen commode d'éluder la question mais dépourvu de toute valeur.

Dirigistes ! Contrôlez, réglementez, favorisez, barricadez, primez, contingentez ! Mais toutes vos dispositions prises, laissez les aspirants échangistes qui survivent s'assembler dans leurs bourses et faire leur besogne. Ce sont eux qui vous diront au jour le jour par quels cours de change vos dispositions, alliées aux conditions naturelles, se traduisent, pendant que vos douaniers vous rendront compte

des échanges qui passent les frontières. Au surplus, seuls ces échanges vous intéressent, leur importance, leur composition. S'ils vous satisfont, que vous importent les cours de change ? et s'ils ne vous satisfont point, n'incriminez pas ces cours, qui ne sont qu'une résultante, mais modifiez vos dispositions.

***

La libre fixation des cours de change par le jeu du mécanisme des prix ne réclame ni circonstances particulières, ni réalisation d'une condition préalable quelconque. Il n'en est évidemment pas de même de la stabilisation quantitative de la monnaie intérieure.

Depuis trente ans, tous les gouvernements ont fabriqué de la monnaie à seule fin de subvenir aux besoins de l'Etat. L'impérieux et très positif souci de remplir la caisse l'a toujours emporté de beaucoup sur toute espèce de dessein plus relevé touchant la direction de la monnaie et l'action sur l'économie. Toute stabilisation quantitative suppose donc qu'il soit préalablement mis fin à cette pratique, et, pour cela, qu'il soit possible de fournir à l'Etat les ressources qui lui sont nécessaires autrement que par la fabrication de monnaie.

Cette condition nécessaire, capitale, nous l'avons à peine effleurée au cours de notre étude. Qui nous lirait pourrait se montrer agacé de nous voir passer constamment à côté de la difficulté et nous reprocher, en définitive, de ne rien résoudre.

A quoi nous répondrions que nous avons traité de la monnaie, et pas d'autre chose. Nous croyons que l'étude des problèmes gagne à être sériée. La tendance inverse n'existe que trop.

Au « faites-moi de bonne politique, je vous ferai de bonne finance » du Baron Louis, il devrait être ajouté : « faites-moi de bonne finance, je vous ferai de bonne monnaie. » Le fait que, dans cette trilogie, la pauvre monnaie vienne au dernier rang l'expose dangereusement à subir plus qu'à commander, mais cela n'impose quand même pas qu'on lui interdise de faire entendre sa voix. Or, c'est précisément ce qui a été fait chaque fois que pour des raisons politiques ou financière on a habillé de faux noms pompeux : les alignements nécessaires, les inflations garanties ou encore dites de démarrage, etc., les mauvais traitements qu'en vérité on lui infligeait. Une théorie monétaire plus assise aurait mieux renseigné l'électeur et ses représentants et les aurait davantage placés en face de leurs responsabilités.

Tout ceci dit, nous sommes parfaitement conscient du problème financier. A priori, les solutions qui ont eu cours ne satisfont pas l'esprit. Il y aurait là aussi ample matière à réflexion. Là aussi cette réflexion devrait être conduite, comme nous l'avons fait pour le problème monétaire à l'égard des problèmes qui le conditionnent, indépendamment du problème politique qui couronne le tout.

Mars 1944.

Jacques MUSTELIER.

NOTES ET MEMORANDA

SALAIRE REEL ET POUVOIR D'ACHAT DU SALAIRE

Ces quelques pages n'ont d'autre prétention que de préciser la distinction de deux concepts voisins et souvent confondus, en indiquant la portée qu'elle peut avoir et par conséquent la nécessité d'en prendre très clairement conscience.

La première partie de l'étude reprend dans ses grandes lignes un paragraphe d'un cahier de l'I. S. E. A. [1] à l'occasion duquel nous est apparue la nécessité de marquer nettement la différence entre salaire réel et pouvoir d'achat du salaire. La seconde partie tente de présenter ces deux concepts dans une économie concrète, et tout spécialement d'indiquer leurs portées respectives dans la construction en France d'une politique économique adaptée aux circonstances présentes.

I. — Distinction des deux concepts.

1° Le salaire réel.

A l'échelon individuel, l'acte économique, ou, si l'on préfère, le contenu économique d'un acte, s'analyse en une comparaison de satisfactions et de peines. A la peine du travail correspond, pour le salarié, la satisfaction du salaire, satisfaction qui n'est pleinement réalisée qu'au moment où elle est éprouvée, c'est-à-dire au moment où le salarié consomme son salaire, *contrepartie* [2] de son travail.

La notion de salaire réel [3] répond au besoin de savoir quelles sont les satisfactions *effectives* que tel travailleur retire de son salaire

1. Cahiers de l'Institut de Science économique appliquée, série B : « La rémunération du travail et la politique du salaire »; cahier n° 1 : « Les caractères contemporains de la rémunération du travail. »

2. Une partie du salaire peut être directement perçue en satisfactions, mais nous tenons à souligner la différence entre les satisfactions du salaire et les satisfactions du travail, les premières étant une *contrepartie*, les secondes un *accompagnement*. Le salaire n'apparaît que lorsque le travail est terminé. Travail et salaire sont les deux termes d'un balancement sans lequel nous ne serions pas dans le domaine de l'économie.

3. L'ensemble des satisfactions procurées par la jouissance d'un revenu est couramment appelé « revenu psychique ». Nous devrions donc parler ici de « salaire psychique »; mais, notre propos n'étant pas de nous y arrêter, nous nous contentons de noter, pour mémoire, cette précision.

en monnaie, par l'usage qu'il en fait. La valeur du salaire réel est donc, par essence, une valeur d'usage, *subjective*, fondamentale pour le sujet, mais dépourvue de sens pour les tiers; elle n'est connue qu'*a posteriori*, lorsque la monnaie a été *réellement* transformée; elle exprime un *bilan* individuel, portant sur une période écoulée. Le salaire réel perçu dans une année par un individu ne peut être évalué *que* par cet individu lui-même, et après coup.

Un effort d'*objectivation* du salaire réel conduit à le considérer non plus comme un ensemble de satisfactions, mais comme une somme de biens et services, effectivement achetés avec le salaire en monnaie. Il est toujours individuel, car deux hommes percevant le même salaire en monnaie n'achètent pas les mêmes biens en mêmes quantités. Il n'est toujours évaluable qu'*a posteriori*, puisqu'il représente des biens et services effectivement achetés; pour la même raison, il est *hétérogène*. Il a toujours une valeur d'usage, soit en totalité, soit au moins en partie, mais il est objectivé, car un observateur placé auprès du sujet peut enregistrer exactement toutes les opérations effectuées.

Pour être utilisable dans l'élaboration d'une politique économique et sociale, ou simplement dans l'analyse statistique [4] des conditions économiques et sociales d'une collectivité, le concept de salaire réel doit subir une *nouvelle* modification, car il n'y a pas de commune mesure entre des ensembles hétérogènes. On est donc conduit à renoncer à la vue concrète du salaire réel objectif, et à rendre celui-ci homogène par un effort d'*abstraction*. Voici comment [5].

Le salaire réel objectivé dépend du salaire en monnaie du sujet considéré et du prix des différents biens et services. Sur une certaine durée, il se modifie, au fur et à mesure des variations de prix, par l'emploi de substitutifs. Ses modifications dépendent de l'élasticité des demandes individuelles en chacun des différents biens, *mais cette élasticité est limitée par des habitudes de consommation qui ont une certaine permanence au sein d'un même milieu social.* Cette permanence permet d'effectuer des comparaisons de salaires réels ou, plus généralement, de revenus réels, par la comparaison des dépenses des sujets observés : ces dépenses sont groupées en quelques chefs principaux (il est d'usage d'en retenir cinq : nourriture, chauffage et éclairage, habillement, logement, divers), et l'on note l'importance de chacun d'eux dans le total, ce qui met en évidence la structure des budgets [6] considérés. Toutes les enquêtes faites en la matière [7] ont montré que les milieux sociaux se caractérisent non seulement par le volume, mais encore par la structure du budget familial.

4. Statistique au sens large, par opposition à « monographique ».

5. Nous n'insistons sur la description d'un processus simple et bien connu que parce que chaque détail porte, ainsi qu'on le verra par la suite.

6. C'est par un abus de langage que l'on appelle budget ce qui est, en réalité, un compte d'exploitation; puisque l'usage a prévalu, conservons ce mot de budget pour désigner des dépenses effectuées et non des dépenses prévues.

7. Soit en particulier celles de M. Halbwachs et celle de M. Delpech.

Le revenu réel exploitable statistiquement est donc défini par deux éléments purement arithmétiques l'un et l'autre : d'une part, une somme qui exprime son volume; d'autre part, une série de nombres qui exprime sa structure.

2° Le pouvoir d'achat.

Le pouvoir d'achat d'une unité monétaire, d'un salaire, d'un revenu quelconque est, littéralement, ce que l'on *peut* acheter avec cette unité monétaire, ce salaire, ce revenu. On voit dès l'abord que le pouvoir d'achat d'un salaire est différent d'un salaire réel : ils sont entre eux comme la puissance et l'acte.

Le pouvoir d'achat d'un salaire a donc un sens à priori, avant consommation, avant même échange, par simple comparaison de ce salaire et des prix. S'il est, par définition, impossible de raisonner par avance sur un salaire réel, il est, par définition, possible de raisonner par avance sur un pouvoir d'achat.

Un pouvoir d'achat est d'emblée objectif et abstrait : il n'est nullement lié à un sujet et aux biens qu'il se procure, il s'établit dans le domaine des nombres. Le pouvoir d'achat d'un salaire est purement et simplement la mesure de ce salaire en unités d'un bien ou d'un service quelconque.

Mais la science économique ne peut se satisfaire d'instruments totalement abstraits; si une certaine abstraction lui est nécessaire pour reconnaître et étudier les généralités qui sont son objet propre, des attaches concrètes avec le réel ne lui sont pas moins nécessaires. En conséquence, de même que le concept de salaire réel nous a imposé un effort d'abstraction, de même le concept de pouvoir d'achat nous impose un effort de concrétisation. Autrement dit, nous ne manierons pas le pouvoir d'achat au hasard, en comparant un salaire au prix de n'importe quel objet : l'expression d'un salaire en litres de whisky ou en abonnements à une loge de l'Opéra de Paris n'aurait aucun sens économique.

C'est pourquoi, si l'on veut comparer ce que gagnent à un moment donné les ouvriers de différentes nations, on choisit une denrée de consommation aussi universelle que possible et on traduit les salaires en quintaux de céréales par exemple.

De même, si l'on veut suivre l'évolution économique d'un pays et sa politique des salaires, il est nécessaire de mesurer les pouvoirs d'achat avec une unité qui garde une valeur objective d'échange aussi constante que possible : une approximation suffisante est obtenue par l'emploi d'une unité composite, constituée par *l'ensemble des besoins les plus rigides d'une famille type* [8]. C'est la rigidité de

8. C'est ce choix qui porte souvent à confondre « salaire réel » et « pouvoir d'achat du salaire », car les besoins les plus rigides d'une famille de composition donnée coïncident naturellement, par le jeu des utilités marginales, avec le revenu réel de la famille de même composition et dont le revenu permet juste la subsistance. Mais nous verrons plus loin que, même à ce stade, les deux concepts ont des significations et des portées bien différentes.

ces besoins qui assure la constance de l'unité choisie. En France, il est convenable d'utiliser les besoins d'une famille ouvrière de quatre personnes, tels qu'ils ont été définis par la *Statistique générale de la France*.

En langage arithmétique, ce choix d'unité s'exprime ainsi : « Un salaire ayant un pouvoir d'achat d'une unité est celui qui permet l'entretien d'une famille ouvrière de quatre personnes. » S'il permet l'entretien de deux familles ouvrières de quatre personnes, il a un pouvoir d'achat de deux unités, et ainsi de suite. Pour des commodités d'écriture (« Le statisticien n'aime pas les virgules », déclare M. Sauvy dans son cours à l'Ecole des Sciences politiques), on choisit la base 100 et non la base 1 pour l'entretien d'une famille ouvrière de quatre personnes; on parle donc, dans les deux cas précédents, de pouvoirs d'achat de 100 et de 200.

Si maintenant nous réintroduisons la monnaie dans nos raisonnements, nous constatons que les besoins incompressibles exprimés en monnaie d'une famille ouvrière de quatre personnes tels qu'ils sont définis par la *Statistique générale de la France* sont, par définition, le « coût de la vie » officiel, que nous appellerons CV; SN étant le salaire exprimé en monnaie, le pouvoir d'achat de ce salaire s'écrit :

$$PA = \frac{SN}{CV} \times 100.$$

3° Valeurs respectives des deux concepts comme instruments d'analyse.

L'appréciation d'une situation économique ne s'exprime jamais en termes absolus, mais toujours, explicitement ou implicitement, en termes relatifs : on raisonne de la situation économique d'une collectivité par référence soit à une situation antérieure, soit à la situation d'une autre collectivité; en d'autres termes et plus brièvement, on n'apprécie une situation qu'en observant ses variations dans le temps et dans l'espace.

Quelles observations permettent les concepts de salaire réel et de pouvoir d'achat ? C'est ce qu'il reste à dire avant d'en envisager des applications particulières.

Avant même de répondre à cette question, nous devons préciser ce qu'il faut entendre par « coût de la vie », car, explicitement pour le pouvoir d'achat, implicitement pour le salaire réel, nous avons bâti nos définitions sur la connaissance du coût de la vie.

Le coût de la vie, pour une famille quelconque, c'est un résultat comptable : c'est ce que cette famille a dépensé pour vivre pendant un certain temps (un an, un mois, un jour). Le coût de la vie, c'est le feuillet « dépenses » du grand livre d'une famille dont le feuillet « recettes » porte le revenu. Si l'on veut dégager des généralités concernant le coût de la vie dans une population, il faut procéder à des

groupages et définir ainsi des catégories sociales au sein desquelles le coût de la vie est sensiblement le même en grandeur et en structure pour toutes les familles de même composition. Nous retrouvons les « milieux » dont nous avons parlé à propos du salaire réel.

Mais à côté de ce coût de la vie indéterminé, il existe un « coût de la vie » parfaitement défini par la *Statistique générale de la France*, et le seul dont l'évolution soit systématiquement suivie. C'est celui d'une famille ouvrière type de quatre personnes, qui aurait consommé en 1930 une certaine somme de biens et de services dont on observe chaque année l'évolution des prix, la quantité et la qualité des biens et services consommés étant posées invariables d'une année sur l'autre [9]. C'est cette grandeur que nous avons appelée CV dans la définition du pouvoir d'achat. Elle n'est d'ailleurs pas connue : la *Statistique générale de la France* ne publie pas le « coût de la vie », mais son indice, que nous appellerons i_v.

Dès lors, nous voyons plus clairement la portée de chacun de nos deux concepts, qui achèvent de se définir en s'opposant.

A. — *Si nous raisonnons en termes de salaire réel, ou, plus généralement, de revenu réel.*

1. La comparaison, dans l'espace, de la situation économique de deux familles *appartenant au même milieu* n'a pas à utiliser la notion de revenu réel, car, les besoins étant les mêmes *par hypothèse*, la comparaison des revenus en monnaie fournit le renseignement, sous réserve de l'introduction d'un coefficient de correction représentant l'importance de la famille.

2. La comparaison, dans l'espace, de la situation économique de deux familles *appartenant à deux milieux différents* utilise comme instrument essentiel la structure de leurs budgets respectifs; une étude attentive fait apparaître : d'une part, la différence des biens consommés, en qualité et en quantité; d'autre part, l'importance de la fraction du revenu éventuellement épargnée; par référence aux budgets-types des milieux correspondants, on peut constater la qualité de l'épargne et reconnaître, ce qui n'est pas indifférent, s'il s'agit d'épargne-résidu (excédent sur les besoins immédiats) ou d'épargne-sacrifice (prélèvement sur les besoins immédiats).

3. La comparaison, dans le temps, de la situation économique d'*une même famille à deux moments différents de son évolution*, offre des renseignements du plus haut intérêt. En effet, le coût de la vie représente, dans chaque milieu, les besoins fondamentaux de l'élément-type de ce milieu; tout élément dont le revenu est inférieur au coût de la vie est en déficit, et tout élément dont le revenu

9. En 1930, une telle famille dépensait, par définition, 60 p. 100 de son revenu en nourriture, 5 p. 100 en chauffage et éclairage, 10 p. 100 en logement, 15 p. 100 en habillement, 10 p. 100 en dépenses diverses. Bien entendu, ces proportions ne sont plus les mêmes aujourd'hui, puisque les prix n'ont pas varié tous dans le même rapport.

est supérieur au coût de la vie est dans l'aisance; mais si le déficit se prolonge, des compressions *inhabituelles* de dépenses s'opèrent, et *durent* : le sujet est rejeté dans un milieu plus fruste; si l'aisance se prolonge, des *habitudes nouvelles* de consommation se créent, et *durent :* le sujet s'installe dans un milieu plus évolué; ces phénomènes de perméabilité sociale sont inégalement importants suivant les sociétés : très rares dans les sociétés de classes bien définies, ils sont fréquents dans les sociétés plus unies; en France, où l'interpénétration des catégories sociales est développée et dessine des milieux très divers, mais tous liés, ils rendent particulièrement difficile la délimitation de ceux-ci.

4. Le gros obstacle à l'utilisation du concept de revenu réel comme instrument d'analyse, en France tout au moins, est *l'absence d'une analyse préalable de la structure sociale du pays fondée sur d'autres critères;* par approximations successives, il peut d'ailleurs contribuer à l'établir.

B. — *Si nous raisonnons en termes de pouvoir d'achat.*

1. La comparaison, à un moment donné, de la situation économique de deux sujets se fait sans considération pour leurs milieux respectifs, le pouvoir d'achat n'étant pas une grandeur réelle mais une grandeur potentielle; le « coût de la vie » officiel étant établi par zones géographiques, il en résulte que le concept de pouvoir d'achat n'est utile que si les deux sujets n'appartiennent pas à la même zone; s'ils appartiennent à la même zone, la comparaison de leurs revenus en monnaie suffit, puisque, *par convention* [10], le « coût de la vie » est alors le même pour l'un et l'autre [11].

2. C'est dans l'étude de *l'évolution d'un revenu dans le temps* (le plus souvent variations du salaire d'une certaine catégorie de salariés) que le concept de pouvoir d'achat, expressif et facile à manier, rend le plus de services; on utilise son indice, par référence à une époque de base t_0; soit I cet indice; il s'écrit :

$$I = \frac{PA}{PA_0} \times 100 = \frac{SN}{SN_0} \times \frac{CV_0}{CV} \times 100$$

10. Parlant plus haut, à propos du revenu réel, du coût de la vie effectif, nous avons dit qu'il était constant, *par hypothèse*, au sein d'un même milieu; ici, parlant du « coût de la vie » officiel, qui, sans être arbitraire, est simplement un repère, nous disons qu'il est, *par convention*, constant à l'intérieur d'une même zone. Les mots « hypothèse » et « convention » doivent être pris dans leur sens rigoureux : dans le premier cas, nous posons une vérité probable (dont nous attendons la vérification d'une étude attentive de la structure sociale de la France), et dans le second cas nous utilisons une base conventionnelle.

11. Signalons une difficulté pour les salariés agricoles dans le cas où ils sont logés et nourris : une partie de leur salaire est monétaire, l'autre est réelle; pour cette dernière, le caractère terminal des biens de consommation qui la constituent, la consommation nécessairement immédiate de ces biens, l'impossibilité d'un choix entre ces biens et d'autres biens, dépouillent de tout sens la notion de pouvoir d'achat.

où SN et SN_0 représentent les salaires du même salarié aux temps t et t_0, CV_0 et CV, le coût de la vie aux temps t_0 et t. Si l'on introduit dans cette formule l'indice du coût de la vie ($i_v = \frac{CV}{CV_0} \times 100$) et l'indice du salaire ($i_s = \frac{SN}{SN_0} \times 100$), on obtient pour I l'expression :

$$I = \frac{i_s}{i_v} \times 100.$$

3. Dans *le cas le plus général*, il est intéressant d'étudier l'évolution comparée des pouvoirs d'achat de diverses catégories de salaires, entre les temps t_0 et t. La méthode des indices s'impose, avec représentation graphique. Il convient alors de prendre garde à ceci : l'indice I, servant à comparer avec lui-même le pouvoir d'achat d'une catégorie déterminée de salaires, n'a de sens qu'au sein de cette catégorie; en d'autres termes, pour chaque catégorie, on pose $i_s = 100$ au temps t_0 où i_v vaut lui-même 100, mais la valeur 100 de i_s représente, pour les diverses catégories, des valeurs en monnaie différentes. Par définition, tous les indices I_1, I_2, ... I^n des pouvoirs d'achat PA_1, PA_2, ... PA^n, vaudront 100 à l'origine et seront représentés par le même point sur l'axe des ordonnées, mais les grandeurs correspondantes PA_1, PA_2, ... PA_n, auront des valeurs différentes.

C. — *Conclusion.*

Dès l'abord, le salaire réel nous était apparu comme une grandeur concrète, et le pouvoir d'achat du salaire comme une grandeur abstraite. Le double effort d'abstraction de l'un et de concrétisation de l'autre, que nous avons été amené à faire pour utiliser pratiquement ces deux concepts, *n'en ont pas modifié* la *nature :* ils ont résisté l'un et l'autre parce qu'ils ont l'un et l'autre une consistance propre, et, au terme de cet examen, le premier nous ramène au concret, le second nous emporte dans l'abstrait.

La conséquence de cette observation est très importante : le pouvoir d'achat, même sous le nom, inadapté, de salaire réel [12], est l'instrument de choix pour l'analyse d'une économie déshumanisée telle que l'économie capitaliste, alors que le salaire réel est l'instrument d'analyse d'une économie incarnée.

En fait, les deux instruments doivent être employés concurrem-

12. La plupart des traités définissent le salaire réel par la formule : $SR = \frac{100}{CV} \times SN$. Cette formule, où SR ne peut être qu'un nombre sans dimension (si CV est un coût) ou une grandeur monétaire (si CV est un indice), représente à nos yeux un pouvoir d'achat dans la première hypothèse et, dans la seconde, ne représente rien d'utile mais simplement un moyen commode pour évaluer un salaire variable au moyen d'une unité constante (l'unité monétaire à l'époque choisie comme base de référence pour l'observation du coût de la vie).

ment : l'ampleur des échanges, au sein des nations et entre les nations, rendrait bien vaine l'attitude de l'économiste qui se refuserait à des vues globales et abstraites sous prétexte de ne pas désincarner une science essentiellement humaine, mais aussi l'existence d'innombrables familles aspirant à sortir de la condition prolétarienne pour accéder à une vie digne et personnelle impose à l'économiste la considération de leur existence quotidienne, non seulement de leur niveau de vie, mais encore de leur *genre* de vie.

II. — Applications à la conduite d'une politique économique.

Une politique se bâtit sur un but à atteindre. Si l'économiste d'étude adopte une attitude relativiste en comparant des observations, l'économiste d'action adopte une attitude absolutiste en se donnant un but sans lequel il serait condamné à errer et à disparaître. Notre optique sera donc différente maintenant de ce qu'elle était dans notre première partie; qu'on ne s'attende pas d'ailleurs à trouver ici un ensemble cohérent de propositions, mais simplement l'évocation très rapide du rôle que peuvent jouer les concepts de salaire réel (ou de revenu réel) et de pouvoir d'achat dans la conduite d'une politique économique et singulièrement de celle de la France dans les années qui viennent.

Encadrée par l' « Enrichissez-vous » de Guizot et la « prospérité » d'André Tardieu, l'ère du capitalisme triomphant s'est placée sous le signe de la loi du prix, donc du *pouvoir d'achat*; la puissance économique d'un individu était exactement mesurée à son pouvoir d'achat; ce « pouvoir » lui permettait d'acheter toutes les sortes de biens, petits pains, automobiles, propriétés, machines, portefeuilles, concessions. Des cycles, faits de l'alternance de périodes d'essor et de périodes de dépression, rythmaient la vie économique sans tarir la source d'abondance où s'abreuvaient les possesseurs du pouvoir d'achat.

Mais en 1931, un accident s'est produit : l'abondance était plus grande que jamais, mais elle ne se résorbait plus. Le pouvoir d'achat ne servait plus à rien, parce qu'il se trouvait concentré chez des hommes déjà saturés dont il n'était plus capable de stimuler assez le désir d'achat. En revanche, d'autres hommes mouraient de faim à côté des stocks de céréales, mais ils n'avaient pas ce pouvoir d'achat que leur désir d'achat et leurs besoins ne pouvaient ni remplacer ni créer. On laissa donc des hommes mourir et d'autres détruire leurs stocks.

En 1939, nouvel accident, sous forme d'une guerre qui s'étendit bientôt au monde entier. Les hommes s'acharnèrent à détruire les biens existants et à construire des moyens de destruction. Ce n'est pas, à ce régime, le pouvoir d'achat qui disparut (il fleurissait au contraire comme par miracle), ce n'est pas non plus le désir d'achat (il n'a jamais été si effréné), ce sont les biens de consommation. La

pénurie des peuples révéla la sinistre dérision d'un pouvoir d'achat qui ne sait à quoi s'appliquer. Les peuples alors se rationnèrent : on désigna à chacun la qualité et la quantité des denrées alimentaires, du chauffage et de l'éclairage, des pièces d'habillement, qu'il était autorisé à se procurer, on limita et orienta ses investissements, on réduisit ses possibilités de distraction, de culture, de voyages, les logements furent souvent l'objet de réquisitions. Mais qu'est-ce que cela, sinon la détermination du *revenu réel* de chacun ?

Par la force des événements, on tend à mesurer la puissance économique des individus et des familles, non plus à ce pouvoir d'achat dont on leur laissait le libre usage, mais à leurs besoins que l'on cherche à satisfaire en déterminant directement leur reveuu réel. D'une économie capitaliste, on tend vers une économie socialisée [13].

Et maintenant, où allons-nous ? Comment la France peut-elle envisager la reprise de son activité économique ? Evoquons quelques questions soulevées par la situation présente, quelques buts à atteindre, quelques moyens possibles pour les atteindre.

1° La situation.

Notre équipement n'a cessé, depuis la première guerre mondiale, de s'amenuiser par rapport à celui des autres nations, et vient d'être mis en lambeaux par la seconde guerre mondiale. Nos transports ferroviaires, fluviaux, routiers, sont à reconstruire. La flotte maritime, qui permettrait notre réapprovisionnement en certaines matières premières et en certains produits alimentaires, est aujourd'hui presque entièrement américaine ou anglaise et navigue pour la guerre. Deux millions et demi de Français sont captifs.

Le rationnement est installé chez nous pour longtemps. Il mesurerait à très peu près le revenu réel de chacun sans le marché noir où, plus odieusement que jamais, règne le pouvoir d'achat. La suppression du marché noir semble, à première vue, relever plus de la police que de mesures économiques.

Mais une masse énorme de signes monétaires menace de rompre les digues, ne pouvant s'investir et ne sachant où s'employer. Sa répartition reste un mystère, aucune mesure de recensement n'ayant encore été prise par le Gouvernement.

2° Les buts.

Le but le plus immédiat, dans la détresse générale, est d'assurer à chacun, à n'importe quel prix [14], un minimum de sécurité, de réa-

13. Cf. François Perroux, *Economie organisée et Economie socialisée*, conférence au Centre des Jeunes Patrons, le 29 avril 1944.

14. Et même au prix de quelques principes, si besoin est. C'est ce qu'a parfaitement compris la Grande-Bretagne en contenant les prix des denrées les plus nécessaires par une politique *délibérée* de subventions de l'Etat, et par des mesures telles que la distribution gratuite de lait aux enfants des écoles.

liser la solidarité qui permet de traverser les moments difficiles, de répartir entre tous les Français les maigres ressources actuelles de la France. C'est dire que, plus que jamais, les pouvoirs publics doivent avoir les yeux fixés sur le revenu réel des familles françaises et satisfaire leurs besoins incompressibles, quoi qu'il puisse en coûter à certaines situations acquises. Les prérogatives de la propriété ne tiennent pas devant les exigences de la vie.

L'autre but dominant, dans le domaine économique, c'est de reconstituer notre potentiel, c'est-à-dire de reconstruire notre équipement et de rassembler les moyens de le mettre en œuvre. Mais cette phase de reconstruction ne produira pas de biens de consommation, alors que les hommes qui y seront occupés auront besoin de consommer quotidiennement; nous n'avons pas de stocks; il faudra donc, d'une manière ou d'une autre, reconstituer ces stocks, qui ne seront autre chose que le « fonds des salaires » de la main-d'œuvre de reconstruction. On voit clairement ainsi, en période de pénurie, ce qu'on voit mal en période d'abondance : la justesse de la conception du fonds des salaires considéré comme une réserve de biens de consommation et non simplement comme une réserve monétaire; le fonds des salaires est un capital *réel*, sa distribution fournit aux salariés des revenus *réels*.

3° Les moyens.

a) *Pour assurer à chacun un minimum de sécurité.* — Que la redistribution nécessaire soit faite par voie fiscale ou par accords économiques, deux faits apparaissent à peu près certains.

Le premier est que, dans une économie qui, tout en devenant distributive, reste monétaire, cette redistribution n'aura de sens que si le niveau des prix reste constant. Il est indiscutable qu'une telle politique lésera, au sens du Droit traditionnel et dans la vue captialiste du monde, des catégories entières de citoyens. Mais il est également indiscutable que nous sommes dans une situation exceptionnelle exigeant une solidarité qui est aux antipodes de l'esprit capitaliste [15].

Le second est que la guerre a détruit le capital des Français et que les charges de cette destruction de capital doivent être réparties sur l'ensemble de la nation. Une redistribution du capital doit donc être opérée au départ. M. Rist ne nous convainc pas en nous expliquant qu'un prélèvement sur le capital est une dangereuse illusion [16] : ce prélèvement a été opéré par la guerre, d'une manière assez brutale, il s'agit maintenant de le répartir, et il faut en trouver le moyen [17];

15. Le capitalisme ayant comme mobile, selon François Perroux, le maximum de gain exprimé en monnaie et réalisé par des différences de prix. Cf. François Perroux, *Cours d'Economie politique* (Domat-Montchrestien, édit.).

16. *Le Monde* du 2 février 1945.

17. Ce moyen n'est pas l'impôt sur l'enrichissement annoncé par M. le Ministre des Finances : cet impôt, qui a sa pleine raison d'être, n'est au minimum qu'une pénalisation, au maximum qu'une redistribution de *revenus*. Ce sont les pertes sur le capital *existant en* 1939 qu'il s'agit de répartir (spécialement dans l'industrie).

mais pour cela, évidemment, il faut sortir du cercle capitaliste. A situations nouvelles, moyens nouveaux.

Pour la redistribution des revenus comme pour la redistribution des capitaux, ce sont des biens qui sont en jeu et non des pouvoirs d'achat, des quantités et non des nombres.

b) *Pour recréer un fonds des salaires.* — Les ressources françaises ne suffiront pas à constituer les stocks nécessaires. Nous devrons les acheter en grande partie à l'étranger. En contrepartie, nous devrons payer l'étranger; que l'on nous fasse crédit ou non, que nous puissions ou non vendre dès maintenant des produits de luxe qui nous procureraient des devises, qu'une organisation monétaire internationale s'instaure ou non, une chose est certaine : une autorité supranationale comparable aux gouvernements des nations ne s'établira pas pour procéder par voie d'autorité à des redistributions entre nations. En conséquence, d'une manière ou d'une autre, avec brutalité ou mansuétude, chaque nation ne recevra que ce qu'elle peut payer : ce qui comptera pour la *France*, ce sera son *pouvoir d'achat* sur le marché mondial.

c) *Pour reconstituer notre équipement.* — Nous ne reconstruirons pas le pays dans l'anarchie, mais suivant un plan dont s'occupe notre ministère de l'Economie nationale. Il faudra donc orienter les investissements, et pour cela il serait bon de savoir, au moins grossièrement, où se trouvent et à combien se montent les épargnes et les liquidités, et comment elles se modifient. Problème d'inventaire et de recensement portant sur des capitaux réels (c'est-à-dire considérés non seulement dans leur montant évalué, mais dans leur structure vraie, dans leur composition), sur des revenus réels, sur des salaires réels.

III. — **Conclusion.**

Il nous reste peu de choses à dire, car nous espérons avoir atteint notre but, qui était uniquement, rappelons-le, de définir deux concepts et d'illustrer leur distinction par des exemples concrets. Cependant, une précision s'est dégagée progressivement au cours de ces pages et n'apparaît nettement qu'à leur terme.

A plusieurs reprises, nous avons rectifié l'expression « salaire réel » par celle de « revenu réel ». En effet, *au moment de la consommation, c'est la notion de revenu qui joue et non celle de salaire.* Il se peut que le revenu soit constitué par le seul salaire; il se peut aussi qu'il soit constitué par plusieurs éléments représentés par des signes monétaires (rémunération de travaux complémentaires, loyers, intérêts, dividendes, parts sur les résultats d'exploitation de biens communaux comme les forêts du Jura, etc.) ou par des biens directement perçus (produits d'un jardin familial, jouissance du logement quand on en est propriétaire, parts en nature de biens communaux, etc.). Dans l'étude d'un genre de vie et dans l'établissement d'une politique de sécurité sociale, c'est donc bien le concept de « revenu réel » que l'on doit retenir.

Au contraire, si l'on raisonne en termes de « pouvoir d'achat », c'est le revenu perçu en monnaie, et non le revenu dépensé ou épargné, qui retient l'attention, et la notion de salaire, contrepartie d'un travail, reprend sa place. Si nous voulons élaborer, dans une entreprise, dans une profession, dans la nation, une politique de salaires tenant compte des besoins des travailleurs, nous devons raisonner par avance sur l'emploi de ces salaires, donc considérer leur pouvoir d'achat; *par ailleurs*, les autorités chargées, dans une économie distributive, du ravitaillement et de la répartition des biens, et les autorités chargées, dans une économie quelconque, de la sécurité sociale, travailleront sur des revenus réels.

Enfin, une économie *purement* distributive ne laissant théoriquement à l'initiative privée aucun jeu [18] économique, il paraît souhaitable que les contraintes se desserrent dès que la situation le permettra. Ce desserrement se fera par la conjugaison de plusieurs moyens. Retenons parmi ceux-ci, à titre d'exemple, celui du double prix [19], consistant à vendre à un prix serré les denrées achetées contre ticket (donc à concurrence de la ration octroyée), et à un prix officiellement plus élevé les denrées achetées librement (donc au-delà de cette ration). Aucune limite théorique ne sera fixée aux possibilités d'achats, et la portée du concept de pouvoir d'achat augmentera. Mais, avec un pouvoir d'achat supérieur à celui qui permet la satisfaction des besoins rigides, on pourra acheter comme on pourra ne pas acheter, et épargner : c'est l'examen des revenus réels qui permettra d'évaluer la part de la consommation et la part de l'épargne, d'apprécier la possibilité et la volonté d'investissement des différents milieux sociaux.

Avril 1945.

Yves MAINGUY,
Ingénieur civil des Mines,
Directeur adjoint de l'I. S. E. A.

18. Ce mot étant entendu ici dans son double sens de spéculation (calcul économique) et d'aisance de mouvements (le jeu d'une roue autour de son essieu).
19. Suggéré par M. Alfred Sauvy dans un article de la *Revue d'Economie contemporaine* (mai 1944).

REVUE DES LIVRES

Cours, Traités et Manuels.

Pirou (Gaëtan) et **Byé (Maurice)**, *Traité d'économie politique.* Tome I : *Les cadres de la vie économique.* Sirey, 1940.

A travers toute la guerre et l'occupation, M. P. a continué la publication de son grand *Traité d'économie politique* rédigé en collaboration avec M. M. B. Les volumes parus jusqu'ici traitent de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, des transports et du crédit sous le titre général « Les cadres de la vie économique ». Le deuxième tome, qui traitera des « mécanismes de la vie économique », comprendra trois parties concernant respectivement la monnaie, les prix et l'équilibre économique, et enfin les fluctuations économiques, c'est-à-dire les crises. Un troisième tome étudiera les échanges internationaux et les doctrines sociales. On se rappelle qu'un premier tome introductif, aujourd'hui épuisé, rendait compte de l'histoire des idées et de la méthode en économie politique. Les lecteurs français auront ainsi de nouveau à leur disposition un de ces grands traités tels que ceux de Leroy-Beaulieu et Cauwès, ou tel que celui, non encore achevé, pour lequel M. Truchy a obtenu la collaboration d'un grand nombre d'auteurs. Une œuvre de ce genre, quand elle est entreprise par un seul écrivain, demande autant de concentration d'esprit et d'activité que de compétence. Elle est l'expression d'un caractère autant que d'une intelligence. Ceux qui se sont occupés de notre science savent ce que représente d'efforts persévérants, d'abnégation et de sacrifices une entreprise absorbant nécessairement toutes les facultés et toutes les curiosités d'un auteur pendant une série d'années. Ce n'est pas assez dire que M. P. connaît son sujet, il le domine. Son érudition embrasse non seulement les livres et les articles de Revues, mais les rapports parlementaires et les publications spéciales concernant les diverses industries se rapportant à son grand sujet. Il suit par ailleurs avec une attention minutieuse toutes les publications de doctrine et de théorie économique qui forment le thème de son enseignement à l'Ecole des Hautes Etudes. Une telle étendue d'investigation et de recherches ne peut aboutir à une œuvre harmonieuse que si ses éléments sont à chaque instant clarifiés et ordonnés par un esprit compréhensif, sympathisant et trouvant en lui-même les rapports et les classifications sans lesquels cette masse de faits et d'idées ne formerait qu'un ensemble confus. C'est là, croyons-nous, la caractéristique essentielle de ce *Traité.* L'auteur possède l'art d'éclaircir les ensembles, de distinguer les conceptions, de les rapprocher sans les confondre. Il donne ainsi à l'esprit du lecteur l'impression d'une grande construction aérée, lumineuse, et dans laquelle on peut se promener sans risque de s'égarer ou de rester en panne. En commençant par décrire les « cadres » de la vie économique, c'est-à-dire l'ensemble des grandes institutions de production et d'échanges telles qu'elles fonctionnent dans la

France d'aujourd'hui, en les examinant non seulement dans leur état le plus récent, mais encore dans leur évolution historique, M. P. prépare son lecteur de la meilleure manière possible à l'étude des mécanismes de la vie économique à laquelle il consacrera ses prochains volumes. C'est l'anatomie des organes qu'il nous présente avant d'aborder la physiologie de l'ensemble de l'organisme vivant. Qu'on lise son dernier volume sur les transports, sur le crédit, on sera mis au courant des dernières pratiques adoptées et des dernières innovations législatives. Cependant, dans le fouillis des lois et des transformations techniques nées d'une évolution si rapide, l'auteur sait marquer en traits nets les tendances mêmes de cette évolution. Qu'il s'agisse du crédit, des transports, du commerce ou de l'industrie, il constate l'orientation générale vers la concentration, la spécialisation, l'étatisation; il note, en matière de commerce, une certaine réduction de la concurrence, alors qu'en agriculture l'individualisme d'autrefois garde sa prépondérance. Il marque fort bien cependant tout ce que cette évolution a encore de fragmentaire et d'inachevé. Les grandes simplifications par lesquelles certains esprits voudraient résumer l'aspect actuel de l'économie française ne sont pas son fait. « La majorité des entreprises industrielles, dit-il, continue d'être gérée sous le signe du profit. » On pourrait ajouter que les entreprises d'Etat qui cherchent à les remplacer sont obligées de plus en plus à se laisser guider par la même boussole, en dépit de toutes les affirmations contraires.

Les qualités de ce grand ouvrage, qui fait tant d'honneur à la science française, portent la marque d'un rare équilibre intellectuel. Le traité de Leroy-Beaulieu était un vaste plaidoyer en faveur du libéralisme. Celui de Cauwès, aussi dogmatique que le précédent sous l'apparence d'un antidogmatisme accusé, était inspiré tout entier par une réaction en faveur du rôle de l'Etat et par des préoccupations nationales. Le traité de M. P. exprime un effort vers une conciliation des deux points de vue, une acceptation non pas résignée mais raisonnée du contrôle de la nation sur la production et sur l'échange, une préférence pour les gestions « mixtes », où la toute-puissance de l'entrepreneur est balancée par des contrôles venant à la fois de la collectivité, des ouvriers et des consommateurs. Nous attendons avec impatience les derniers volumes de ce grand *Traité*, où l'auteur nous fera pénétrer dans l'intimité du mécanisme des prix et de la monnaie, et nous montrera la nation aux prises avec les tendances de plus en plus puissantes, en dépit des apparences, vers un internationalisme économique dont la guerre qui vient de s'achever nous a montré l'inéluctable nécessité.

Charles RIST.

Nogaro (Bertrand), *Cours d'Economie politique* (2e éd.). Deux vol., Paris, Les Editions Domat-Montchrestien, 1945.

Il faut rendre hommage d'abord à la continuité de l'effort poursuivi par M. N. depuis plusieurs années pour mettre au point, dans des ouvrages nombreux, une pensée qui n'a cessé, au cours de sa longue activité professionnelle, de se clarifier, de se préciser et de se définir.

Au cours de la guerre, M. N. a poursuivi infatigablement, à travers les plus grandes difficultés, ce travail de mise au point. Il est de ceux qui, dans le désarroi de l'occupation, n'ont cessé de préparer pour le jour de la libération les instruments destinés à l'enseignement économique des générations nouvelles et de servir ainsi le pays.

Entre 1939 et 1944, il n'a pas publié moins de cinq ouvrages, sur la méthode, sur l'histoire de la pensée économique, sur la théorie économique et enfin, un *Cours d'Economie politique*, développement des *Eléments* publiés après la dernière guerre, et où il a condensé l'essentiel d'une pensée toujours en travail.

Bien entendu, il ne saurait être question d'examiner dans le détail tous les développements consacrés par M. N. à l'ensemble des phénomènes que l'auteur d'un cours d'économie politique est obligé d'envisager. Il faudrait reprendre successivement, et sa théorie des prix, et celle de la monnaie, et celle du change, et celle de l'intérêt, celle de l'épargne, celle du commerce extérieur. Sur tous ces problèmes, M. N. a exposé des idées originales qu'il a défendues avec une conviction ardente, et dont plusieurs ont triomphé. On les retrouvera exposées dans son *Cours* avec tout ce que peut y mettre de soin, d'expérience et de conscience, un homme qui a voué sa vie à l'enseignement et qui n'a cessé d'apporter sa contribution personnelle à la solution de chacun de ces problèmes.

La position prise par M. N. sur ces différentes questions est bien connue; ses thèses sur la théorie quantitative, sur la nature et sur le rôle de la monnaie, sur le rapport entre les changes et les prix, sur le taux de l'intérêt, sur la conception de l'utilité marginale, ont été exposées par lui dans ses nombreux travaux antérieurs. En matière monétaire, il a de nombreux points communs avec Knapp. Dans sa conception théorique des prix, de la distribution des revenus, et de l'échange, il s'éloigne à la fois des anciens « classiques » (Ricardo ou Stuart Mill) et des théoriciens de l'utilité finale ou de l'équilibre économique (Menger, Böhm-Bawerk, Walras), à l'importance et à l'originalité desquels on peut trouver qu'il ne rend pas suffisamment justice. Ses sympathies vont plutôt à l'école historique, si une pensée aussi personnelle que celle de M. N. pouvait se classer, sans risquer de la déformer, sous aucune des rubriques généralement admises. C'est, en effet, par son constant souci d'aborder chaque problème en lui-même, d'écarter les solutions ou trop simples ou trop traditionnelles, que son ouvrage se distingue, et c'est ce qui lui confère sa grande valeur pédagogique. D'autres Manuels s'efforcent de dissimuler les difficultés comme s'ils voulaient éviter aux étudiants toute occasion de doute ou de perplexité. C'est au contraire à faire naître ces doutes que s'efforce M. N.

Rien dans ce cours qui permette au lecteur de supposer que l'économie politique est une science déjà faite. L'impression qui s'en dégage est celle d'une science en continuel devenir, et c'est une impression salutaire à donner à ceux qui, pour la première fois, prennent contact avec elle.

Le programme des facultés de droit impose aux rédacteurs d'un cours d'économie politique un certain ordre de présentation. En lisant le cours de M. N. on sera frappé de ce que cet ordre aboutit à faire examiner les problèmes les plus abstraits et les plus difficiles avant que les étudiants aient pu prendre contact avec les faits et les institutions les plus caractéristiques de la vie économique. Sa théorie des prix, celle de la monnaie, sont abordées avant que les fonctions des marchés, celles du commerce, des transports, du change, ou du commerce international, soient connues des étudiants. Dans un plan rationnel d'enseignement, il semble que les théories les plus subtiles, celles qui constituent en quelque sorte la métaphysique de l'économie politique, devraient figurer, non pas en tête, mais en conclusion d'un exposé des principaux phénomènes économiques. C'est une sorte de tour de force que l'on impose aux professeurs d'économie

politique en les obligeant à s'enfermer dans un cadre aussi artificiel. On ne peut que féliciter M. N. d'avoir réussi, dans un tel cadre, à offrir aux étudiants un exposé aussi clair, aussi précis et aussi instructif.

Charles RIST.

Histoire des doctrines économiques.

Gide (Ch.) et **Rist (Ch.)**, *Histoire des doctrines économiques depuis les Physiocrates jusqu'à nos jours* (6e éd. revue et augmentée). Un vol. in-8° de 896 p., Sirey, 1944, sans indication de prix.

Le *Gide et Rist*, dont une cinquième édition avait paru il y a quinze ans et dont la première édition remonte à trente ans, était complètement épuisé depuis plusieurs années. Les professeurs qui interrogent les étudiants de doctorat savent combien leur formation a souffert de l'impossibilité où ils étaient généralement de se reporter à cet ouvrage pour compléter et prolonger les Manuels et Précis (d'ailleurs très estimables) dont ils ont coutumé de se servir. Cette nouvelle édition est enrichie de deux grands chapitres, dus à la plume de M. Ch. R., qui couvrent près de 150 pages, et dans lesquels l'évolution de la théorie économique depuis 1914 est centrée autour de deux problèmes : celui des échanges internationaux et celui des crises. On admirera la solidité et l'élégance de l'exposé, la connaissance approfondie qu'il révèle des auteurs qui ont apporté une contribution notable à ces deux matières au cours des trente dernières années. Leur lecture est rigoureusement indispensable pour qui veut se mettre au courant de l'état actuel de la théorie économique. Il convient de les compléter par le chapitre VIII de l'ouvrage de M. Ch. R., *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie*, dont l'auteur n'a pas jugé utile de reproduire ici la substance. On peut regretter l'absence d'un chapitre sur les transformations récentes des théories de la valeur et de la répartition. Le néo-marginalisme, par exemple, aurait peut-être mérité à lui seul un chapitre. Par ailleurs, M. Ch. R. a laissé de côté volontairement l'évolution récente des doctrines sociales. Il ne dit à peu près rien du néo-libéralisme, du néo-socialisme, du national-socialisme, et même il a supprimé le paragraphe V du chapitre IV du livre V, qui, dans la cinquième édition, traitait de la doctrine bolchéviste. Finalement, l'ouvrage qui, dans sa conception initiale, était une histoire des « doctrines économiques » au sens le plus large du terme, c'est-à-dire englobait à la fois théorie économique et doctrines sociales, se présente maintenant sous un éclairage nouveau, grâce auquel les doctrines passent au second plan, cependant que les théories occupent le premier. Cette remarque n'est pas, dans notre pensée, une critique, car nous avons en langue française une abondante littérature sur les doctrines, tandis que nous sommes moins riches d'ouvrages sur la théorie, dont la connaissance est cependant essentielle pour tout économiste digne de ce nom.

M. Ch. R., par une déférence bien naturelle, s'est fait un devoir de laisser subsister sans modification les chapitres rédigés par Ch. G. Certains d'entre eux étaient excellents : par exemple, le chapitre Ier du livre III sur les Optimistes, ou le chapitre III du livre V sur les Solidaristes. D'autres sont malheureusement moins satisfaisants, et je ne pense pas que l'on puisse se faire une idée exacte du marxisme, ou de ce que Ch. G. appelle l'hédonisme, en se contentant des développements que cet ouvrage y consacre. (Nous aurions bien besoin d'un bon exposé, acces-

sible mais sérieux, du marxisme, qui n'existe nulle part à ma connaissance en langue française. M. B. Nogaro, dans son récent *Développement de la partie économique*, n'y consacre que quelques lignes, et M. D. Villey, dans sa charmante et vivante *Petite Histoire des grandes Doctrines économiques*, en fournit une interprétation très personnelle mais aussi assez contestable. Le seul ouvrage valable, à mon sens, est la remarquable thèse de Cornu (doctorat ès lettres). On peut aussi se reporter aux pages choisies, très judicieusement sélectionnées, publiées en 1934 par la Librairie Gallimard.

Tel qu'il s'offre à nous dans sa forme actuelle, le *Gide et Rist* va sans nul doute connaître un grand succès, et on ne risque guère de se tromper en prédisant qu'une septième édition deviendra bientôt nécessaire.

Gaëtan Pirou.

Histoire des faits économiques.

Gignoux (C.-J.), *L'économie française entre les deux guerres*, 1919-1939. Société d'éditions économiques et sociales, Paris, 1943.

M. G. a été longtemps président de la Confédération de la Production française. Il a cru devoir, après les événements de 1940, adhérer à la politique de collaboration, et il ne cache pas à la fin de son livre son espoir de voir ce qu'il appelle la « Révolution nationale » réussir là où a échoué un « régime » qui avait abouti, dit-il, « à une lente décomposition de l'esprit public et à une impossibilité croissante de l'éclairer sur la réalité des problèmes » (p. 359). On s'attend donc à voir l'auteur nous « éclairer sur la réalité des problèmes », en nous donnant non pas une simple chronologie des faits, mais ses idées personnelles accompagnées de suggestions positives sur ce qui aurait pu ou dû être accompli. Le rôle normal d'un des directeurs de la Production française n'est-il pas de concevoir des idées économiques et de les défendre ? Malheureusement, l'attente du lecteur est à cet égard complètement déçue. Ni sur la politique commerciale, ni sur la politique industrielle, ni sur la politique monétaire, ni même sur la politique sociale, M. G. n'apporte de suggestions neuves intéressantes ou simplement précises. Il évite soigneusement tout risque de s'engager dans une direction quelconque. Chose plus grave, le récit même qu'il donne des événements économiques des vingt dernières années présente des lacunes telles qu'aucun lecteur ne peut se dire « éclairé sur la réalité des problèmes ». C'est le cas en particulier en ce qui concerne les difficultés financières et monétaires de l'entre-deux-guerres, qui ont, comme chacun sait, dominé toutes les autres. De ce problème essentiel et de ses solutions l'auteur ne donne aux étudiants auxquels il s'adresse qu'une vue à la fois naïve et tronquée. Par exemple, il passe entièrement sous silence la politique suivie par la Banque de France et conseillée par le Comité des experts de 1926 qui, seule, a rendu possibles les succès financiers de M. Poincaré. C'est une curieuse manière de raconter l'histoire monétaire française que d'ignorer la loi du 7 août 1926, qui autorisait la Banque à acheter, au cours du marché, de l'or et des devises étrangères, loi que M. Poincaré n'a signée qu'à son corps défendant. C'est cependant un événement capital de notre histoire financière. Sans cette faculté, l'abondance d'or et de devises, qui seule a permis *ensuite* le rétablissement financier, ne se serait jamais produite. Un oubli non moins choquant consiste à mentionner les heureux effets de la politique financière libérale de 1938 sans même prononcer le nom de

M. Paul Reynaud, qui en a été l'auteur principal. Curieuse incompréhension aussi que de couvrir d'éloges la déflation de M. Laval en 1936, laquelle n'aurait échoué, d'après l'auteur, que pour des raisons politiques. La vraie cause de son échec, c'est qu'elle a coïncidé avec une hausse violente des prix due à la situation économique internationale, hausse que révèle la moindre inspection d'un graphique, mais que ses auteurs et ses conseillers ont totalement méconnue. Parmi les « réalités » dont parlait tout à l'heure M. G. et qu'il ne signale pas à ses lecteurs, se trouve enfin l'écart intolérable entre les prix-or français et les prix-or étrangers, écart qui est à l'origine du recul de nos exportations et qui n'a disparu qu'avec la dévaluation de 1936.

D'une manière générale, l'auteur confond sans cesse les domaines du « politique » et de l' « économique ». Il rend constamment le politique responsable de phénomènes purement économiques, nés des bouleversements de la guerre et du refus trop prolongé des gouvernements d'en envisager les conséquences monétaires. Ce parti pris se retrouve dans son appréciation des politiques économiques suivies par les gouvernements étrangers. On reste étonné de la bienveillance qu'il accorde aux méthodes financières allemande et italienne et des sévérités qu'il réserve à la politique du Président Roosevelt par exemple. Il veut bien être plus indulgent pour la politique anglaise. En somme, M. G. adhère, sans paraître s'en rendre compte, aux jugements les plus superficiels de l'opinion journalistique quotidienne de l'époque, qu'il décrit sans jamais aller au fond des choses. La « réalité des problèmes » lui a visiblement échappé.

N'insistons pas davantage. Le livre de M. G. est le type de cette littérature économique d'occupation, où il s'agissait avant tout de suggérer — sans cependant trop appuyer, pour quand même réserver l'avenir — que l'occupant avait du génie, que le régime démocratique avait conduit la France à la ruine, et que seules les méthodes totalitaires, doublées des forces intellectuelles et morales bien connues de Vichy, pouvaient nous tirer d'embarras. Ceux qui ont consacré leur temps à cette démonstration doivent, s'ils sont sincères — et M. G. l'est sans aucun doute — le regretter singulièrement aujourd'hui.

Charles Rist.

Ouvrages généraux de théorie économique.

Perroux (François), *La Valeur*. Un vol. in-8° de 403 p., Presses Universitaires de France, 1943.

Perroux (François), *Le Néo-marginalisme*. Un vol. in-8°, tome I, Les Editions Domat-Monchrestien, 1re éd. 1943 (polycopié) (2e éd. 1945).

Déjà classé à la tête de sa génération par ses publications antérieures, M. F. P., en ces dernières années, nous a donné une série d'œuvres remarquables où se manifeste en pleine maturité son exceptionnel talent.

I. — *La Valeur* est un exposé magistral du développement des théories de la valeur depuis l'époque classique. Un livre Ier étudie la théorie objective de la valeur-coût; un livre II, la théorie subjective de l'utilité marginale; un livre III, les théories objectives de la valeur sociale. De ces trois blocs, celui auquel M. F. P. accorde le plus d'attention est le deuxième. Il occupe, à lui seul, les deux tiers de l'ouvrage. L'auteur y suit la transformation (qui, d'après lui, est un progrès) du marginalisme entre ses premières formulations au XIXe siècle par Menger, Wieser, Bohm-

Bawerk, et ses modalités les plus récentes telles qu'on les trouve chez Hans Mayer, von Strigl, Rosenstein-Rodan, etc. Très condensée, l'analyse de M. F. P. demande parfois au lecteur un effort d'attention, mais il est toujours payé de sa peine, car la pensée de M. F. P., même lorsqu'elle est subtile et abstraite, n'est jamais obscure ni confuse, et bien des jeunes auteurs pourraient prendre modèle sur lui à cet égard. La lecture de ce livre donne l'impression d'une adhésion à peu près totale au marginalisme. Peut-être, s'il le récrivait aujourd'hui, l'auteur tempérerait-il cette adhésion de certaines réserves, sinon quant à la correction de la technique marginaliste sur le plan économique, du moins quant à sa valeur pour l'explication de la réalité sociale, car, si l'on se reporte à la conférence de M. F. P., *Science de l'homme et Science économique*, récemment publiée à la Librairie de Médicis dans le volume *Trois Essais sur la Science de l'Homme*, on aura, me semble-t-il, le sentiment que son marginalisme n'est plus tout à fait aussi absolu.

II. — *Le Néo-marginalisme* est une étude beaucoup plus technique et détaillée que l'ouvrage précédent. Il s'adresse uniquement aux spécialistes, mais à ceux-ci il apporte une substantielle pâture. L'ouvrage débute par un parallèle très fouillé entre le système de l'utilité marginale et celui de l'équilibre économique. Les préférences de M. F. P. vont au premier. Il lui paraît pénétrer plus au fond des choses, tout en permettant une vision de l'ensemble économique aussi systématique et générale que la théorie de l'équilibre, pourvu que l'on prenne en considération les élargissements apportés au marginalisme par ses plus récents adeptes. M. F. P. étudie ensuite certaines œuvres de von Strigl et de von Mises non traduites en français jusqu'ici. De ce point de vue encore, son livre rendra de grands services. Ce premier fascicule doit être suivi de deux autres, dont un (le troisième) paraîtra prochainement et analysera les écrits des Autrichiens, et les discussions auxquelles ils ont donné lieu, sous l'angle des problèmes de planification. L'ensemble de l'ouvrage dans ses trois fascicules est la reproduction de conférences faites par M. F. P. à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, où il avait bien voulu continuer l'enseignement que j'y avais donné pendant plusieurs années et qui portait sur l'histoire des *théories* économiques, en tant que distincte de l'histoire des *doctrines* et de celle des *faits*. Cette conférence, qui était suivie par un auditoire très qualifié, formé en majeure partie de candidats à l'agrégation, les dirigeants de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes n'ont sans doute pas su l'intérêt majeur qu'elle présentait pour la formation scientifique des jeunes économistes. Comment expliquer autrement que des hommes éminents dans leur spécialité, et dont la bonne foi n'est pas contestable, l'aient supprimée de gaieté de cœur ?

Organisation du travail.

Perroux (François), *Le sens du nouveau Droit du Travail.* Un vol. in-8° de 550 p., Les Editions Domat-Monchrestien, 1943 (polycopié).

III. — J'aime moins, je l'avoue, *Le sens du nouveau Droit du Travail.* On y retrouve pourtant les magnifiques qualités de l'auteur : élégance de la construction, richesse de la documentation, clarté de la pensée, et surtout ce coup d'aile par où il s'élève au-dessus du commentaire des textes pour poser les problèmes de théorie ou de doctrine qu'ils recouvrent. A

qui veut connaître les questions générales soulevées par l'institution des Comités d'organisation ou par la promulgation de la Charte du travail, ce livre apportera un précieux instrument de travail et un bon point de départ de réflexion. De même, l'exposé qu'il donne du Droit du Travail en Italie depuis l'avènement du fascisme, et en Russie depuis la révolution bolchéviste, est une mine de renseignements, systématisés de la manière la plus intéressante. Malheureusement, en ce qui concerne la France, je crois que le tableau contrasté de la législation du travail sous la IIIe République et dans l'économie d'armistice est faussé par l'ardente passion doctrinale qui anime M. F. P. Comme le signalait discrètement l'auteur du compte rendu de ce volume dans *Droit social* (numéro de mars 1944), la sévérité que M. F. P. apporte à juger la législation sociale de la IIIe République, et la bienveillance qu'il réserve aux institutions de la période 1940-1944 (en particulier à la Charte du Travail) semble relever de la polémique plus que de la science. Je ne crois pas que l'on puisse accorder à l'auteur que les ouvriers n'avaient aucun attachement pour la République, et que celle-ci n'a rien fait de sérieux ou de sincère pour eux. Je crois moins encore que les rédacteurs de la Charte du Travail aient « rétabli les fonctions fondamentales » du syndicat (p. 490). Deux années à peine ont passé depuis que cela était écrit. Nous voyons clairement aujourd'hui que la Charte du Travail était une construction artificielle, qu'elle ne conservait du syndicat que le nom, et surtout — ce qui est directement contraire à une des thèses fondamentales de M. F. P. — qu'il y a affinité et non opposition entre le syndicalisme réel et la démocratie, et que, pour apporter aux problèmes sociaux des solutions valables, il faut se mettre dans la ligne de la démocratie et du syndicalisme, en les prolongeant, et non leur tourner le dos.

Gaëtan Pirou.

Finances.

Solente (Henri), ancien ingénieur des Manufactures de l'Etat, *Retour à l'équilibre économique*. Sirey, édit., Paris, 1945.

A aucun prix ce livre ne doit passer inaperçu. Il constitue l'effort le plus réfléchi que nous connaissions appliqué aux problèmes qui se posent aujourd'hui avec urgence à la France. Il est le résultat d'une méditation prolongée, appuyée sur des observations et des statistiques élaborées avec le plus grand soin. Il rendra d'éminents services à tous ceux qui ont à se former une opinion sur les questions monétaires et budgétaires d'après guerre. Comme il est impossible de résumer dans le court espace d'un compte rendu toutes les idées contenues dans un tel ouvrage, je me borne ici à signaler quelques points essentiels.

1° M. S. a dressé une vingtaine de tableaux de chiffres qui sont le résultat de recherches originales et fournissent une base précieuse de discussion pour la solution des problèmes envisagés. Mentionnons en particulier : le calcul d'un *indice général des prix* qui permet une comparaison continue avec les prix de 1913; le calcul du *revenu national français* transformé en francs de 1913, d'où ressort la continuité remarquable et la stabilité de ce revenu depuis cette époque à travers toutes les inflations; une comparaison des prix mondiaux et des prix français qui donne la clé des fluctuations de notre commerce extérieur au cours des années d'après guerre; un indice des *profits bruts* en France, dont la baisse fournit une explication de la prolongation de la crise française après 1933; une série de tableaux exprimant le *poids de la fiscalité* sur les entreprises françaises;

enfin, une série de tableaux permettant de dégager le rapport normal et supportable de la dette et des impôts en fonction du revenu français. Toutes ces données fournissent une base précieuse pour la définition des possibilités financières et monétaires d'aujourd'hui.

2° Quant à la solution du problème pratique posé par le rétablissement monétaire français, l'auteur part de cette idée que le budget, pour être supportable, ne doit pas excéder 15 p. 100 du revenu national, soit environ 6 milliards de francs de 1913. Il admet, d'autre part, que la charge de la dette publique ne saurait excéder 33 p. 100 des recettes budgétaires, soit 2 milliards de francs de 1913 (y compris les charges de la dette viagère). Partant de là, il estime que, pour réaliser cet équilibre, le niveau des prix doit atteindre le coefficient 50 par rapport à 1913 ou le coefficient 5 1/2 par rapport à 1939. Il suggère une méthode pour laisser monter graduellement le niveau auquel s'adapteront automatiquement les quantités des moyens de paiement.

3° Enfin, se préoccupant de rendre à l'économie française sa productivité, l'auteur conclut qu'il est indispensable de rétablir une marge bénéficiaire suffisante si l'on veut rendre aux entreprises françaises l'initiative et l'impulsion au travail qu'elles risquent, sans cela, de perdre. Cette marge avait été réduite avant la guerre par un prélèvement fiscal (soigneusement calculé par l'auteur) qui dépassait de beaucoup ce qui était admissible pour maintenir l'économie en état de progrès.

Il est impossible de résumer un ensemble d'idées aussi serré, aussi logiquement déduit que celui qui nous est offert par cet ouvrage. Il faudrait en discuter séparément les différentes parties. Indiquons simplement en passant que ce n'est pas, comme les récents auteurs anglais, d'une réduction systématique du taux de l'intérêt que l'auteur attend des résultats importants; il démontre l'effet très limité d'une telle politique et se trouve sur ce point en opposition complète avec les théories de M. Keynes, qu'il combat sans le nommer à l'aide d'arguments qui paraissent décisifs. Mais l'appréciation des différentes propositions auxquelles il aboutit demanderait une analyse critique des résultats statistiques sur lesquels l'auteur s'appuie, et qui donnent à son travail une base expérimentale très précieuse.

Sur un point, nous serions tenté de lui chercher une querelle théorique : il s'agit de la manière dont il conçoit l'endettement et ses effets sur les prix. M. S. considère toute émission de valeurs mobilières quelconque, actions ou obligations, comme constituant une « impulsion » monétaire, et comme devant produire les mêmes effets qu'une augmentation directe des moyens de paiement. A notre avis, il y a là une assimilation illégitime. Seulement, comme les constatations statistiques basées sur cette conception coïncident avec les conclusions que l'on aurait pu tirer d'une conception différente et plus juste des différences entre les effets de l'épargne et ceux de la création directe de pouvoir d'achat, il n'y a pas lieu de s'y arrêter. L'auteur, en effet, sur la base de ses observations statistiques, admet finalement que l' « impulsion monétaire » due à l'épargne normale n'influence pas les prix, alors que celle provoquée par l'inflation de guerre est incontestable. Nous ne le chicanerons donc pas sur une présentation qui n'influe en rien sur ses conclusions.

Charles Rist.

Le Gérant, De Peyrelade.

23401, — Imprimeries Delmas, Bordeaux. 31.0192. — 1945.

AVIS IMPORTANT

Les communications relatives à la rédaction, les manuscrits, les livres pour comptes rendus, doivent être adressés à : M. le Secrétaire de la rédaction de la *Revue d'économie politique*, 22, rue Soufflot, Paris (V^e^).

Les communications relatives à l'administration et aux abonnements, à : **Librairie du Recueil Sirey**, 22, rue Soufflot, Paris (V^e^).

La *Revue* décline la responsabilité des manuscrits qui lui sont confiés.

Les rédacteurs des comptes rendus bibliographiques sont priés de bien vouloir les faire précéder d'indications complètes quant au titre, nom d'auteur, etc., d'après le type suivant :

Gide (Charles), *Cours d'économie politique*, 4e édit., 2 vol. in-8°, de XI-600 et 589 pp., Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1918 et 1919. (Ajouter, s'il y a lieu, le titre de la collection générale dont l'ouvrage fait partie.)

ABONNEMENT POUR 1945

(*2 numéros qui paraîtront dans le dernier trimestre.*)

PAYÉ A NOTRE CAISSE, OU PAR CHÈQUE POSTAL cte 3319,

OU MANDAT-POSTE ;

France et Colonies : 200 FRANCS.

Dépôt légal effectué en 1945 (3e trimestre).

23401. — Imprimeries Delmas, Bordeaux (31.0192). 1945.